



Rapport annuel 2005

Document de référence



Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 5 mai 2006 conformément à l'article 212-13 de son Règlement Général. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Ce document inclut par référence le document de référence déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 31 mai 2005 sous le numéro D.05-806 et relatif aux comptes consolidés du groupe pour l'exercice 2004 et le document de référence déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 19 avril 2004 sous le numéro D.04-510 et relatif aux comptes consolidés du groupe pour l'exercice 2003.

TABLEAU DE CONCORDANCE

Afin de faciliter la lecture du présent Rapport Annuel, déposé comme document de référence, le tableau thématique suivant permet d'identifier les principales informations requises par l'Autorité des Marchés Financiers dans le cadre de ses règlements et instructions d'application.

INFORMATIONS	DOCUMENT DE REFERENCE	
	§	Pages
1 PERSONNES RESPONSABLES		
Personne responsable des informations	7.1	72
Attestation du responsable	7.2	72
2 CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES	7.3	73
3 INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES	1.5	8
4 FACTEURS DE RISQUE	1.9, 2.1.6	11, 16
5 INFORMATIONS CONCERNANT L'EMETTEUR		
Histoire et évolution de la société	1.3	5
Investissements	1.8	10
6 APERÇU DES ACTIVITES		
Principales activités	1.1	4
Principaux marchés	1.2	5
7 ORGANIGRAMME	1.4	6
8 PROPRIETES IMMOBILIERES, USINES ET EQUIPEMENTS		
Immobilisations corporelles importantes existantes ou planifiées	N/A	
Impact environnemental de l'utilisation de ces immobilisations	N/A	
9 EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET RESULTAT CONSOLIDE		
Situation financière	2.3	20
Résultat d'exploitation	2.1.5	15
10. TRESORERIE ET CAPITAUX	A-I, A-III, A-IV	28, 30
11. R&D BREVETS ET LICENCES	1.12, 2.1.4	13, 15
12. INFORMATION SUR LES TENDANCES	2.1.2	15
13. PREVISIONS OU ESTIMATIONS DE BENEFICES	2.1.2	15
14 ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GENERALE		
Informations concernant les membres des organes d'administration et de direction de la société	2.5, 6.1	23, 66
Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de la direction générale	6.4	67
15 REMUNERATION ET AVANTAGES	6.6	68
16 FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	4.1, 6.5	52, 67
17 SALARIES	1.5.6	8
18 PRINCIPAUX ACTIONNAIRES	5.3.4	61
19 OPERATIONS AVEC DES APPARENTES	S/O	
20 INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE LA SOCIETE		
Informations financières historiques	2.2, 3.2	19, 43
Informations financières pro-forma	3	28
Etats financiers – comptes sociaux	3, 3.3	28, 44
Vérification des informations financières historiques annuelles	3.2, 3.4, 3.5	43, 50, 51
Dates des dernières informations financières	5.10	64
Informations financières intermédiaires et autres	5.10	64
Politique et distribution de dividendes	5.6	62
Procédures judiciaires et d'arbitrage	1.9.7	13
Changement significatif de la situation financière ou commerciale	N/A	
21 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES		
Capital social	5.3	60
Actes constitutifs et statuts	5.1, 5.2	58
22 CONTRATS IMPORTANTS	1.1	4
23 INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DECLARATIONS D'EXPERTS ET DECLARATIONS D'INTERETS	S/O	
24 DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC	5.10	64
25 INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS	1.4, 2.2.1	6, 19



SOMMAIRE

1. ACTIVITE	4
1.1. Présentation générale de la société	4
1.2. Les marchés	5
1.3. Historique de la société	5
1.4. Relations mère-filiales	6
1.5. Les chiffres clés au 31/12/2005	8
1.6. La concurrence	10
1.7. Evolution récente et perspectives d'avenir	10
1.8. Politique d'investissements et travaux de développement	10
1.9. Facteurs de risques propres à l'émetteur et à son secteur d'activité	11
1.10. Assurances	13
1.11. Baux et loyers des sites d'exploitation	13
1.12. Marques – noms de domaines – copyright – licences ou brevets	13
2. RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 17 MAI 2006	14
2.1. Situation du groupe	14
2.2. Situation des sociétés du groupe	19
2.3. Affectation du résultat	20
2.4. Capital de la société	21
2.5. Administration et contrôle de la société	23
2.6. Conventions réglementées	25
2.7. Points divers	25
2.8. Conclusion	25
3. ETATS FINANCIERS	28
3.1. Comptes consolidés au 31 décembre 2005 (présentation IFRS)	28
3.2. Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	43
3.3. Comptes sociaux (SOGCLAIR SA) au 31 décembre 2005	44
3.4. Rapport général des commissaires aux comptes sur les comptes annuels	50
3.5. Rapport spécial des commissaires aux comptes	51
4. ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 17 MAI 2006	52
4.1. Rapport du Président pour l'assemblée générale mixte du 17 mai 2006	52
4.2. Rapport des commissaires aux comptes établi en application de l'Article L.225-235 du code de commerce sur le rapport du Président du conseil d'administration de la société SOGCLAIR pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière	54
4.3. Ordre du jour et projets de résolution proposés à l'assemblée générale mixte du 17 mai 2006	55
5. TABLEAU DE BORD CONCERNANT L'ACTIONNAIRE	58
5.1. Renseignements de caractère général concernant l'émetteur et son capital	58
5.2. Principales dispositions légales et statutaires	58
5.3. Capital social	60
5.4. Pacte d'actionnaires et conventions	62
5.5. Nantissements, garanties et sûretés	62
5.6. Dividendes	62
5.7. Titres non représentatifs du capital	62
5.8. Contrôle de la société	62
5.9. Principales données boursières	63
5.10. Information des actionnaires et analystes	64
6. LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE	66
6.1. Composition du Conseil d'Administration au 31 décembre 2005	66
6.2. Expertise et expérience des membres du directoire et du conseil de surveillance en matière de gestion	66
6.3. Informations particulières relatives aux mandataires sociaux	67
6.4. Conflits d'intérêt au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance de la direction générale	67
6.5. Rôle et fonctionnement du Conseil d'Administration	67
6.6. Rémunérations et avantages de toute nature, directs et indirects, versés à chaque mandataire social pour 2005	68
6.7. Composition du Comité de direction au 31/12/2005	69
6.8. Contrôle interne	69
7. RESPONSABLES DU DOCUMENT DE REFERENCE ET DU CONTROLE DES COMPTES	72
7.1. Responsable du document de référence	72
7.2. Attestation du responsable du document de référence	72
7.3. Responsables du contrôle des comptes	72
7.4. Tableau des honoraires des commissaires aux comptes et des membres de leurs réseaux pris en charge par le groupe	73
7.5. Responsables du contrôle des comptes ayant procédé à la vérification des comptes annuels présentés dans le document de référence	73
7.6. Responsables de l'information financière	73

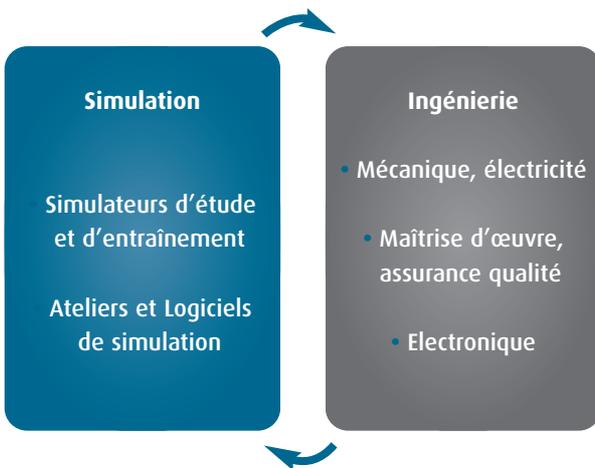
1. Activités...

1.1. Présentation générale de la société

SOGECLAIR est organisée en 2 pôles d'activités dédiés aux hautes technologies : Ingénierie et Simulation.

Ces deux pôles sont présents au plan mondial, tant sur de grands marchés que sur des marchés de niches.

LES DOMAINES DE COMPETENCE DE SOGECLAIR :



4 MODES D'INTERVENTION

SOGECLAIR a défini une offre cohérente de services, articulée selon quatre modes d'intervention offrant aux clients des solutions adaptées à leur problématique. Cette richesse d'intervention permet à SOGECLAIR de dépasser la simple mise à disposition de compétences pour apporter à ses clients la possibilité de déléguer tout ou partie de la conception de leurs produits.

L'assistance technologique

Ce mode permet au client de faire appel à des spécialistes pour renforcer ses équipes, sans déléguer la responsabilité de la définition. SOGECLAIR dispose d'un ensemble d'offres ciblées à forte valeur ajoutée.

Le forfait

Ce mode permet au client d'externaliser la conception de tout ou partie de ses produits ; SOGECLAIR apporte, outre l'innovation technique, sa connaissance des processus, méthodes et outils de ses clients. Ces contrats offrent une visibilité variant de 3 mois à 5 ans.

Le co-développement

Ce mode consiste à prendre en charge un sous-ensemble complet du produit du client, dans sa phase de conception et de production et soutien-série et suppose d'associer les compétences d'ingénierie de SOGECLAIR aux compétences industrielles d'un partenaire. Le co-développement inclut également des compétences de maîtrise d'œuvre et de gestion de programme élevées qui sont autant de barrières d'entrée pour des contrats offrant une excellente visibilité à long-terme.

Les équipements

Il s'agit d'assurer la réalisation d'équipements électroniques et électro-mécaniques complexes, entrant dans la réalisation d'ensembles complexes (simulateurs, équipements électroniques embarqués...). Sont en général de petites séries de production qui offrent une visibilité souvent comparable à celle du co-développement. La clientèle internationale et diversifiée atteste d'un positionnement solide de SOGECLAIR sur ce type de prestations.

Le pôle Ingénierie : 84% de l'activité

Dans ce pôle, SOGECLAIR déploie ses expertises en mécanique, électricité, maîtrise d'œuvre, assurance qualité et électronique. Quelques exemples de réalisation :

- Conception et calcul de la voilure principale de l'Airbus A400M,
- Conception et calcul de la case de train avant de l'Airbus A400M,
- Conception et calcul des panneaux planchers cockpit de l'Airbus A400M,
- Conception et calcul du plan horizontal d'empennage de l'Airbus A380,
- Conception et calcul des structures planchers cockpit de l'Airbus A380,
- Conception et calcul du pylône central cockpit de l'AVIC ARJ21,
- Pré-études conception de mâts réacteurs du Bombardier C'Series,
- Conception, calcul et réalisation de positionneurs d'antenne Galileo,
- Etudes d'implantation d'équipements sur matériels ferroviaires,
- Conception et réalisation d'équipements électroniques pour l'aéronautique et l'automobile...

Le pôle Simulation : 16% de l'activité

SOGECLAIR développe des solutions dans le domaine des simulateurs d'étude et d'entraînement et des ateliers et logiciels de simulation.

Mieux concevoir, mieux former et mieux communiquer sont les 3 objectifs visés. Le développement des technologies de la simulation est destiné à mesurer l'adaptation des systèmes à leur environnement, à former les utilisateurs et à étudier, sans risque et de manière économique, l'impact d'accidents ou d'agressions.

SOGECLAIR met son expertise auprès de ses clients à travers la commercialisation de produits comme, par exemple :

- des simulateurs d'entraînement au vol,
- des simulateurs d'entraînement à la gestion du trafic aérien,
- des simulateurs d'étude automobile et de prévention des accidents,
- des simulateurs d'entraînement à la conduite ferroviaire,
- des simulateurs d'entraînement au tir et au combat,
- des générateurs d'environnements synthétiques multi-capteurs (visible, IR, UV, radar et telecom, acoustique...),
- des maquettes virtuelles (sites, produits industriels) ...



1.2. Les marchés

SOGECLAIR se positionne sur des marchés à fort contenu technologique, auprès de clients aux cycles produits toujours plus courts, assurant des perspectives de croissance très supérieures à la moyenne des marchés, y compris en Europe, et une moindre sensibilité aux cycles qui affectent généralement les acteurs de production.

Ces marchés combinent une complexité des technologies employées à une complexité des processus, outils et règlements à maîtriser et offrent de ce fait des barrières d'entrée solides dans une économie globalisée.

Les marchés d'ingénierie sur lesquels SOGECLAIR est présente sont en effet caractérisés par :

- une accélération du taux de renouvellement des gammes de produits : c'est un fait établi pour l'automobile, c'est une tendance majeure de l'aéronautique commerciale avec des cycles de développement divisés par 2 en 20 ans, et le phénomène pourrait toucher des secteurs traditionnellement plus conservateurs comme le ferroviaire ou la défense,
- une poursuite de la démarche d'externalisation de la R&D, les clients se centrant sur un rôle d'architecte-intégrateur et d'acheteur et sur les fonctions marketing & ventes et support après-ventes,
- une moindre sensibilité de la R&D aux cycles économiques, s'agissant de concevoir les produits à venir,
- enfin une forte tension mondiale à venir sur les ressources énergétiques et les matières premières qui décuplera le besoin en produits nouveaux à fort contenu d'ingénierie.

Les marchés de simulation sur lesquels SOGECLAIR est présente sont également caractérisés par :

- des besoins toujours croissants en étude, les concepteurs étant confrontés au double problème du raccourcissement des cycles de développement et de l'inflation du coût des essais réels et recherchant des solutions de validation virtuelle,
- des besoins croissants également en formation avec des institutionnels et sociétés d'assurance préoccupés par le coût des accidents qui pousseront au développement d'une politique de prévention nécessaire à base d'entraîneurs, et avec un contexte mondial d'insécurité, de fréquentes interventions mais de recherche des moindres dégâts co-latéraux qui pousse également à développer des outils de simulation et de préparation d'intervention.

1.3. Historique de la société

1986 : Création de SOGECLAIR pour conduire le développement des sociétés.

1989 : Diversification vers l'ingénierie et le conseil dans les domaines du multimédia.

A partir de 1992 : Renforcement des compétences et recentrage sur des métiers de haute technologie ; élargissement du portefeuille clients (Défense, Electronique, Télécommunications).

1998 : Introduction de SOGECLAIR en Bourse de Paris (Second Marché).

2000 : Prise de participation à hauteur de 57% de la société OKTAL SA, société d'ingénierie spécialisée dans la simulation et la réalité virtuelle. Prise de contrôle à hauteur de 70% de la société THARSYS, société d'ingénierie électronique.

2001 : Implantation en Espagne avec la création d'une structure commune avec Grupo MASA.

2002 : Prise de participation à hauteur de 51% dans la société HIGH-END ENGINEERING (HEE) en Allemagne, société d'ingénierie mécanique. Création de la société SOGEMASA INGENIERIA en Espagne, avec Grupo MASA et ICESA et une participation de 45%. Création d'une filiale au Japon, OKTAL Japon, à 50/50 avec le représentant local. Création de la société ADM en France avec GROUPE MECACHROME, avec participation de 35%.

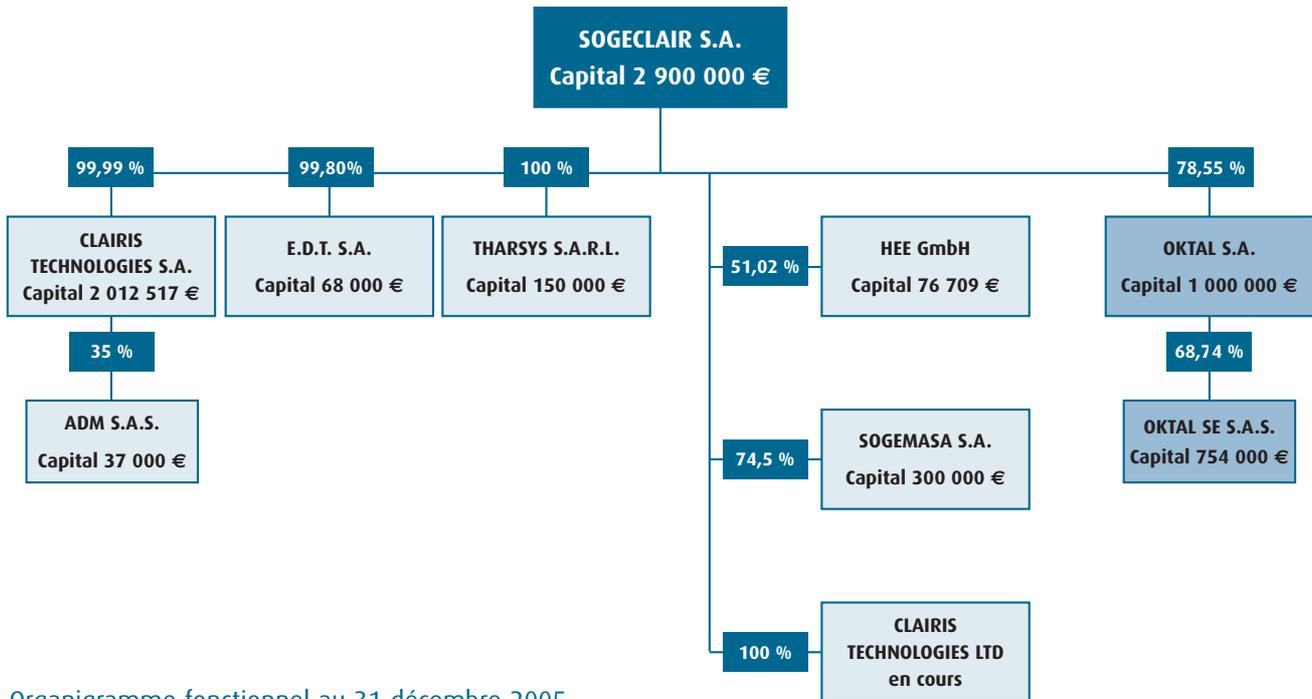
2004 : Rachat de minoritaires THARSYS ; SOGECLAIR possède 100% des parts.

2005 : Rachat de minoritaires SOGEMASA INGENIERIA ; SOGECLAIR possède 75% des parts. Réorganisation des participations OKTAL SA et OKTAL SE ; vente de la participation dans OKTAL Japon. Implantation au Royaume-Uni avec la création de CLAIRIS TECHNOLOGIES Limited, filiale à 100% de SOGECLAIR

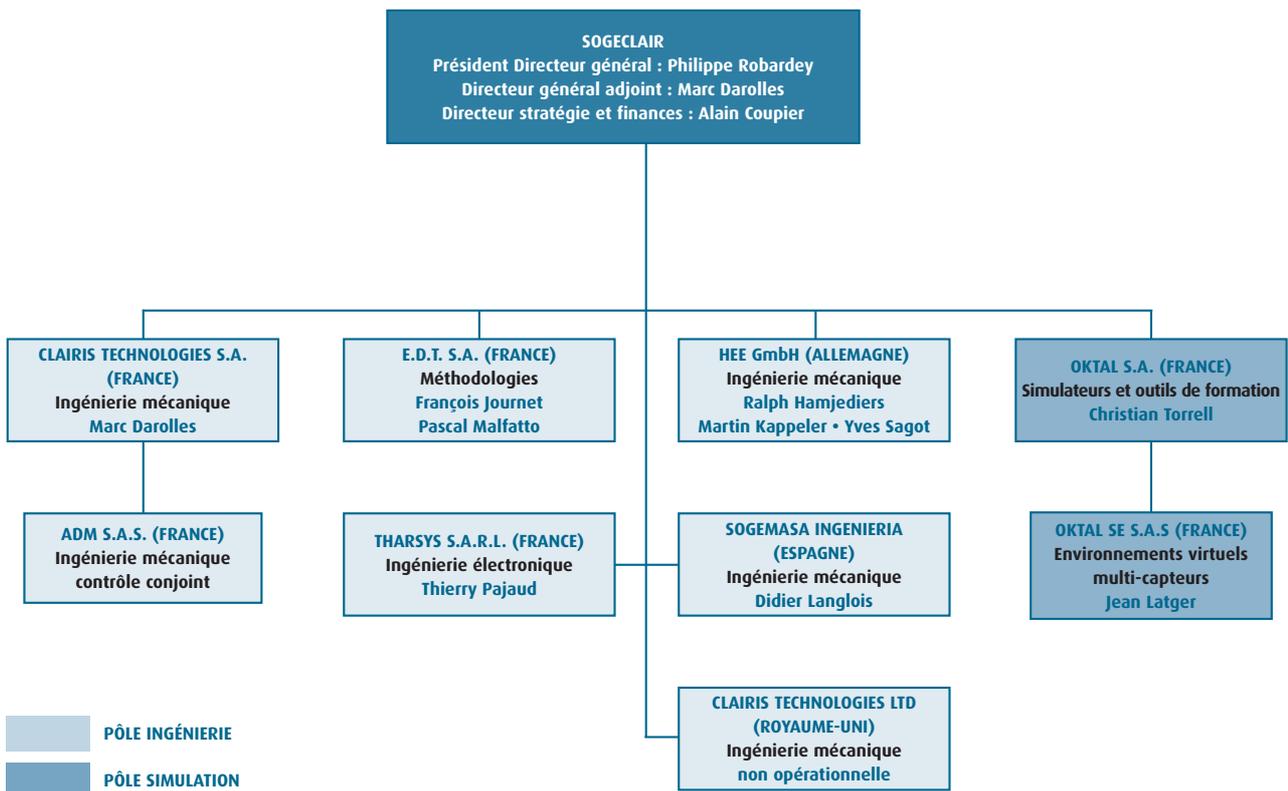
1. Activités...

1.4. Relations mère-filiales

Organigramme juridique au 31 décembre 2005



Organigramme fonctionnel au 31 décembre 2005





Les filiales de SOGECLAIR (cf. organigramme ci-dessus) sont organisées par savoir-faire technologiques et implantations géographiques et ont les caractéristiques suivantes :

Pôle Ingénierie	Implantations	Activités	Effectif (*)
CLAIRIS TECHNOLOGIES SA E.D.T.	France	Ingénierie mécanique	322.1
	France	Méthodologies Ingénierie électrique	71.8
THARSYS	France	Ingénierie électronique	19.3
SOGEMASA INGENIERIA	Espagne	Ingénierie mécanique	41.8
HEE	Allemagne	Ingénierie mécanique	154.1
CLAIRIS TECHNOLOGIES LTD	Royaume-Uni	Ingénierie mécanique	En cours

Pôle Simulation	Implantations	Activités	Effectif (*)
OKTAL	France	Simulation et réalité virtuelle	101.6
OKTAL Synthetic Environment	France	Environnements synthétiques multi-capteurs	11.2

(*) effectif moyen 2005, équivalent temps plein

Rôle de SOGECLAIR vis-à-vis de ses filiales

La Direction Générale de SOGECLAIR prend en charge pour l'ensemble du groupe les fonctions suivantes :

- animation et orientation de la planification stratégique,
- arbitrage des dossiers de croissance externe et des priorités d'allocation des ressources,
- contrôle interne et gestion des risques, contrôle des engagements du groupe,
- coordination du reporting opérationnel, contrôle des comptes sociaux, établissement des comptes consolidés, interface avec les auditeurs,
- politique de financement long-terme, optimisation de la structure financière,
- cohérence, efficacité et fiabilité du système d'information de gestion,
- secrétariat juridique et communication institutionnelle et financière.

En parallèle SOGECLAIR prend en charge pour certaines filiales françaises leurs besoins en matière de :

- gestion de trésorerie et suivi des comptes de tiers,
- comptabilité sociale et déclarations réglementaires,
- financement du besoin en fonds de roulement et des investissements,
- paye et déclarations réglementaires.

Les filiales de SOGECLAIR comprennent des directions générales, régionales et/ou techniques qui ont la responsabilité opérationnelle de leurs affaires et de leurs personnels ; leurs directions sont rattachées à la Direction Générale de SOGECLAIR.

Pour répondre à ces objectifs, différents types de réunions ou comités sont planifiés en fonction des spécificités de chaque organisation :

- des **réunions "stratégie et budget"** avec les Directions du groupe : en fin d'année pour la préparation des budgets et au début de chaque trimestre pour constater les écarts éventuels et y apporter des solutions, si nécessaire,
- des **Revue de Direction** bi-annuelles liées au management de la Qualité,
- des **Comités de Direction** tous les mois selon les filiales, réunissant les responsables, pour examen des plans de charge, de l'action commerciale, des actions qualité,
- des **réunions de Directions Commerciales** avec les responsables et les ingénieurs commerciaux pour examen des devis, des carnets de commandes et des actions commerciales spécifiques à engager,
- des **réunions Production mensuelles** avec les responsables pour analyse de la production,
- des **réunions Qualité** mensuelles.

1. Activités...

1.5. Les chiffres clés au 31/12/2005

1.5.1. Progression du chiffre d'affaires

(en M€)	2005 IFRS	2004 IFRS
Chiffre d'affaires consolidé	69,0	50,3
Chiffre d'affaires à périmètre constant	67,6*	50,3

* Sogemasa Ingenieria à 45%.

Répartition du chiffre d'affaires consolidé par pays

(en M€)	2005 IFRS	2004 IFRS
France	43,4	34,2
Allemagne	20,5	14,1
Espagne	2,4	1,1
Autres pays	2,7	0,9

1.5.2. Principaux postes du compte de résultat

(en M€)	2005 IFRS	2004 IFRS
Chiffre d'affaires	69,05	50,33
E.B.I.T.D.A. (1)	5,38	1,77
Résultat opérationnel	3,08	0,88
R.C.A.I.	2,79	0,59
Résultat net	2,08	0,42
Résultat net part du groupe	1,10	0,23

(1) résultat d'exploitation - subventions - reprise provisions et transfert de charges + dotation d'exploitation

1.5.3. Structure financière

(en M€)	2005 IFRS	2004 IFRS
Fonds propres	10,07	8,13
Avances conditionnées (AC)	2,13	1,89
Dette nette (hors AC)	7,39	8,86
Ratio d'endettement net (hors AC)	0,73	1,09

1.5.4. Répartition du chiffre d'affaires consolidé par secteurs

Secteur d'Activités	2005 IFRS	2004 IFRS
Aéronautique et trafic aérien	73%	67%
Automobile et ferroviaire	12%	16%
Défense - Industrie	15%	16%

Part du secteur public dans le chiffre d'affaires consolidé :

- pour 2005 : 7,4 %
- pour 2004 : 6,5%

1.5.5. Pourcentage des chiffres d'affaires des filiales dans le chiffre d'affaires global consolidé

	2005 IFRS		2004 IFRS	
	Chiffre d'affaires	%	Chiffre d'affaires	%
CLAIRIS				
TECHNOLOGIES SA	29,24 M€	42,35	20,64 M€	41,02
E.D.T.	4,17 M€	6,04	3,53 M€	7,02
THARSYS	2,19 M€	3,17	2,19 M€	4,36
HEE	19,83 M€	28,72	13,04 M€	25,91
SOGEMASA				
INGENIERIA	2,57 M€	3,72	1,11 M€	2,22
OKTAL SA	9,00 M€	13,03	8,30 M€	16,49
OKTAL SE	2,05 M€	2,97	1,50 M€	2,98

1.5.6. Les moyens humains

(équivalent temps plein)	2005	2004
Ingénieurs, Cadres et Techniciens supérieurs	696	606
Techniciens et employés	52	45
TOTAL	748	651

La moyenne d'âge est de 34 ans. Le taux de turn over se situe à environ 7,8%.

Les contrats à durée déterminée concernent environ 5,7 % de l'effectif. La proportion d'intérimaires par rapport à l'effectif total n'est pas significative.

Le taux d'absentéisme reste faible à 1,81 %. Les principaux motifs d'absentéisme sont des arrêts de travail pour maternité, paternité et maladie.

Politique de formation (filiales françaises)

En 2005 un montant de 636 447 € a été consacré aux dépenses de formation, représentant 3,83% de la masse salariale. Les dépenses de formation, principalement technique, sont destinées à maintenir un haut niveau technique et une multi-compétence à l'ensemble des collaborateurs. Au 1^{er} janvier 2005, les dispositions législatives dans le cadre du DIF (droit individuel à la formation) ont été mises en oeuvre.



Politique de recrutement

De nombreux moyens ont été déployés pour satisfaire les besoins en recrutement dans les domaines les plus pointus (profils d'experts expérimentés). Les recrutements ont concerné une centaine de personnes, principalement des ingénieurs et des techniciens supérieurs. La main d'œuvre extérieure représente 30 %.

Durée du travail

Les sociétés de droit français sont assujetties au respect des durées légales du travail. Les accords de 35 h ont été contractés entre 2000 et 2002. La durée du travail pour les salariés à temps plein est soit de 35 h par semaine, soit basée sur 218 jours par an. Le personnel à temps partiel effectue les horaires suivants : de 14 h à 31 h par semaine.

1.5.7. Intéressement et participation

Historiquement, il existe 1 contrat d'intéressement qui concerne les salariés d'OKTAL SA et OKTAL SE. Pour les filiales françaises, il existe 2 accords de participation dont un seul pour 2005 a dégagé une réserve spéciale de participation. Au total, le montant de ces contrats pour l'année 2005 s'élève à 177 774 €.

1.5.8. La clientèle de SOGECLAIR

Les grands comptes industriels nationaux et internationaux auxquels s'adresse SOGECLAIR sont principalement les suivants : AIR FRANCE INDUSTRIES, AIRBUS (CENTRAL ENTITY, FRANCE, DEUTSCHLAND, ESPANA), AIRCELLE, ALCATEL ALENIA SPACE, ALSTOM, ASF, ATR, AUDI, BEHR, BOMBARDIER, CAE, CNES, DAIMLER CHRYSLER, DASSAULT, DCN, DGA, EADS (CASA, SOGERMA, SST, TCS), EUROCOPTER (FRANCE, DEUTSCHLAND, ESPANA), EUROSTAR (FRANCE, UK), FOKKER, GIAT INDUSTRIES, GAMESA (ICSA), IER, INDRA, ISRAEL RAILWAYS, LATECOERE (BEAT, LATELEC), MACIF, MBDA, MECACHROME (FRANCE, CANADA), MECHTRONIX, MoD (BWB, FOI/FGAN, SOUTH KOREA), ONERA, PSA (PEUGEOT, CITROEN), RATP, RENAULT, RVI, SABCA, SAFT, SAFRAN (AIRCELLE, HISPANO, SAGEM, SNECMA), SCHNEIDER ELECTRIC, SIEMENS VDO, SNCB, SNCF, SOFREAVIA, THALES (AIR DEFENCE, AVIONICS, TRAINING & SIMULATION), UNITED TECHNO (RATIER-FIGEAC), VALEO, VOLKSWAGEN, ZODIAC (INTERTECHNIQUE)...

Tous secteurs industriels confondus, SOGECLAIR totalise sur l'exercice :

- 186 clients actifs au total,
- dont 50 à l'international,
- dont 56 pour le secteur Aéronautique & Trafic Aérien,
- dont 47 pour le secteur Automobile & Ferroviaire,
- dont 83 pour le secteur Défense & Industrie,

SOGECLAIR intervient sur ses marchés nationaux et à l'export depuis toutes ses implantations : France, Allemagne, Espagne. Le chiffre d'affaires hors France a ainsi représenté 37% du chiffre d'affaires consolidé en 2005, pour 34% du chiffre d'affaires consolidé en 2004.

En termes de récurrence des travaux, l'analyse du portefeuille clients en 2005 montre une très grande fidélité de nos clients ; ainsi 90 % de nos 20 premiers clients et 100 % de nos 10 premiers clients étaient déjà nos clients en 2004 et pour une très grande majorité, clients de longue date.

Les projets traités pour nos clients peuvent aller de quelques jours d'expertise (soit quelques k€) jusqu'à plusieurs années (et plusieurs M€). Les spécificités commerciales des contrats ne font pas l'objet de communication afin de préserver les intérêts de SOGECLAIR vis-à-vis de la concurrence.

1. Activités...

1.6. La concurrence

SOGECLAIR est un acteur reconnu sur les marchés de l'ingénierie et de simulation sur lesquels il intervient dans la définition de produits nouveaux, en prestation partielle ou globale de ses clients, voire en maîtrise d'œuvre.

Compte tenu des barrières d'entrée liées à chaque type d'intervention, aucun concurrent de SOGECLAIR ne dispose d'une offre aussi complète incluant l'assistance technologique, les forfaits, le co-développement et la fourniture d'équipements.

Pour le pôle Ingénierie, les principaux concurrents de SOGECLAIR s'analysent plutôt par zone de clientèle :

- **en France** : ALTEN, ALTRAN, AKKA, ASSYSTEM BRIME, CIMPA, ECM, GECl, LABINAL, SEGULA, SODITECH, TRANSICIEL,
- **en Allemagne** : ASKON, FERCHAU, LABINAL, RÜCKER, TECCON,
- **en Espagne** : ASSYSTEM IBERICA, CADTECH, ITD.

Pour le pôle Simulation, les principaux concurrents de SOGECLAIR sont mondiaux et s'analysent plutôt par type de produits :

- **fabricants de simulateurs** : ADACEL, AUTOSIM, CORYS-TESS, CS, DRIVE-SAFETY, ECA-FAROS, EADS-DCS, GAVAP, INDRA, KRAUSS-MAFFEI, RUAG, SOGITEC, THALES TRAINING SIMULATION
- **environnements synthétiques** : CAE-TERREX, CRIL, CS, EADS-DCS, EMSS-SA, LM-INSYS, MPI, MTL Systems, SAIC, SAGEM, TEAMLOG, THALES (OS, TAS, TAD), TSC.

SOGECLAIR assure une veille active de ses marchés et de sa concurrence par la collecte et l'analyse de tout type d'information disponible.

Les atouts de SOGECLAIR

SOGECLAIR bénéficie d'avantages différenciateurs sur ses marchés :

- une stratégie industrielle sur des marchés de niche à fort potentiel,
- un savoir-faire technologique reconnu sur ses métiers,
- une palette de compétences (mécanique, électricité, électronique et logiciel) large et une capacité à les combiner,
- une capacité reconnue de maître d'œuvre et de coopération,
- des références et une connaissance des processus de travail complexes de ses clients,
- une présence locale forte auprès de ses clients (France, Allemagne, Espagne).

1.7. Évolution récente et perspectives d'avenir

Se reporter infra à la section 2.1 du Rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale.

1.8. Politique d'investissements et travaux de développement

Evolution des investissements (*)

2005	2004
2 426 k€	1 173 k€

(*) acquisition d'immobilisations corporelles + licences

Les investissements portent sur le renouvellement de notre parc de logiciels, de serveurs, de stations de travail informatique, de matériels bureautiques (PC, imprimantes...), de nos réseaux. Le mode principal de financement est du crédit moyen terme sur 36 mois ou du crédit bail.

Travaux de Développement

L'immense majorité des travaux de SOGECLAIR concerne des activités de développement relatifs à l'exécution d'un contrat pour un client.

SOGECLAIR mène par ailleurs, en propre, certains travaux de développement auto-financés sur lesquels le groupe accepte d'investir dans la mesure où il dispose de :

- perspectives commerciales claires : marché avéré, canaux de distribution directs et indirects existants,
- rentabilité prévisionnelle suffisante : y compris le coût du financement et sur un scénario dégradé,
- financement suffisant : partenaires, institutionnels ou banquiers.

Par défaut, les dépenses sont passées à résultat au fur et à mesure de leur engagement. Par exception et en application des normes comptables internationales (IAS38), les dépenses relatives à certains travaux de développement de longue durée sont immobilisés à l'actif du bilan dès lors qu'ils satisfont les critères d'activation fixés par ces normes.

Au 31 décembre 2005, les immobilisations de Frais de Développement concernent :

- le pôle Ingénierie pour un montant net total de 8 195 k€ à amortir jusqu'en 2012, répartis sur 3 projets,
- le pôle Simulation pour un montant net total de 405 k€ à amortir jusqu'en 2012, répartis sur 7 projets.



1.9. Facteurs de risques propres à l'émetteur et à son secteur d'activité

Sont traités ci-dessous les risques spécifiques à la société et à son secteur d'activité, classés selon notre ordre d'importance.

1.9.1. Risques d'exécution

SOGECLAIR intervient auprès de ses clients selon 4 types de contrats :

- Assistance technologique : il s'agit en quasi totalité de contrats en obligation de moyens. Leur durée se situe dans une fourchette de 3 mois à 1 an.
- Forfait : il s'agit de contrats en obligation de résultat. Leur durée se situe entre 1 mois et 5 ans.
- Co-développement : il s'agit de contrats comportant une offre associée à celle de SOGECLAIR (par exemple fabrication chez un partenaire). Ces contrats ont une durée longue avec des obligations de résultat pouvant aller jusqu'à 15 ans.
- Fourniture d'équipements : ce sont des contrats de développement et fourniture d'équipements sous la responsabilité de SOGECLAIR en source unique. Leur durée est fonction du type d'équipement.

Alors que les contrats d'assistance technologique et de fournitures d'équipements ne comportent que peu de risques d'exécution, SOGECLAIR n'ayant qu'une obligation de moyen ou étant seul maître de la définition du produit à réaliser, les contrats de forfait ou de co-développement présentent de façon inhérente des risques d'exécution dont les causes racines sont par ordre chronologique :

- a) sous estimation initiale dans l'offre,
- b) spécifications techniques floues et clauses contractuelles très extensives,
- c) demandes de travaux supplémentaires pendant la phase de développement sans accord commercial préalable formel,
- d) difficultés techniques particulières,
- e) conditions d'acceptation finales sujettes à interprétation.

La maîtrise de tels risques, spécialement ceux d'origine b) et c) supposent une organisation tant commerciale que de gestion de programme tout à fait particulière qui fait la difficulté de ce type de contrat, mais crée réciproquement une barrière d'entrée importante vis-à-vis des acteurs traditionnels de la R&D externalisée.

1.9.2. Risques de dépendance

Clients

En 2005, tous secteurs confondus, le groupe a compté 186 clients actifs, c'est-à-dire facturés au cours de l'exercice répartis sur l'ensemble des secteurs d'activité, représentant une diversité aussi bien de clientèle que de nombre de contrats suffisante pour ne pas souffrir de dépendance gênante.

Réciproquement, la qualité et la fidélité des clients du groupe limitent le risque de volatilité et de solvabilité des créances et la taille et la qualité de ces clients constituent un gisement de marchés à développer pour SOGECLAIR.

En termes chiffrés :

- les 50 premiers cumulent 95% du Chiffre d'Affaires consolidé et sont harmonieusement répartis entre les segments Aéronautique & Trafic Aérien, Défense & Industrie, Automobile & Ferroviaire,
- les 20 premiers cumulent 84% du Chiffre d'Affaires consolidé ; parmi ceux-là, 70% étaient déjà parmi les 20 premiers clients de 2004, 90% étaient déjà clients mais 2 nouveaux clients sont apparus,
- les 10 premiers cumulent 75% du Chiffre d'Affaires consolidé ; parmi ceux-là, 80% étaient déjà parmi les 10 premiers clients de 2004 et tous étaient déjà clients
- les 5 premiers clients cumulent 71% du Chiffre d'Affaires consolidé et se répartissent entre les segments Aéronautique & Trafic Aérien (AIRBUS, MECACHROME, ICSA-GAMESA), Défense & Industrie (DGA), Automobile & Ferroviaire (RENAULT),
- Le 1er client du groupe, AIRBUS, représente toujours environ 53% du Chiffre d'affaires consolidé, avec une diversification accrue (100 contrats indépendants contre 70 en 2004) et une diversification sur 4 entités : France, Deutschland, España et Central Entity.

Partenaires

SOGECLAIR a signé plusieurs contrats de partenariat avec des sociétés complémentaires. L'interruption d'un ou plusieurs de ces partenariats, pour différentes raisons, à l'initiative de SOGECLAIR ou du partenaire, pourrait entraîner un effet négatif sur les revenus futurs de la société.

Fournisseurs et sous-traitants

L'indépendance des fournisseurs et sous-traitants est assurée par la mise en œuvre des principes directeurs suivants :

- conservation en propre de la relation client et de la maîtrise d'œuvre (spécification, conception préliminaire et validation, réalisation des éléments critiques), permettant de conserver les facteurs différenciateurs essentiels.
- sélection de sociétés ne disposant ni de la volonté de, ni des capacités à traiter en direct les contrats de SOGECLAIR, hors choix imposé par le client.
- nombre suffisant pour ne souffrir d'aucune position dominante et pouvoir répartir le risque industriel et financier,
- nombre suffisamment réduit pour peser suffisamment sur les conditions commerciales et techniques.

L'ensemble du groupe travaille ainsi avec plusieurs dizaines de fournisseurs et sous-traitants qui lui apportent leur soutien dans les domaines de la mécanique, de l'électronique et de la simulation.

1. Activités...

1.9.3. Risques commerciaux clients

SOGECLAIR est confrontée depuis plusieurs années à la volonté de certains de ses clients de lui faire partager leur risque commercial au travers de contrats de co-développement en "risk-sharing", aux termes desquels le fournisseur est responsable de concevoir et produire un sous-ensemble du programme client, il assume le financement de ses coûts et perçoit ensuite une quote-part du paiement à chaque sous-ensemble livré au client.

Le risque encouru sur de tels contrats consiste en la non-réalisation par le client de ses objectifs de vente, conduisant pour le fournisseur à une courbe de revenus différente de celle initialement projetée.

Un tel risque est atténué par :

- un engagement limité à des programmes dont le succès ne fait pas question, auprès de clients dont l'expérience de cette gamme de produits est avérée,
- la fixation d'un prix de vente incluant l'impact des frais de financement et aussi de variations sensibles de l'échelonnement des revenus,
- un étalement des paiements sur des quantités et des délais très inférieurs aux objectifs totaux du client,
- dans tous les cas l'autorisation préalable du conseil d'administration du groupe.

De fait, SOGECLAIR limite strictement sa participation en risk-sharing de sorte à conserver des ratios d'endettement raisonnables et ne pas prendre de risque disproportionné.

1.9.4. Risques commerciaux propres

SOGECLAIR mène comme indiqué plus haut des travaux de développement auto-financés sur lesquels le groupe est exposé au risque d'écart important de ses ventes par rapport aux hypothèses du plan d'affaire initial.

Ce risque est limité par :

- la préférence donnée à un financement auprès de partenaires acceptant de partager le risque commercial,
- l'obligation donnée au plan d'affaire de dégager une rentabilité encore positive après "choc" des hypothèses nominales.

1.9.5. Risques de marché

La Direction Financière de SOGECLAIR est organisée pour suivre et gérer les risques de taux, de change et de liquidité avec :

- le suivi de la trésorerie,
- le suivi de la dette moyen/long terme,
- des échanges fréquents avec les partenaires financiers pour évoquer les évolutions des taux sur le court terme ou sur le moyen terme,
- la participation à divers forums, débats, présentations.

Risque de Taux : SOGECLAIR est exposée au risque de variation des taux pour le financement de ses encours court-terme, tandis

que ses engagements moyen-terme, qu'il s'agisse d'emprunts bancaires classiques ou de locations-financières sont, sauf exception, conclus à taux fixe.

Les engagements à taux variable sont indexés sur l'indice Euribor et une variation de 1 point de cet indice aurait un impact de quelques dizaines de k€ sur le résultat avant impôts du groupe qui ne nous a pas conduit à adopter de stratégie de couverture particulière.

Risque de Change : SOGECLAIR n'est jusque-là pas exposée, sauf de façon marginale, aux risques de change, ses gros contrats étant libellés en euros.

Risque action

SOGECLAIR n'ayant accordé aucune garantie liée, directement ou indirectement, à l'évolution du cours de l'action, son risque action est limité à l'impact d'une évolution du cours sur ses actions auto-détenues.

SOGECLAIR détient d'une part 2 600 actions propres au 31 décembre 2005, au titre de sa quote-part dans le contrat d'animation du titre confié à CM CIC Securities.

Une variation de 10% du cours aurait ainsi une incidence d'environ 9 000 € sur le résultat consolidé.

Au 31 décembre 2005, SOGECLAIR détient par ailleurs 53 097 actions propres issues de la fusion/absorption de la société LPPI.

La variation du cours de ces actions n'a aucune influence sur les comptes consolidés du groupe puisqu'elles font l'objet d'une écriture d'annulation dans les capitaux propres, en application des règles comptables applicables.

La variation du cours de ces actions n'aurait d'influence sur les comptes sociaux de SOGECLAIR SA que dans la mesure où le cours viendrait à chuter durablement en deçà de leur valeur d'apport et obligerait à constater une dépréciation. Une variation de 10% par rapport au cours moyen de décembre 2005 n'aurait ainsi aucune influence.

1.9.6. Risques de liquidité

SOGECLAIR est exposée au risque de liquidité au travers de ses concours bancaires court-terme dont l'en-cours fluctue selon les périodes entre 2,5 M€ et 4,5 M€.

Pour limiter ce risque, SOGECLAIR s'appuie sur :

- une gestion de trésorerie et des comptes de tiers centralisée pour certaines de ses filiales françaises et un suivi régulier des autres filiales,
- un ensemble de partenaires bancaires de renom, avec des autorisations de crédit court-terme garanties et non-garanties pour un montant total supérieur à 12 M€ à des conditions commerciales permettant la plus grande réactivité,
- des signatures clients lui permettant de mobiliser aisément ces lignes de crédit et n'ayant occasionné aucun défaut de paiement depuis de nombreuses années.



1.9.7. Risques juridiques

SOGECLAIR n'est soumise à aucune réglementation particulière et l'exploitation de son activité n'est subordonnée à aucune autorisation légale, réglementaire ou administrative.

Les risques de responsabilité civile professionnelle générale et produits aéronautiques sont couverts par des contrats d'assurance.

A la connaissance de la société, il n'existe pas à ce jour de litige, arbitrage ou fait exceptionnel susceptible d'avoir, ou ayant eu dans un passé récent, une incidence sensible sur la situation financière, le résultat, l'activité ou le patrimoine de la société SOGECLAIR et du groupe.

Toutefois, en cas de survenance de litiges, ceux-ci font l'objet d'une analyse dès que le fait est avéré. Il est prioritairement recherché une solution amiable et rapide. En cas de contentieux et après échec de règlement amiable, une provision peut être constituée en fonction de l'analyse technique et contractuelle et de l'analyse juridique éventuelle. Ces éléments constituent la base de constitution de la provision.

1.9.8. Risques industriels et environnementaux

Sans objet.

1.10. Assurances

Les principaux risques des sociétés du groupe sont couverts par les assurances. Les contrats d'assurance, souscrits auprès de compagnies de renom, couvrent :

- les risques liés aux matériels et à la perte d'exploitation (multirisque industrielle, bris de machine),
- les risques liés aux activités des sociétés du groupe (responsabilité civile générale et produits aéronautiques).

Les contrats de responsabilité civile tous dommages confondus couvrent le risque contractuel maximum prévu dans nos contrats commerciaux.

Le montant global des primes 2005 s'est élevé à 321 k€.

1.11. Baux et loyers des sites d'exploitation

La société loue les locaux nécessaires à ses activités à différentes sociétés immobilières.

L'une de ces sociétés, la SCI SOLAIR a un lien avec des administrateurs de SOGECLAIR et un de ses actionnaires qui détient une fraction des droits de vote supérieure à 10% (cf. rapport spécial des Commissaires aux Comptes). Le montant des loyers relatifs aux locaux loués à la SCI SOLAIR est inférieur au prix du marché. Au 31 décembre 2005, SOGECLAIR compte 12 sites d'exploitation : en région toulousaine (4), en région parisienne (2), à Aix en Provence, Hambourg, Stuttgart, Wolfsburg, Getafe, Tolède, représentant une surface totale de 8661 m² pour un coût annuel total de 1 194 k€ HT.

1.12. Marques - noms de domaines - copyright - licences ou brevets

Sans objet.

2. Rapport du conseil d'administration à l'Assemblée Générale Mixte du 17 mai 2006

(exercice clos le 31 décembre 2005)

Chers Actionnaires,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale conformément à la loi et aux dispositions de nos statuts, à l'effet notamment de vous demander de statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2005.

- Les convocations à la présente Assemblée ont été régulièrement effectuées.
- Les documents prévus par la réglementation en vigueur vous ont été adressés ou ont été tenus à votre disposition dans les délais impartis.

Le présent rapport a notamment pour objet de vous présenter la situation de notre société et celle de notre groupe.

Nous vous informons que les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2005 ont été établis suivant des modes de présentation et des méthodes d'évaluation différents de ceux de l'exercice précédent, par suite du passage aux règles comptables IFRS applicables aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2005.

Il en résulte des reclassements dont l'annexe fait état et dont les points les plus significatifs quant à la comparabilité des comptes sont les suivants :

- Comptabilisation des contrats longs selon la méthode à l'avancement (IAS18) et en conséquence :
 - reclassement au Bilan en Créances Clients des en-cours de production auparavant comptabilisés en Stocks & Travaux En Cours,
 - comptabilisation de ces en-cours en Chiffre d'Affaires au Compte de Résultat.
- Activation des dépenses de Développement et frais afférents pour les contrats remplissant les critères de l'IAS38 et en conséquence :
 - reclassement au Bilan en Immobilisations incorporelles des dépenses du contrat planchers A380 auparavant mentionnées en Stocks & Travaux En Cours,
 - activation des frais financiers afférents à ce contrat,
 - amortissement de ces dépenses activées dès le début de l'exercice 2005.
- La consolidation en intégration globale des comptes de la filiale SOGEMASA INGENIERIA auparavant consolidée en intégration proportionnelle à 45%, par suite de l'acquisition de 29,5% supplémentaires.

Ces changements induisent des variations significatives des postes Immobilisations Incorporelles, Créances Client et Stocks, ainsi que du Chiffre d'Affaires, des autres Produits d'Exploitation et du Résultat Financier.

C'est pourquoi il vous est présenté un retraitement "pro-forma IFRS, iso-périmètre" des comptes consolidés 2004, qui permet de mieux apprécier les évolutions.

Les comptes individuels de l'exercice ont été établis pour la société-mère et ses filiales suivant les normes comptables et règlements applicables dans chaque pays.

Le groupe dont nous vous décrivons l'activité comprend les sociétés CLAIRIS TECHNOLOGIES SA, E.D.T. S.A., THARSYS SARL, HEE GmbH, SOGEMASA INGENIERIA, CLAIRIS TECHNOLOGIES LTD, OKTAL SA, OKTAL SYNTHETIC ENVIRONMENT SAS.

La société CLAIRIS TECHNOLOGIES LTD a été créée au second semestre et n'a exercé aucune activité sur l'exercice.

2.1. Situation du groupe

2.1.1. Bilan de l'activité

Le Chiffre d'Affaires consolidé progresse de 37% sur l'exercice 2005, en forte croissance sur les deux pôles Ingénierie et Simulation.

L'activité à l'international progresse de 55%, représentant désormais plus du tiers du chiffre d'affaires et a été marquée par des succès auprès de nouveaux clients en Europe du nord, aux Etats-Unis et en Asie.

L'activité de l'exercice a globalement été marquée par :

• pour le pôle Ingénierie :

- la poursuite de la croissance de l'activité de génie mécanique et électrique portée par les grands programmes aéronautiques (A380, A400M) et l'automobile,
- le développement de niches de croissance sur des activités de méthodologie, en France, en Allemagne, au Royaume Uni et en Espagne, et une percée aux Etats-Unis,
- la mise sous contrôle des dépassements permettant de restaurer une rentabilité conforme aux objectifs.

• pour le pôle Simulation :

- l'exécution des gros contrats remportés fin 2004 et gain des nouveaux contrats Défense, Ferroviaire et Automobile,
- des percées commerciales significatives auprès de ministères de la défense, en Allemagne, Suède et Asie, ayant permis d'éprouver la crédibilité de notre offre au niveau international.

Les comptes consolidés font également ressortir une forte progression aussi bien du résultat opérationnel que du résultat net et de la rentabilité des capitaux employés.

L'exercice 2005 aura par ailleurs permis une réduction sensible de la dette nette ainsi que du besoin en fonds de roulement.

L'effectif moyen, équivalent temps plein, est de 748 personnes sur l'exercice 2005 (+15% par rapport à 2004).



2.1.2. Evolutions prévisibles

Maintien de la croissance, notamment à l'international, avec une progression attendue supérieure à 10% et le développement en Europe d'une filiale au Royaume-Uni.

Poursuite de l'amélioration de la rentabilité opérationnelle, grâce d'une part, au contrôle soutenu des engagements du groupe et au contrôle de l'exécution des contrats par la nouvelle direction technique centrale, et d'autre part par un ré-examen systématique de nos positionnements pour se concentrer sur ceux les plus attractifs.

En termes d'effectifs, il est envisagé une augmentation d'environ 10% de façon à accompagner la croissance de l'activité en capitalisant les compétences propres, tout en conservant un taux de flexibilité suffisant.

2.1.3. Evènements importants survenus depuis la clôture

Il a été procédé au 1er trimestre 2006 au rachat de 20% de notre participation dans la Société OKTAL SA.

2.1.4. Activités en matière de Développement

Comme par le passé, la très grande majorité des contrats que nous avons réalisés pour nos clients en 2005 ont consisté en des travaux de développement.

Nous portons à votre attention que nous avons immobilisé à l'actif du bilan (Frais de Développement) les dépenses de développement et frais financiers afférents pour un certain nombre de projets, dans le respect et selon les principes fixés par les normes comptables applicables (IAS 38 et 23, directives nationales).

Les travaux de développement ayant donné lieu à de nouvelles immobilisations en 2005 concernent :

- pour le pôle Ingénierie : le projet Planchers A380,
- pour le pôle Simulation : des projets de moteurs de simulation pour les secteurs automobile, ferroviaire et trafic aérien (ScanNer, OkSimRail, ScanAds), un projet de modeleur de terrain applicable à tous les secteurs (Agetim).

Les travaux de développement ayant donné lieu à des dotations aux amortissements en 2005 concernent :

- pour le pôle Ingénierie : le projet Planchers A380 et le projet Trainers Airbus,
- pour le pôle Simulation : le projet de modeleur de terrain.

2.1.5. Analyse des comptes consolidés

Les comptes consolidés du groupe vous ont été communiqués au format IFRS avec un comparatif pro forma de l'exercice 2004 et vous sont commentés ci-après.

Nous vous demanderons d'approuver ces comptes.

Compte de résultat

L'analyse du compte de résultat fait apparaître :

- un chiffre d'affaires de 69 050 k€ en progression de 37 % par rapport à l'exercice précédent,
- des charges d'exploitation hors dotations en progression plus faible que l'activité, qui reflètent les efforts de redressement accomplis,
- une augmentation plus rapide des charges externes que des charges de personnel, qui reflète la priorité donnée à la sous-traitance pour s'adapter à la forte croissance de l'activité,
- des dotations aux amortissements progressant, en revanche, plus vite que l'activité avec le début de l'amortissement des dépenses de développement des planchers A380,
- un résultat opérationnel de 3 078 k€, contre 880 k€ pour l'exercice précédent (pro forma), soit un redressement très sensible de la rentabilité opérationnelle,
- des charges financières croissant avec les besoins en financement, tant du cycle d'exploitation que des investissements,
- un résultat net consolidé de 2 082 k€ et une part du groupe de 1 099 k€, contre respectivement 417 k€ et 234 k€ pour l'exercice précédent (pro forma),
- au global, un retour à des ratios de rentabilité tels qu'attendus.

Bilan

L'analyse du bilan consolidé fait apparaître :

A l'Actif

- des Ecarts d'acquisition en hausse minime par suite du rachat de parts de minoritaires d'OKTAL SA et SOGEMASA INGENIERIA,
- des Immobilisations incorporelles en hausse sous l'effet conjugué de la poursuite de l'activation des dépenses des planchers A380, de l'activation de travaux de Développement, de l'amortissement de ces dépenses et d'investissements en licences logiciel,
- des Immobilisations corporelles en hausse par suite de l'augmentation de l'activité et des investissements nécessaires,
- des Stocks & En-Cours en diminution correspondant à la valeur des stocks composants et produits finis,
- des Créances Clients et autres actifs courants en hausse très sensiblement plus faible que l'augmentation de l'activité, traduisant une bonne maîtrise des délais de paiement.

2. Rapport du conseil d'administration à l'Assemblée Générale Mixte du 17 mai 2006

Au Passif

- des Capitaux Propres en progression sensible avec les résultats du groupe,
- des Avances Conditionnées en augmentation par suite du reclassement d'une avance régionale auparavant intégrée aux Autres Dettes,
- des Dettes Fournisseurs, Fiscales & Sociales en hausse comparable à celle de l'activité, des Autres passifs courants en progression sensible, reflétant principalement l'augmentation des Produits Constatés d'Avance enregistrés, compte-tenu de facturations en avance, sur l'avancement des prestations.

Analyse sectorielle

L'analyse des résultats par secteur fait apparaître, hors éliminations intra-groupe et fonctionnement de la holding :

• pour le pôle Ingénierie

- un chiffre d'affaires de 58 177 k€ représentant 84% du total consolidé,
- un résultat opérationnel de 2 402 k€,
- un résultat net de 1 594 k€.

• pour le pôle Simulation

- un chiffre d'affaires de 11 126 k€ représentant 16% du total consolidé,
- un résultat opérationnel de 706 k€,
- un résultat net de 504 k€.

L'analyse du chiffre d'affaires par type d'industrie fait ressortir la répartition suivante :

- Aéronautique et trafic aérien : 73%
- Automobile et ferroviaire : 12%
- Défense et Industrie : 15%

2.1.6. Facteurs de risque

Risques d'exécution

En 2005, tandis que les risques liés à l'instabilité de la spécification de besoin de nos clients ont continué de peser sur la rentabilité de quelques gros contrats anciens, les efforts entrepris, tant au plan organisationnel que commercial, depuis le début de l'exercice ont contribué à significativement réduire leurs effets.

Sur les nouvelles affaires, les procédures de revue d'offre ont été durcies pour contrôler l'engagement du groupe et limiter l'occurrence de tels risques.

Risques de dépendance

Clients

En 2005, tous secteurs confondus, l'entreprise a augmenté son nombre total de clients actifs et a ouvert de nouveaux comptes. La part de notre 1er client reste importante, mais le nombre de contrats concernés et de divisions clientes a été augmenté, permettant d'atténuer le risque sur les gros contrats A380 et A400M.

De façon générale, il est à noter une grande fidélité de tous nos clients, une bonne visibilité sur nos relations avec les plus grands et une bonne santé de ceux-ci, nous poussant à considérer le risque maîtrisé malgré le poids de l'aéronautique (73%) et d'AIRBUS (53%).

Partenaires

En 2005, SOGECLAIR a conclu un nouvel accord avec le groupe canadien MECHTRONIX pour une coopération non-exclusive dans le domaine de la simulation, tandis que ses partenariats en cours avec MECACHROME, ICSA ou MECAHERS se déroulaient de façon correcte et ne faisaient pas anticiper de risque sensible sur les affaires du groupe.

Fournisseurs et sous-traitants

Aucune des sociétés retenues pour soutenir nos contrats n'a connu de difficulté au cours de l'exercice qui ait pu entraver l'exécution des contrats qui nous lient et nous ne prévoyons pas d'aggravation de ce risque en 2006. Réciproquement, aucune société sous-traitante ne jouit d'une position contractuelle privilégiée qui lui permettrait de peser déraisonnablement sur la marche de nos affaires ou d'y induire une dépendance durable.

Risques commerciaux

Programmes clients

SOGECLAIR s'est engagée fin 2001 sur un contrat en "risk-sharing", dans le cadre du programme A380. Ce contrat est à date le seul contrat en "risk-sharing".

Ce contrat porte sur la conception et la réalisation des structures de planchers pour la pointe avant de l'avion, en co-développement avec la société MECACHROME et les parties sont convenues d'étaler le paiement sur les 300 premiers avions produits.

A fin septembre 2005, le carnet de commandes A380 annoncé par Airbus comptait 149 commandes fermes dont 10 nouvelles sur l'exercice ; nos livraisons à fin 2005 s'élevaient à 19 contre 25 estimées à début de contrat, résultant d'un décalage de la date d'entrée en service sans que cela n'affecte nos hypothèses pour les exercices à venir.



Le risque que 300 avions ne soient pas vendus par AIRBUS est à évaluer à l'aune des objectifs annoncés de 800 avions et de la production de plus de 1400 "B747" par BOEING.

Nous vous informons par ailleurs que certains appels d'offres du programme A350 sur lequel notre groupe entend se positionner incluent des clauses de risk-sharing.

Ventes propres

S'agissant du développement d'équipements pour simulateurs statiques de vol (Trainers), les ventes directes et celles résultant du partenariat mis en place ont progressé sensiblement, sans qu'on puisse espérer rejoindre les hypothèses du plan d'affaire initial.

S'agissant du développement de moteurs de simulation (ScanER, ScanADS et OKSimRail), les débouchés et volumes de vente constatés sur les versions existantes de ces produits confortent le retour sur investissement de ces nouvelles versions.

S'agissant du développement du modeleur de terrain (Agetim), déjà utilisé avec profit sur des programmes clients, nous ne voyons pas, à date, de risque de non-réalisation des hypothèses de vente prévues au plan.

Risques financiers

Taux

L'exposition à taux variable se limitait à fin décembre 2005 aux concours court-terme courants ; en effet, nous avons pris fin novembre la décision de couvrir, par un swap à taux fixe, l'emprunt moyen-terme "en cloche" à taux variable que nous avions mis en place pour le contrat des planchers A380.

Cette opération, exécutée dans des conditions de marché satisfaisantes, se révèle d'ores et déjà efficace et nous met à l'abri d'une poursuite de l'augmentation des taux directeurs.

Change

Au cours de l'exercice 2005, l'exposition du groupe à ce risque est restée nulle.

Nous vous informons cependant que certains appels d'offres sur lesquels notre groupe entend se positionner incluent des clauses de paiement en dollars US qui nous obligeront à mettre en place des instruments de couverture adaptés.

Liquidité / trésorerie

L'exercice 2005 n'a pas connu d'aggravation du risque de liquidité, malgré les tensions provoquées par la forte croissance générale de l'activité, grâce au soutien de nos partenaires bancaires et à notre gestion rigoureuse.

Action

Au cours de l'exercice, il n'existe toujours aucune garantie liée de façon directe ou indirecte à l'évolution du cours de l'action SOGECLAIR ; le risque action est donc toujours limité à l'impact d'une variation sur le contrat d'animation, impact jugé non significatif.

Risques juridiques

La situation à fin de cet exercice n'a pas significativement changé et l'ensemble des litiges significatifs survenus, qu'ils soient d'ordre commerciaux, fiscaux ou sociaux ont pu trouver un règlement négocié raisonnable.

La présentation des comptes n'omet aucun litige significatif probable.

Risques industriels et environnementaux

Sans objet.

Assurances

L'exercice 2005 a été l'occasion de lancer un re-examen systématique de l'ensemble des polices d'assurance des filiales du groupe afin de renégocier les meilleures conditions et d'harmoniser les contrats.

Des premiers résultats ont été obtenus dès l'exercice 2005 avec une baisse significative des taux de prime.

En 2006, nous devrions mettre en place un contrat d'assurance groupe à des conditions améliorées, couvrant les risques responsabilité civile et professionnelle et les risques responsabilité produit aéronautique et spatiale des filiales concernées.

2. Rapport du conseil d'administration à l'Assemblée Générale Mixte du 17 mai 2006

2.1.7. Engagements

La présentation faite selon les normes comptables en vigueur n'omet aucun engagement hors bilan significatif.

Dettes et autres engagements à payer

Obligations contractuelles	TOTAL	Paiements dus par période		
		A moins d'un an	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Dettes financières à long terme	6 436 k€	1 612 k€	4 824 k€	-
Obligations en matière de location-financement	1 354 k€	687 k€	667 k€	-
TOTAL	7 790 k€	2 299 k€	5 491 k€	

Structure financière à moyen et long- terme et spécificités au 31/12/2005

Caractéristiques des emprunts contractés	Montant global	Conditions	Echéances	Couvertures	Covenants
Amortissable à taux fixe	2 936 k€	De 4,2 à 5,5%	2011	N/A	Néant
Amortissable à taux variable	3 500 k€	Euribor 6 M +1,1%	2010	Swap E6M / 2,975%	Néant

Instruments de couverture

Il n'existe, à ce jour, au sein de SOGECLAIR SA ou du groupe, aucun engagement mettant en œuvre des instruments financiers complexes. Il est porté cependant à votre attention la décision prise fin novembre 2005 au vu de la remontée en cours des taux d'intérêt, de couvrir l'emprunt à taux variable de 3,5 M€ contracté pour le contrat des planchers A380 et remboursable par paliers du 1^{er} janvier 2006 au 31 décembre 2009.

La couverture souscrite est un contrat simple de Swap à 2,975% calé sur les mêmes échéances et le même taux de référence (Euribor 6M), conduisant donc à une efficacité (au sens IAS39) de 100% et permettant l'inscription des écarts de juste valeur au Bilan en application de la comptabilité de couverture IFRS.

A la date d'arrêté des comptes, ce contrat avait généré un gain latent de 999 € non comptabilisé car non significatif.

Garanties et cautions

	N	N - 1
Cautions de contre-garantie sur marchés	376 697 €	259 586 €
Nantissements hypothèques et sûretés réelles	816 620 €	1 024 443 €
Avals, cautions et garanties données	3 500 000 €	3 325 000 €
Effets escomptés non échus	/	55 554 €
Créances cédées non échues	2 201 553 €	2 484 420 €
Total	6 894 870 €	7 149 003 €

Engagements reçus

Au delà des engagements courants, nous portons à votre attention que SOGECLAIR a reçu de ses clients des engagements sur ses contrats à long-terme conditionnés sur leurs ventes représentant environ 12 M€ sur la base des commandes fermes reçues par ces clients.



2.2. Situation des sociétés du groupe

2.2.1. Activité et résultats de SOGECLAIR SA

Activité

Le contexte de l'exercice a été marqué par :

- une rentabilité opérationnelle à restaurer,
- une croissance forte à maîtriser,
- des contrats et appels d'offres importants à arbitrer,
- des évolutions réglementaires (IFRS, AMF, ...) à satisfaire.

Dans ce contexte, SOGECLAIR SA a exercé l'ensemble de ses missions de pilotage et de coordination des activités du groupe.

En parallèle SOGECLAIR SA a continué d'assurer pour CLAIRIS TECHNOLOGIES SA, E.D.T. SA et THARSYS SARL leurs besoins en matière d'administration, gestion, paye et comptabilité.

L'exercice 2006 sera consacré à la poursuite de l'amélioration des performances, au renforcement du contrôle interne et du système d'information et plus généralement au développement des capacités du groupe.

Chiffres

La société SOGECLAIR SA a réalisé au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2005 :

- un chiffre d'affaires de 2 574 k€ contre 2 946 k€ pour l'exercice précédent,
- un résultat net de 1 162 k€ contre 620 k€ pour l'exercice précédent.

Au présent rapport est annexé, conformément à l'article 148 du décret du 23 mars 1967, un tableau faisant apparaître les résultats financiers de la société au cours des cinq derniers exercices.

Prises de participations et contrôle

Nous vous précisons enfin, qu'au cours de cet exercice, nous avons :

- augmenté de 29,5% notre participation dans la société SOGEMASA INGENIERIA, SOGECLAIR SA disposant désormais de 74,5% du capital cette société,
- augmenté de 12,4% notre participation dans la société OKTAL SA, SOGECLAIR SA disposant désormais de 78,6% du capital cette société,
- diminué de 12,2% notre participation dans la société OKTAL SE au profit de ses dirigeants, SOGECLAIR SA conservant néanmoins 54% du capital de cette société.

Conséquences sociales et environnementales

Ces informations sont traitées en annexe au présent rapport.

2.2.2. Activité et résultats du Pôle Ingénierie

CLAIRIS TECHNOLOGIES SA

L'activité de la société a fortement progressé sur l'exercice et ses principaux indicateurs chiffrés, tels qu'ils ressortent des comptes sociaux, vous sont présentés ci-dessous.

Participation SOGECLAIR au 31/12/05 - 99,99%	2005 k€	2004 k€	Evolution
Chiffre d'Affaires	30 052	20 751	+45%
Résultat d'Exploitation	71	- 1 248	+106%
Résultat Net	-41	- 1 428	+97%
Fonds Propres	2 045	658	+211%
Dette Nette	9 080	9 338	-3%
Effectif moyen (ETP)	322	285	+13%

E.D.T. SA

L'activité de la société a fortement progressé sur l'exercice et ses principaux indicateurs chiffrés, tels qu'ils ressortent des comptes sociaux, vous sont présentés ci-dessous.

Participation SOGECLAIR au 31/12/05 - 99,80%	2005 k€	2004 k€	Evolution
Chiffre d'Affaires	5 295	3 848	+38%
Résultat d'Exploitation	497	386	+29%
Résultat Net	269	225	+20%
Fonds Propres	436	388	+12%
Dette Nette	387	361	+7%
Effectif moyen (ETP)	72	63	+14%

THARSYS SARL

L'activité de la société a progressé sur l'exercice et ses principaux indicateurs chiffrés, tels qu'ils ressortent des comptes sociaux, vous sont présentés ci-dessous.

Participation SOGECLAIR au 31/12/05 - 100%	2005 k€	2004 k€	Evolution
Chiffre d'Affaires	2 355	2 181	+8%
Résultat d'Exploitation	150	83	+81%
Résultat Net	107	71	+51%
Fonds Propres	135	27	+400%
Dette Nette	465	594	-22%
Effectif moyen (ETP)	19	21	-10%

2. Rapport du conseil d'administration à l'Assemblée Générale Mixte du 17 mai 2006

HEE GMBH

L'activité de la société a fortement progressé sur l'exercice et ses principaux indicateurs chiffrés, tels qu'ils ressortent des comptes sociaux, vous sont présentés ci-dessous.

Participation SOGECLAIR	2005	2004	Evolution
au 31/12/05 - 51%	k€	k€	
Chiffre d'Affaires	20 686	13 417	+54%
Résultat d'Exploitation	1 718	1 210	+42%
Résultat Net	1 547	699	+121%
Fonds Propres	2 582	1 797	+44%
Dette Nette	-1 932	-1 192	-62%
Effectif moyen (ETP)	154	129	+19%

SOGEMASA INGENIERIA SA

L'activité de la société a progressé sur l'exercice et ses principaux indicateurs chiffrés, tels qu'ils ressortent des comptes sociaux, vous sont présentés ci-dessous.

Participation SOGECLAIR	2005	2004	Evolution
au 31/12/05 - 74,50%	k€	k€	
Chiffre d'Affaires	2 883	2 494	+16%
Résultat d'Exploitation	202	228	-11%
Résultat Net	130	144	-10%
Fonds Propres	862	764	+13%
Dette Nette	-183	-145	-26%
Effectif moyen (ETP)	42	33	+27%

CLAIRIS TECHNOLOGIES LTD

La société a été créée au second semestre et n'a enregistré aucune activité au cours de l'exercice.

2.2.3. Activité et résultats du Pôle Simulation

OKTAL SA

L'activité de la société a progressé sur l'exercice et ses principaux indicateurs chiffrés, tels qu'ils ressortent des comptes sociaux, vous sont présentés ci-dessous.

Participation SOGECLAIR	2005	2004	Evolution
au 31/12/05 - 78,55 %	k€	k€	
Chiffre d'Affaires	9 332	8 604	+8%
Résultat d'Exploitation	206	-736	+128%
Résultat Net	147	-603	+124%
Fonds Propres	2 042	1 895	+8%
Dette Nette	1 020	285	+258%
Effectif moyen (ETP)	102	102	NS

OKTAL SYNTHETIC ENVIRONMENT SAS

L'activité de la société a sensiblement progressé sur l'exercice et ses principaux indicateurs chiffrés, tels qu'ils ressortent des comptes sociaux, vous sont présentés ci-dessous.

Participation SOGECLAIR	2005	2004	Evolution
au 31/12/05 - 54,00%	k€	k€	
Chiffre d'Affaires	2 321	1 819	+28%
Résultat d'Exploitation	400	352	+14%
Résultat Net	266	208	+29%
Fonds Propres	1 462	1 196	+22%
Dette Nette	-181	861	+121%
Effectif moyen (ETP)	26	24	+8%

2.3. Affectation du résultat

2.3.1. Proposition d'affectation

L'affectation du résultat de notre société que nous vous proposons est conforme à la loi et à nos statuts.

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice de l'exercice qui s'élève à 1 162 452 euros de la façon suivante :

- aux actionnaires à titre de dividende **290 000 €**
- à la réserve ordinaire **872 452 €**

Ainsi, le dividende revenant à chaque action sera de 0,40 euros. La distribution est éligible, pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, à la réfaction de 40% prévue à l'article 158-3 2° du Code Général des Impôts.

Ce dividende sera payable à compter du 15 juin 2006.

Au cas où, lors de la mise en paiement de ces dividendes, la société détiendrait certaines de ses propres actions, les sommes correspondant aux dividendes non versés à raison de ces actions, seraient affectées au report à nouveau.



2.3.2. Dividendes

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous signalons qu'au cours des trois derniers exercices, les distributions de dividendes par action ont été les suivantes :

Au titre de l'exercice	Distribué	Avoir Fiscal	Revenu réel
2002	0,25 €	0,125 €	0,375 €
2003	0,40 €	0,20 €	0,60 €

Au titre de l'exercice	Revenus éligibles à la réfaction		Revenus non éligibles à la réfaction
	Dividende Global	Autres revenus distribués	
2004	145 000 € soit 0,20 € par action	néant	néant

2.3.3. Charges non déductibles fiscalement

Nous vous demanderons d'approuver le montant global des dépenses et charges visées par les articles 39-4 du Code Général des Impôts, soit la somme de 1 684 euros et l'impôt correspondant, soit 570 euros.

2.4. Capital de la société

2.4.1. Composition du capital de la société

Nous vous signalons ci-dessous l'identité des personnes détenant directement ou indirectement au 31 décembre 2005, plus de 5 %, de 10%, de 15%, de 20%, de 25%, de 33,33 %, de 50%, de 66,66 % ou de 95% du capital social ou des droits de vote aux Assemblées Générales.

Cette liste n'a pas connu de modifications significatives au cours de l'exercice écoulé.

Actionnaires	En capital	En droit de vote
Détenant plus de 5%	Anne ROBARDEY Huguette ROBARDEY Jean-Louis ROBARDEY Philippe ROBARDEY	Anne ROBARDEY Huguette ROBARDEY Jean-Louis ROBARDEY Philippe ROBARDEY
Détenant plus de 10%	Philippe ROBARDEY	Anne ROBARDEY Jean-Louis ROBARDEY Philippe ROBARDEY
Détenant plus de 15%	Philippe ROBARDEY	Anne ROBARDEY Philippe ROBARDEY
Détenant plus de 20%	Philippe ROBARDEY	Philippe ROBARDEY
Détenant plus de 25%	Philippe ROBARDEY	Philippe ROBARDEY
Détenant plus du tiers	Philippe ROBARDEY	Philippe ROBARDEY
Détenant plus de 50%	Néant	Néant
Détenant plus des 2/3	Néant	Néant
Détenant plus de 95%	Néant	Néant

2. Rapport du conseil d'administration à l'Assemblée Générale Mixte du 17 mai 2006

2.4.2. Actionnariat salarié

Capital détenu

A la clôture de l'exercice la participation des salariés telle que définie à l'article 225-102 du code de commerce représentait 0 % du capital social de la société.

Augmentation de capital réservée

L'assemblée générale du 10 juin 2005 s'est prononcée sur le principe d'une augmentation de capital réservée aux adhérents d'un PEE. Cette faculté n'a pas été exercée au cours de l'exercice.

2.4.3. Actions détenues en propre

Opérations menées dans le cadre du programme de rachat
Dans le cadre d'un programme de rachat d'actions, la Société a procédé, entre la date d'ouverture et de clôture du dernier exercice, aux opérations d'achat et de vente d'actions propres, comme suit :

• Nombre d'actions achetées :	19 997
• Cours moyen des achats :	32,82 €
• Nombre d'actions vendues :	20 867
• Cours moyen des ventes :	32,52 €
• Montant total des frais de négociation :	19 000 €

Motifs des acquisitions	% du capital
Animation du cours	100%
Actionnariat salarié	/
Valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions	/
Opérations de croissance externe	/
Annulation	/

Autres opérations

Il a été effectué les mouvements suivants en dehors du programme de rachat d'actions :

• Nombre d'actions achetées :	0
• Cours moyen des achats :	NA
• Nombre d'actions vendues :	7 000
• Cours moyen des ventes :	35,50 €
• Montant total des frais de négociation :	745,50 € HT

Situation à fin d'exercice

La situation des titres en auto-contrôle est donc la suivante à la clôture de l'exercice :

Situation en fin d'exercice	Hors contrat d'animation	Contrat d'animation
Nombre d'actions détenues	53 097	2 600
Valeur comptable	1 119 268 € (valeur d'apport)	97 240 € (valeur marché)
Valeur nominale	222 788 € au total	

2.4.4. Programme de rachat d'actions

Nous vous proposons de conférer au Conseil d'Administration, pour une période de dix-huit mois, les pouvoirs nécessaires pour procéder à l'achat, en une ou plusieurs fois aux époques qu'il déterminera, des actions de la société dans la limite de 2 % du nombre d'actions composant le capital social soit, sur la base du capital actuel, 14.500 actions.

Cette autorisation mettrait fin à l'autorisation donnée au Conseil d'Administration par l'Assemblée Générale du 10 juin 2005.

Les acquisitions pourraient être effectuées en vue de :

- assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action SOGECLAIR par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie admise par l'AMF,
- conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5 % du capital de la société,
- assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment au titre de la participation aux résultats de l'entreprise, au titre d'un plan d'épargne entreprise ou par attribution gratuite d'actions,
- assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation boursière.

Nous vous proposons de fixer le prix maximum d'achat à 70 euros par action et en conséquence le montant maximal de l'opération à 1 015 000 euros.

Le Conseil d'Administration disposerait donc des pouvoirs nécessaires pour faire le nécessaire en pareille matière.



2.5. Administration et contrôle de la société

2.5.1. Direction générale

Nous vous précisons qu'au cours de sa séance du 23 mai 2003, le Conseil a décidé de confier la direction générale au président du Conseil d'Administration.

2.5.2. Mandataires sociaux

Liste des mandats et fonctions exercés par les mandataires au cours des cinq dernières années

Nom et Prénom	Mandat dans la société	Date de nomination	Date de fin de mandat	Autre(s) fonction(s) dans la société	Mandats et/ou fonctions dans une autre société
ROBARDEY Philippe	Président et Directeur Général et administrateur	09/04/2001 (renouvellement)	2007		Administrateur de CLAIRIS TECHNOLOGIES SA, E.D.T. SA, SOGEMASA Ingenieria Représentant de SOGECLAIR au sein du conseil d'administration d'OKTAL SA Gérant de THARSYS SARL Président de CLAIRIS TECHNOLOGIES Ltd
ROBARDEY Huguette	Administrateur	09/04/2001 (renouvellement)	12/03/2005 (démission)	Néant	PDG et administrateur de CLAIRIS TECHNOLOGIES SA Administrateur de E.D.T. SA
ROBARDEY Jean-Louis	Administrateur	09/04/2001 (renouvellement)	2007	Néant	Président Directeur Général de E.D.T. SA Administrateur de CLAIRIS TECHNOLOGIES SA Gérant de la SCI SOLAIR
BOURDET Michel	Administrateur	09/04/2001 (renouvellement)	25/01/2005 (démission)	Néant	Administrateur de CLAIRIS TECHNOLOGIES SA et E.D.T. SA
GRINDES Michel	Administrateur	19/04/2002	2008	Néant	Gérant de MBZ Consultants
RIBA Jacques	Administrateur	10/06/2005 (renouvellement)	2011		Président du conseil d'administration de Sunn SA et de RHB Investissements Administrateur de Courtois SA Gérant de PAGESTRI
RIBET Alain	Administrateur	15/11/2004	2007		Administrateur et Directeur Expert de CLAIRIS TECHNOLOGIES SA Administrateur de E.D.T. SA
ZIEGLER Bernard	Administrateur	19/04/2002	2008	Néant	Administrateur de SOGEMASA Ingenieria

Renouvellements, nominations et cooptations

Aucun mandat des membres du Conseil d'Administration n'arrive à expiration par la présente assemblée.

Nous vous demandons de bien vouloir nommer en qualité de nouvel administrateur indépendant, Monsieur Alberto FERNANDEZ, et ce pour une durée de 6 ans, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue dans l'année 2012 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Le Conseil d'Administration a examiné et validé l'indépendance de Monsieur Alberto FERNANDEZ, candidat au poste d'administrateur.

2. Rapport du conseil d'administration à l'Assemblée Générale Mixte du 17 mai 2006

Jetons de présence

Versements individuels effectués aux administrateurs durant l'exercice clos le 31 décembre 2005

	CLAIRIS TECHNOLOGIES SA	E.D.T. SA	SOGCLAIR	TOTAL
Philippe ROBARDEY	2 200 €	1 600 €	8 200 €	12 000 €
Huguette ROBARDEY	6 000 €	1 600 €	-	7 600 €
Jean-Louis ROBARDEY	2 200 €	5 000 €	4 100 €	11 300 €
Michel BOURDET	1 000 €	1 200 €	-	2 200 €
Michel GRINDES	-	-	4 100 €	4 100 €
Jacques RIBA	-	-	4 100 €	4 100 €
Alain RIBET	3 500 €	3 000 €	4 100 €	10 600 €
Bernard ZIEGLER	-	-	4 100 €	4 100 €
TOTAL	14 900 €	12 400 €	28 700 €	56 000 €

Règle de répartition des jetons de présence

Le mode de calcul et de répartition des jetons de présence a été fixé pour SOGCLAIR SA par le Conseil d'Administration du 5 mars 1998 selon les modalités suivantes :

“Les jetons de présence alloués au titre d'un exercice aux membres du conseil d'administration sont fixés par application des règles en matière de déductibilité fiscale et représentent tous les ans globalement 5% de la rémunération moyenne attribuée aux 5 salariés les mieux rémunérés de l'entreprise multipliés par le nombre de membres du conseil arrondis au millier de francs le plus proche. Pour les exercices à venir, l'attribution des jetons au sein du conseil d'administration sera déterminée ainsi : part double pour le Président et pour le ou les Directeurs Généraux administrateurs, part simple pour les autres administrateurs”.

Les jetons de présence seront maintenus pour les exercices à venir, et ce jusqu'à décision contraire.

Rémunérations des mandataires

Rémunérations au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2005 :

Mandataires	Dans la société, dans les sociétés contrôlées et dans la société contrôlante			Jetons de présence	Avantages en nature	Total
	fixe	variable	exceptionnelle			
M. Philippe ROBARDEY						
Versées en 2004	136 171 €	45 820 €	Néant	14 000 €	1829,40 €	197 820 €
Versées en 2005	136 171 €	13 125 €	Néant	12 000 €	1829,40 €	163 125 €
Restant à verser au titre de 2005		55 083 €				55 083 €
Mme Huguette ROBARDEY	Néant	Néant	Néant		Néant	
Versées en 2004				9 800 €		9 800 €
Versées en 2005				7 600 €		7 600 €
Restant à verser au titre de 2005						
M. Jean-Louis ROBARDEY	Néant	Néant	Néant		Néant	
Versées en 2004				12 000 €		12 000 €
Versées en 2005				11 300 €		11 300 €
Restant à verser au titre de 2005						
M. Michel BOURDET	Néant	Néant	Néant		Néant	
Versées en 2004				4 800 €		4 800 €
Versées en 2005				2 200 €		2 200 €
Restant à verser au titre de 2005						
M. Michel GRINDES	Néant	Néant	Néant		Néant	
Versées en 2004				3 000 €		3 000 €
Versées en 2005				4 100 €		4 100 €
Restant à verser au titre de 2005						
M. Jacques RIBA	Néant	Néant	Néant		Néant	
Versées en 2004				3 000 €		3 000 €
Versées en 2005				4 100 €		4 100 €
Restant à verser au titre de 2005						
M. Alain RIBET		Néant	Néant		Néant	
Versées en 2004	12 000 €			Néant		12 000 €
Versées en 2005	48 000 €			10 600 €		58 600 €
Restant à verser au titre de 2005						
M. Bernard ZIEGLER	Néant	Néant	Néant		Néant	
Versées en 2004				3 000 €		3 000 €
Versées en 2005				4 100 €		4 100 €
Restant à verser au titre de 2005						



Critères de calcul ou circonstances d'établissement des éléments composant les rémunérations et avantages :

La partie variable de la rémunération versée à Monsieur Philippe ROBARDEY en 2004 correspond à l'exercice 2003 ; celle versée en 2005 correspond à l'exercice 2004.

Cette partie variable de la rémunération est calculée sur la base de 2% du RCAI consolidé.

L'avantage en nature consenti à Monsieur Philippe ROBARDEY correspond à un véhicule société.

Engagements de toutes natures correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions du mandataire ou postérieurement à celle-ci :

Depuis le 03 décembre 1999, il existe pour Monsieur Philippe ROBARDEY une indemnité de rupture égale à 18 mois de rémunération (fixe et proportionnelle) calculée sur la dernière période annuelle précédant la rupture du mandat de celui-ci.

Rémunérations et avantages versés sous forme d'attribution de titres de capital, de titres de créances ou de titres donnant accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créances de la société ou de sociétés contrôlées ou contrôlantes :

Néant

2.6. Conventions réglementées

Nous vous demandons d'approuver les conventions visées à l'article L 225- 38 du code de commerce régulièrement autorisées par le Conseil d'Administration.

Annexe 1 : Conséquences sociales et environnementales de l'activité

1. IMPACT SOCIAL

1.1. Emplois

L'effectif total consolidé du groupe, en valeur moyenne sur l'année exprimée en équivalent temps-plein, est réparti comme suit :

	2005	2004	2003
Ingénieurs, cadres et techniciens supérieurs	696	606	526
Techniciens et employés	52	45	68
TOTAL	748	651	594

La moyenne d'âge est de 34 ans avec un taux de renouvellement de 7,8 %. Les contrats à durée déterminée représentant environ 5,7% de l'effectif. La proportion d'intérimaires par rapport à l'effectif total n'est pas significative.

De nombreux moyens ont été déployés pour satisfaire les besoins en recrutement dans les domaines les plus spécialisés (experts seniors). Les recrutements ont concerné une centaine de personnes, principalement des ingénieurs et des techniciens supérieurs.

Les perspectives d'activité et le besoin de capitaliser en interne sur les métiers nouveaux permettent d'espérer un maintien d'un bon niveau de création d'emplois dans SOGECLAIR en 2006, dans l'ensemble des pays où le groupe est implanté.

Vos commissaires aux comptes vous les présentent et vous donnent à leur sujet toutes les informations requises dans leur rapport spécial qui vous sera lu dans quelques instants.

2.7. Points divers

2.7.1. Mise en harmonie des statuts avec la loi du 26 juillet 2005

Nous vous demandons de procéder à une modification statutaire résultant de la loi n° 2005-842 du 26 juillet 2005. En effet, ce texte législatif contient notamment une règle qui a des incidences directes sur le texte des statuts, que nous vous proposons de modifier en conséquence. Cette règle est la suivante :

- Introduction de la faculté de recourir à des moyens de télécommunication pour les réunions du conseil d'administration
- En conséquence, il vous est proposé de modifier comme suit l'alinéa 6 de l'article 13 des statuts, le reste de l'article demeurant inchangé :

Le conseil ne délibère valablement que si la moitié au moins de ses membres est présente. Le règlement intérieur peut prévoir que sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les administrateurs qui participent à la réunion par des moyens de visioconférence ou de télécommunication dans les limites et sous les conditions fixées par la législation et la réglementation en vigueur.

2.8. Conclusion

Votre Conseil vous invite à approuver par votre vote, le texte des résolutions qu'il vous propose.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

2. Rapport du conseil d'administration à l'Assemblée Générale Mixte du 17 mai 2006

1.2. Sous-traitance

SOGECLAIR fait régulièrement appel à des sociétés extérieures (sous-traitance).

Au total, la main d'œuvre extérieure représente 30% et ce taux résulte d'une adaptation permanente du groupe afin de répondre au mieux à des besoins :

- capacitaires sur ses métiers, s'agissant d'absorber un surcroît d'activité non durable ou trop abrupt pour le pallier immédiatement par l'allocation de ressources propres, et de préserver un niveau de flexibilité suffisant pour savoir faire face à des changements de facteurs économiques,
- de spécialité sur des métiers émergents, s'agissant de répondre à des besoins clients et disposer rapidement des savoir-faire avant de les avoir capitalisés en interne.

Pour ce faire, SOGECLAIR entretient un réseau de relations avec des sociétés :

- principalement en zone euro, reconnues pour leurs compétences, leur expérience et leur compétitivité,
- pour quelques unes hors zone euro, éprouvées quant à leurs compétences, apportant un surcroît de compétitivité et satisfaisant nos critères de qualité.

Il est raisonnable de penser que tandis que SOGECLAIR pourra continuer à créer des emplois propres et sous-traités en zone euro, la sous-traitance hors zone euro devra également croître afin de répondre aux exigences toujours plus fortes de nos clients en matière de coût et de compensation géographique.

1.3. Durée du travail / Absentéisme

Les sociétés de droit français sont assujetties au respect des durées légales du travail. Les accords de 35 h ont été contractés entre 2000 et 2002. La durée du travail pour les salariés à temps plein est soit de 35 h par semaine, soit basée sur 218 jours par an. Le personnel à temps partiel effectue les horaires suivants : de 14 h à 31 h par semaine.

Le taux d'absentéisme est de 1,81%. Les principaux motifs d'absentéisme sont des arrêts de travail pour (par ordre décroissant) maternité, paternité et maladie.

1.4. Politique de rémunération

Pour les filiales françaises, les évolutions des rémunérations font l'objet de négociations annuelles au sein de chaque structure. En 2005, les rémunérations ont évolué entre 2% et 3% toutes catégories de collaborateurs confondues.

1.5. Relations professionnelles / Bilan des accords collectifs

Chaque filiale française a ses propres institutions représentatives du personnel (comité d'entreprise, délégation unique, délégués du personnel). Celles-ci sont réunies régulièrement soit par les

directeurs de filiales, soit par les responsables des ressources humaines dans le respect des dispositions législatives. Les accords collectifs et/ou de branche font l'objet de suivis dans le cadre de ces réunions.

1.6. Conditions d'hygiène et sécurité

Compte tenu de l'activité de l'entreprise qui est réalisée dans des espaces "bureaux", les conditions d'hygiène et de sécurité n'appellent aucun commentaire. Les espaces de travail font l'objet de maintenance et d'entretien continus.

1.7. Formation (filiales françaises)

En 2005, un montant de 636 447 € a été consacré aux dépenses de formation, représentant 3,83% de la masse salariale. Les dépenses de formation, principalement techniques, sont destinées à maintenir un haut niveau technique et des compétences multiples pour l'ensemble des collaborateurs. Au 1er janvier 2005, les dispositions législatives dans le cadre du DIF (droit individuel à la formation) ont été mises en oeuvre.

1.8. Egalité professionnelle

En matière d'égalité professionnelle, la société veille à l'application des dispositions légales prévues et ne pratique aucune différence fondée sur d'autres critères que les compétences et les conditions de travail.

En particulier aucune distinction n'est établie entre hommes et femmes, tandis que la promotion pour l'emploi et l'insertion des travailleurs handicapés est recherchée, par des stages et embauches ou par le recours à des prestataires spécialisés (Centres d'Aide par le Travail, ...).

1.9. Œuvres sociales (filiales françaises)

Les œuvres sociales font partie des prérogatives des comités d'entreprise et portent sur des avantages consentis aux collaborateurs : restaurant d'entreprise, organisation de voyages et sorties sportives, réduction sur billetterie avion/cinéma/théâtre, locations vacances.

2. IMPACT ENVIRONNEMENTAL

Aucune des sociétés du groupe SOGECLAIR n'a d'activité susceptible de porter atteinte à l'environnement.

Par ailleurs, des consignes sont données en matière de consommation d'énergie et de papier ainsi que pour un tri sélectif des déchets, de façon à minimiser l'emploi de ressources environnementales.



Annexe 2 : Délégations en matière d'augmentation de capital

	Date de l'AGE	Date d'expiration de la délégation	Montant autorisé	Augmentation(s) réalisée(s) les années précédentes	Augmentation(s) réalisée(s) au cours de l'exercice	Montant résiduel au 31/12/05
Autorisation d'augmenter le capital avec maintien du DPS	10/06/05	9/08/07	3.000.000€	-	-	3.000.000€
Autorisation d'augmenter le capital avec suppression du DPS	10/06/05	9/08/07	5.000.000€	-	-	5.000.000€
Autorisation d'augmenter le capital avec suppression du DPS en faveur des adhérents d'un PEE	10/06/05	9/08/07	100.000€	-	-	100.000€
Autorisation d'augmenter le capital en rémunération d'un apport de titres	10/06/05	9/08/07	10% du capital	-	-	10% du capital
Autorisation d'attribuer des actions gratuites à émettre	10/06/05	9/08/08	3% du capital	-	-	3% du capital

TABLEAU RECAPITULATIF DES RESULTATS SUR LES CINQ DERNIERS EXERCICES (normes françaises, SOGECLAIR SA)

NATURE DES INDICATIONS	31/12/01	31/12/02	31/12/03	31/12/04	31/12/05
I CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
a) Capital social	2 657 200	2 657 200	2 657 200	2 900 000	2 900 000
b) Nombre des actions ordinaires existantes	664 300	664 300	664 300	725 000	725 000
c) Nombre des actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes					
d) Nombre maximal d'actions futures à créer : par conversion d'obligations par exercice de droits de souscription					
II OPERATIONS ET RESULTATS DE L'EXERCICE					
a) Chiffre d'Affaires hors taxes	1 869 866	1 956 208	2 704 402	2 946 229	2 574 345
b) Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	120 004	546 655	(438 236)	876 493	782 959
c) Impôt sur les bénéfices	(191 405)	(224 804)	335 381	(274 106)	5 982
d) Participation des salariés due au titre de l'exercice	0	0	0	0	0
e) Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	399 842	528 739	338 292	619 766	1 162 452
f) Résultat distribué	455 723	166 075	265 720	145 000	
III RESULTAT PAR ACTION					
a) Résultat après impôts et participation des salariés, mais avant dotations aux amortissements et provisions	0,47	1,17	(1,16)	1,59	1,07
b) Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	0,60	0,80	0,51	0,85	1,60
c) Dividende distribué à chaque action	0,69	0,25	0,40	0,20	
IV PERSONNEL					
a) Effectif moyen des salariés pendant l'exercice	8	9	9	10	11
b) Montant de la masse salariale de l'exercice	352 463	450 880	589 342	555 399	773 915
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice	145 193	190 081	229 186	294 748	363 009

3. États Financiers

3.1. Comptes consolidés au 31 décembre 2005 (présentation IFRS)

Les comptes consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2005 sont établis au format IFRS ; les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2004 ont été retraités et sont également présentés au format IFRS.

Les comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2003 n'ont pas été retraités ; pour une comparaison en normes comptables françaises des exercices 2004 et 2003, il convient de se référer au document de référence 2004.

A-I - Bilan consolidé (IFRS, en €)

ACTIF	31/12/2005	31/12/2004
ACTIFS NON COURANTS		
Ecart d'acquisition	2 435 116	2 365 220
Immobilisations incorporelles	9 485 483	7 659 982
Immobilisations corporelles	2 294 952	1 856 103
Immobilisations financières	616 697	517 611
TOTAL ACTIFS NON COURANTS	14 832 248	12 398 916
ACTIFS COURANTS		
Stocks et en-cours	248 005	425 500
Clients et comptes rattachés	29 089 968	23 127 224
Autres actifs courants	2 941 927	2 238 398
Actif d'impôt courant	150 893	86 897
Trésorerie et Equivalent de trésorerie	4 402 947	2 426 044
TOTAL ACTIFS COURANTS	36 833 740	28 304 063
TOTAL ACTIF	51 665 988	40 702 979

PASSIF	31/12/2005	31/12/2004
CAPITAUX PROPRES		
Capital apporté	2 900 000	2 900 000
Prime d'émission	2 629 849	2 629 849
Réserves et résultat consolidé	3 503 680	2 443 452
Autres (dont autres fonds propres, actions propres,...)	-1 119 268	-1 266 828
Capitaux propres part du groupe	7 914 261	6 706 473
Intérêts minoritaires	2 154 835	1 428 488
TOTAL CAPITAUX PROPRES	10 069 096	8 134 961
PASSIFS NON COURANTS		
Provisions à long terme	655 631	579 096
Avances Conditionnées et Autres passifs non courants	2 081 756	1 866 289
Emprunts et dettes financières à long terme	5 491 527	6 185 841
TOTAL PASSIFS NON COURANTS	8 228 914	8 631 226
PASSIFS COURANTS		
Partie courante des Avances Conditionnées et Autres Passifs	51 000	27 000
Partie courante des emprunts et dettes financières à long terme	2 355 889	1 281 350
Emprunts et dettes financières à court terme	3 944 762	3 819 168
Fournisseurs et comptes rattachés	8 906 736	6 779 002
Dettes fiscales et sociales	14 806 730	10 162 532
Provisions à court terme	0	90 000
Impôt différé passif	122 881	145 616
Autres passifs courants	3 179 980	1 632 124
TOTAL PASSIFS COURANTS	33 367 978	23 936 792
TOTAL PASSIF	51 665 988	40 702 979



A-II - Compte de résultat consolidé (IFRS, en €)

	31/12/2005 (12 mois)	31/12/2004 (12 mois)
CHIFFRE D'AFFAIRES	69 051 965	50 327 922
Autres produits de l'activité	3 514 284	2 781 811
Achats consommés	-29 780 008	-18 881 380
Charges de personnel	-34 973 499	-29 765 043
Impôts et taxes	-1 478 396	-956 034
Dotations aux amortissements et provisions	-3 156 496	-2 290 175
Autres charges	-136 276	-290 311
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT	3 041 574	926 790
Autres produits et charges opérationnelles	36 248	-46 748
RESULTAT OPERATIONNEL	3 077 822	880 042
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	17 309	8 666
Coût de l'endettement financier brut	-524 872	-418 101
COUT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET	-507 563	-409 435
Autres produits et charges financiers	220 121	117 246
Charge d'impôt	-708 283	-170 921
RESULTAT NET	2 082 097	416 932
- Part du groupe	1 098 735	233 802
- Intérêts minoritaires	983 362	183 130
Résultat par action	1,51555	0,32249

3. États Financiers

A-III - Tableau des flux de trésorerie

(en k€)	2005 normes IFRS		2004 normes IFRS	
Résultat net des sociétés intégrées	2 082		417	
Amortissements et provisions	2 899		2 110	
Variation des impôts différés	-87		21	
Plus-values de cession	-7		-86	
Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées		4 887		2 462
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	1 744		-3 751	
Flux net de trésorerie généré par l'activité		6 631		-1 289
Acquisitions d'immobilisations	-5 199		-2 831	
Cessions d'immobilisations	11		663	
Incidence des variations de périmètre	-74		-369	
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement		-5 262		-2 537
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	-145		-266	
Variations des autres fonds propres	7		217	
Emissions d'emprunts	2 507		2 192	
Remboursements d'emprunts	-1 887		-1 580	
Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement		482		563
VARIATION DE TRESORERIE		1 851		-3 263
Trésorerie d'ouverture		-1 393		1 870
Trésorerie de clôture		458		-1 393

A-IV - TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES (part du groupe) (en €)

	Capital	Primes	Réserves consolidées et RAN	Résultat de l'exercice	Autres			Total capitaux propres
					Ecart de conversion	Titres de l'entreprise consolidante	Total	
Situation 31/12/04	2 900 000	2 629 849	2 209 650	233 802	0	-1 266 828	-1 266 828	6 706 473
Augmentation de capital							0	0
Distribution de dividendes hors groupe			-145 000				0	-145 000
Dividendes versés à la société mère							0	0
Affectation en réserves			233 802	-233 802				0
Résultat de l'exercice				1 098 735			0	1 098 735
Autres mouvements			106 493			147 560	147 560	254 053
Situation 31/12/05	2 900 000	2 629 849	2 404 945	1 098 735	0	-1 119 268	-1 119 268	7 914 261



A-V - Note annexe aux comptes consolidés

A-V-I - Informations relatives au référentiel comptable, aux modalités de consolidation et aux méthodes et règles d'évaluation

REFERENTIEL COMPTABLE

En application du règlement N°1606/2002 adopté le 19 juillet 2002 par le parlement et le conseil européen, les comptes du groupe Sogclair ont été établis conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne et présentés conformément à la recommandation N°2004-R-02 du 27 octobre 2004 du Conseil national de la comptabilité. Les comptes au 31 décembre 2005 et au 31 décembre 2004 tels qu'ils vous sont présentés sont impactés de ces retraitements IFRS selon les modalités ci-dessous :

ACTIF	31/12/2004									
	normes françaises	IFRS1	IAS17	IAS18	IAS23	IAS37	IAS38	impact		IFRS
								retraitements	IFRS	
Ecart d'acquisition	1 977 173	388 047						388 047		2 365 220
Immobilisations incorporelles	2 013 676	-87 119			148 718		5 584 707	5 646 306		7 659 982
Immobilisations corporelles	2 048 675		-192 572					-192 572		1 856 103
Immobilisations financières	517 611							0		517 611
ACTIF IMMOBILISE	6 557 135	300 928	-192 572	0	148 718	0	5 584 707	5 841 781		12 398 916
Stocks et en-cours	13 410 624			-7 400 417			-5 584 707	-12 985 124		425 500
Créances clients et comptes rattachés	14 384 669			8 742 555				8 742 555		23 127 224
Autres créances	2 241 146	-2 305	-443					-2 748		2 238 398
Impôt différé actif	92 072	885	-6 060					-5 175		86 897
Disponibilités et VMP	2 426 044							0		2 426 044
ACTIF CIRCULANT	32 554 555	-1 420	-6 503	1 342 138	0	0	-5 584 707	-4 250 492		28 304 063
TOTAL ACTIF	39 111 690	299 508	-199 075	1 342 138	148 718	0	0	1 591 289		40 702 979

PASSIF	31/12/2004									
	normes françaises	IFRS1	IAS17	IAS18	IAS23	IAS37	IAS38	impact		IFRS
								retraitements	IFRS	
Capital social	2 900 000							0		2 900 000
Prime d'émission	2 629 849							0		2 629 849
Réserves et résultat consolidé	2 041 046	295 267	13 132		94 005			402 404		2 443 450
Autres (dont autres fonds propres, actions propres,...)	-874 828							0		-874 828
Capitaux propres part du groupe	6 696 067	295 267	13 132	0	94 005	0	0	402 404		7 098 471
Intérêts minoritaires	1 407 979	4 241	12 610		3 660			20 511		1 428 490
CAPITAUX PROPRES DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE	8 104 046	299 508	25 742	0	97 665	0	0	422 915		8 526 961
Provisions pour risques	294 264							0		294 26
Provisions pour charges	1 716 686					-1 341 854		-1 341 854		374 832
PROVISIONS	2 010 950	0	0	0	0	-1 341 854	0	-1 341 854		669 096
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	11 149 768		-224 086					-224 086		10 925 682
Dettes financières diverses	360 677							0		360 677
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 653 950					125 052		125 052		6 779 002
Dettes fiscales et sociales	7 603 592			1 342 138		1 216 802		2 558 940		10 162 532
Dettes sur immobilisations et dettes rattachées	1 948							0		1 948
Impôt différé passif	95 294		-731		51 053			50 322		145 616
Autres dettes	3 131 465							0		3 131 465
DETTES	28 996 694	0	-224 817	1 342 138	51 053	1 341 854	0	2 510 228		31 506 922
TOTAL PASSIF	39 111 690	299 508	-199 075	1 342 138	148 718	0	0	1 591 289		40 702 979

3. États Financiers

COMPTE DE RESULTAT

31/12/2004

	normes françaises	IFRS1	IAS17	IAS18	IAS23	IAS37	IAS38	impact retraitements IFRS	IFRS
Chiffres d'affaires	48 698 374			1 629 548				1 629 548	50 327 922
Autres produits d'exploitation	4 411 359			-1 629 548				-1 629 548	2 781 811
Achats consommés	-18 826 185		-55 194					-55 194	-18 881 379
Charges de personnel	-29 765 043							0	-29 765 043
Autres charges d'exploitation	-287 779	-2 532						-2 532	-290 311
Impôts et taxes	-956 034							0	-956 034
Dotations aux amortissements et provisions	-2 294 302		55 663		-51 536			4 127	-2 290 175
RESULTAT D'EXPLOITATION	980 390	-2 532	469	0	-51 536	0	0	-53 599	926 791
Charges et produits financiers	-324 159		17 246		14 724			31 970	-292 189
RESULTAT COURANT DES ENTREPRISES INTEGREES	656 231	-2 532	17 715	0	-36 812	0	0	-21 629	634 602
Charges et produits exceptionnels	-46 749							0	-46 749
Impôts sur les résultats	-181 543	885	-2 901		12 638			10 622	-170 921
RESULTAT NET DES ENTREPRISES INTEGREES	427 939	-1 647	14 814	0	-24 174	0	0	-11 007	416 932
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition	-301 155	301 155						301 155	0
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE	126 784	299 508	14 814	0	-24 174	0	0	290 148	416 932
Intérêts minoritaires	169 448	4 241	7 255		2 186			13 682	183 130
RESULTAT NET (part du groupe)	-42 664	295 267	7 559	0	-26 360	0	0	276 466	233 802
Résultat par action	-0.05885								0.32249

Tableau de variation des capitaux propres (part du groupe) retraité aux normes IFRS :

	Capital	Primes	Réserves consolidées et RAN	Résultat de l'exercice	Autres			Total capitaux propres
					Ecart de conversion	Titres de l'entreprise consolidante	Total	
Situation 31/12/03	2 657 201	1 591 982	2 518 585		1 720	-123 360	-121 640	6 646 128
Augmentation de capital	242 799	1 037 867						1 280 666
Distribution de dividendes hors groupe			-265 720					-265 720
Dividendes versés à la société mère			270 829					270 829
Résultat de l'exercice				-42 664				-42 664
Autres mouvements			-47 985		-1 720	-1 143 468	-1 145 188	-1 193 173
Variation des autres fonds propres			-391 997					-391 997
Impact IFRS			125 938	276 466				402 404
Situation 31/12/04	2 900 000	2 629 849	2 209 650	233 802	0	-1 266 828	-1 266 828	6 706 473



Commentaires sur les normes impactant les comptes 2004 :

- IFRS 1, première adoption des IFRS : les écarts d'acquisition et les fonds commerciaux (désormais assimilés) ont été maintenus à la valeur nette comptable au 1er janvier 2004 selon le précédent référentiel, ce qui a, notamment, engendré une reprise en résultat des amortissements dotés en 2004. Les frais d'établissement et les charges à répartir auparavant activés sont constatés en résultat ;
- IAS 17, contrats de location : une distinction de traitement est établie entre contrats de location financière et contrats de location simple ;
- IAS 18, produits des activités ordinaires : l'application de la stricte méthode à l'avancement implique un reclassement des encours de production en factures à établir. Ces factures sont valorisées de la façon suivante :
 - la production est calculée en prix de vente au prorata du taux d'avancement,
 - la variation entre la production enregistrée à l'avancement et la facturation réelle est constatée en factures à établir et en chiffre d'affaires,
 - la taxe sur la valeur ajoutée est appliquée sur les factures à établir nationales ;
- IAS 23, coûts des emprunts : les frais financiers ont été incorporés aux projets de développement immobilisés ;
- IAS 37, provisions, passifs éventuels et actifs éventuels : une mise en conformité des provisions de notre filiale allemande High-End Engineering a été effectuée en ne maintenant dans ce poste que les passifs dont l'échéance ou le montant est incertain ;
- IAS 38, immobilisations incorporelles : un programme en cours de développement répondant aux critères exigés a été reclassé d'encours en frais de développement (cf. ci-après).

MODALITES DE CONSOLIDATION

Les sociétés d'importance significative contrôlées de manière exclusive et dans lesquelles le groupe exerce un contrôle direct ou indirect de plus de 50% du capital ont été consolidées par intégration globale.

Les titres des autres participations non consolidées figurent sous la rubrique "immobilisations financières" pour leur coût d'acquisition.

Par ailleurs, des sociétés sont exclues du périmètre de consolidation dès lors qu'elles ne représentent qu'un intérêt négligeable et que leur exclusion ne peut nuire au principe d'image fidèle.

Il s'agit, en l'espèce de :

- A.D.M. (filiale à 35% de Clairis Technologies SA) ;
- Oktal Japon dont les titres ont été cédés au cours de l'exercice ;
- Clairis Technologies Limited (filiale anglaise à 100% de Sogclair) immatriculée en octobre et non-encore opérationnelle ;
- C.T.S dont les titres ont été cédés au cours de l'exercice.

METHODES ET REGLES D'ÉVALUATION

1 - Écarts d'acquisition et assimilés

Conformément aux normes IFRS, les écarts d'acquisition ont été gelés en 2004 et ne sont plus amortis, mais des tests de dépréciation sont effectués annuellement ou plus fréquemment en cas d'indice de perte de valeur.

Le test consiste à vérifier que la juste valeur des capitaux propres de la filiale est supérieure à la situation nette comptable de la filiale augmentée de la valeur de l'écart d'acquisition.

La juste valeur des capitaux propres de la filiale est estimée de la façon suivante :

- un business-plan prospectif est établi sur la base des performances passées et de l'évolution prévisible des marchés sur lesquels opère la filiale, les valeurs sur les 2 ans à venir reflétant le plan opérationnel de la filiale et les objectifs des dirigeants ;
 - la valeur d'entreprise est calculée par actualisation des free cash-flows sur l'horizon du business-plan, augmenté de la valeur terminale par application d'un taux de croissance fixe à l'infini ;
- la valeur des capitaux propres s'en déduit par prise en compte de la dette nette de la filiale ;
- les hypothèses retenues pour l'actualisation des cash-flows sont : un taux d'actualisation de 12,1% (résultat de la prise en compte du taux d'un placement sans risque, d'une prime de marché des sociétés cotées et du facteur de risque spécifique) et un taux de croissance à l'infini de 2,0% (conservatif compte-tenu de la progression réelle passée) ;
 - la valeur calculée est ensuite ramenée à un multiple d'EBIT pour être comparée à des multiples de comparables, permettant de croiser avec une méthode dissimilaire de "valeur de marché" ;
 - un "choc" est enfin appliqué aux paramètres sous-jacents les plus sensibles (croissance de l'activité, niveau de marge opérationnelle) pour éprouver la sensibilité de l'estimation à une évolution défavorable de l'environnement économique de la filiale ;
 - les hypothèses retenues pour le choc sont de diviser par deux le taux de croissance de l'activité et de réduire de 30% le niveau de marge opérationnelle (EBITDA), par rapport aux valeurs du business-plan de base.

Au 31 décembre 2005, les valorisations ainsi calculées excèdent pour chaque filiale les valeurs comptables, même après choc sensible et se comparent aux multiples observables pour le type d'entreprises. En conséquence, les tests pratiqués se révèlent concluants pour toutes les filiales et conduisent au maintien de la valeur des écarts d'acquisition.

2 - Immobilisations incorporelles

Concernant les travaux immobilisés en frais de développement, les montants activés comprennent l'ensemble des dépenses de développement jusqu'à l'achèvement des travaux conformément à l'IAS 38 ainsi que des frais financiers afférents conformément à l'IAS 23.

3. États Financiers

Les montants immobilisés sont amortis linéairement sur une période de 3 à 8 ans suivant les programmes, selon les perspectives les plus probables de retour économique des résultats des travaux.

Quatre programmes ont conduit à l'activation de dépenses de développement :

- structures planchers de pointe avant A380 (pour un montant restant à amortir de 7 250 k€ au 31 décembre 2005) :
 - montant brut : 7 955 k€ ,
 - date d'activation : les dépenses sont activées depuis la date de début des travaux de développement début 2002 et jusqu'à fin 2006, date d'entrée en service commercial de l'A380 retenue comme date de finalisation des développements,
 - durée d'amortissement : 8 ans à compter du 1er janvier 2005, date de livraison des premiers planchers de série, jusqu'à fin 2012 date probable d'atteinte du volume cumulé de livraisons correspondant à la base de signature du contrat A380 ;ce programme a fait l'objet d'un reclassement d'en cours en frais de développement (cf. A-V-III -1 Changements de méthode et principaux reclassements) ;
- agréments de conception et de réparation avioniques JAR21G & JAR145 (pour un montant restant à amortir de 14 k€ au 31 décembre 2005) :
 - montant brut : 35 k€,
 - date d'activation : janvier 2003,
 - durée : 5 ans (soit jusqu'à fin décembre 2007) ;
- équipements simulés pour flight-trainers Airbus (pour un montant restant à amortir de 932 k€ au 31 décembre 2005) :
 - montant brut : 2 712 k€,
 - date d'activation : octobre 2002,
 - durée : 5 ans (soit jusqu'à fin octobre 2007) ;
- modeleur de terrain (produit Agetim) pour simulateurs (pour un montant restant à amortir de 278 k€ au 31 décembre 2005) :
 - montant brut : 531 k€,
 - date d'activation : 150 k€ activés en décembre 2003, 218 k€ en décembre 2004, 163 k€ en décembre 2005,
 - durée : 3 ans à partir de l'activation des dépenses ;
- moteurs de simulation pour les secteurs automobile (produit ScanNer), ferroviaire (produit OkSimRail) et trafic aérien (produit ScanAds) :
 - montant brut : 126 k€
 - date d'activation : deuxième semestre 2005
 - durée : 3 à 4 ans à partir du 1er janvier 2006.

3 – Impôts sur les bénéfices

Il est à noter que des impôts différés actif ne sont pas constatés sur les déficits fiscaux bien que la récupération soit probable.

4 – Instruments financiers

Pour financer son développement, Sogclair a contracté en octobre 2002 un emprunt amortissable sur 7 ans pour un montant de 3 500 000 €. Cet emprunt est à taux variable fondé sur Euribor 6 mois. Ce passif financier est éligible à la comptabilité de couverture.

Afin de couvrir son risque de taux, Sogclair a mis en place un swap emprunteur taux fixe/prêteur Euribor 6 mois, à un taux fixé à 2.9750%.

Les caractéristiques du swap sont identiques à celles de l'élément couvert en terme de montant d'échéance et de taux variable.

En conséquence, il est possible d'établir une relation de couverture entre l'instrument dérivé et le passif couvert et cette opération de type cash flow hedge est éligible à la comptabilité de couverture dès lors que son efficacité peut-être démontrée.

Les variations de valeur par rapport à l'origine (la juste valeur d'un swap est nulle à l'origine) sont alors comptabilisées au bilan (en fonds propres en contrepartie d'une créance à l'actif).

Des tests d'efficacité, prospectifs et rétrospectifs ont été réalisés :

- Le test prospectif consiste à calculer les flux financiers du sous-jacent et ceux correspondant à la jambe variable de l'instrument dérivé à la date de mise en place de la couverture, puis à simuler les flux financiers respectifs du sous-jacent et de l'instrument dérivé en cas d'évolution défavorable des marchés (choc). Le rapport des variations de flux financiers du sous-jacent et de l'instrument dérivé détermine le coefficient d'efficacité. Le choc appliqué a consisté à une translation de la courbe de taux zéro coupon sans risque de 250 bp (points de base).
- Le test rétrospectif suit la même méthode en remplaçant la courbe simulée par la courbe de taux réelle en vigueur à la date de clôture.

Les tests réalisés ont montré que la couverture mise en place était efficace à 100%.

La juste valeur du swap a été calculée à la date de clôture sur la base de la courbe de taux zéro coupon sans risque en vigueur et estimée à 999 € au 31 décembre 2005. Cette valeur étant considérée comme non significative à la clôture de l'exercice 2005, il n'en a pas été tenu compte dans les comptes consolidés.



A-V-II - Informations relatives au périmètre de consolidation

Désignation	Siège social	Méthode	% de contrôle au 31/12/2005	% de contrôle au 31/12/2004
SOGECLAIR	7 Avenue Albert Durand 31700 BLAGNAC	/	100,00	100,00
CLAIRIS TECHNOLOGIES	7 Avenue Albert Durand 31700 BLAGNAC	IG	99,91	99,69
E.D.T.	7 Avenue Albert Durand 31700 BLAGNAC	IG	99,80	99,80
HIGH-END ENGINEERING	Georg Heyken Strasse, 4 HAMBOURG (Allemagne)	IG	51,02	51,02
OKTAL S.A.	2 rue Boudeville 31100 TOULOUSE	IG	78,55	66,19
OKTAL SYNTHETIC ENVIRONMENT	2 rue Boudeville 31100 TOULOUSE	IG	54,00	66,19
SOGEMASA INGENIERIA	Pole Industrial Via Tarpeya TOLEDE (Espagne)	IG	74,50	45,00
THARSYS	7 bis rue de Partanaïs 31650 SAINT-ORENS	IG	100,00	100,00

Les variations de périmètre pour l'exercice 2005 sont les suivantes :

- rachat par le groupe de 12.36% de parts de minoritaires dans Oktal S.A. ;
- cession par Oktal SA de 31.26% du capital qu'elle détenait dans Oktal S.E. à des minoritaires d'Oktal S.E. ;
- acquisition de 32.5% et cession de 3% du capital de Sogemasa Ingenieria, qui est désormais intégrée globalement, alors qu'elle l'était au 31 décembre 2004 par intégration proportionnelle.

L'impact sur les réserves des minoritaires au 31 décembre 2005 est de +123 k€.

3. États Financiers

A-V-III - Informations permettant la comparabilité des comptes

Changements de méthode comptable et principaux reclassements

1. Frais de développement

Concernant la comptabilisation des dépenses liées au contrat relatif aux planchers Airbus A380 :

Jusqu'au 31 décembre 2004, le montant des dépenses de développement, augmenté des frais financiers afférents et diminué des ventes était immobilisé en en-cours, via la reconnaissance de production stockée, pour un cumul à date de 5.585 k€.

Compte tenu que :

- les dépenses engagées à ce titre remplissent l'ensemble des conditions énoncées par l'IAS 38 pour pouvoir les immobiliser ;
- en particulier, la forme du contrat permet d'estimer de façon fiable les dates de début et fin des travaux de développement, ainsi que les dates de début et fin de jouissance des résultats de ces travaux ;
- la nature du contrat renforce l'intérêt d'une telle immobilisation quant à la synchronisation des produits et des charges,

il a donc été décidé de modifier l'enregistrement de ces contrats comme suit à compter du 1^{er} janvier 2005 :

- les dépenses sont immobilisées en frais de développement, via la reconnaissance de production immobilisée, rétrospectivement depuis la date de début des travaux de développement et jusqu'à fin 2006 ;
- les frais financiers afférents à ces dépenses sont également immobilisés en frais de développement, résultant de l'option prise dans les comptes au titre de l'IAS 23 pour l'ensemble des actifs qualifiés ;
- l'actif ainsi constitué est amorti linéairement sur une durée de 8 ans à compter du 1^{er} janvier 2005 (les modalités sont justifiées ci-dessus en méthodes et règles d'évaluation – immobilisations incorporelles).

Au 31 décembre 2005, la situation sur ce contrat est la suivante :

- les dépenses et frais financiers activés sur le semestre sont estimés à 2 311 k€ ;
- les ventes s'élèvent à 422 k€ ;
- les amortissements sont constatés pour 705 k€.

L'impact au 31 décembre 2004 est présenté dans le tableau de passage aux normes IFRS (cf. ci-dessus).

2. Méthode à l'avancement

Au 31 décembre 2004, les contrats en cours (hors contrat/planchers) étaient comptabilisés en en-cours de production selon la méthode de valorisation suivante :

- valorisation d'une production stockée, calculée en prix de vente au prorata du taux d'avancement ;
- augmentation corrélative des travaux en cours ;
- diminution des travaux en cours au rythme de la facturation.

L'application de la méthode à l'avancement, conformément à la norme IAS 18 (produits des activités ordinaires), prévoit la comptabilisation suivante des opérations en cours :

- les produits de l'activité valorisés au prorata de l'avancement des travaux doivent être comptabilisés en chiffre d'affaires ;
- le chiffre d'affaires constaté mais non facturé doit faire l'objet d'une facture à établir.

L'application de la méthode implique donc les reclassements suivants :

- au bilan, des en-cours en factures à établir (créances clients) ;
- au compte de résultat, de la production stockée en chiffre d'affaires.

La taxe sur la valeur ajoutée est constatée sur les factures à établir nationales.

L'impact au 31 décembre 2004 est présenté dans le tableau de passage aux normes IFRS (cf. ci-dessus).



A-V-IV - Explications des postes de bilan et de résultat et de leurs variations

BILAN

ACTIFS NON COURANTS

1 - Ecart d'acquisition

Les écarts d'acquisition et leur variation sur l'exercice s'analysent comme suit :

(en €)	Valeur au 31/12/2004	Fonds de commerce 31/12/2004	Variations de périmètre 2005	Ecart d'acquisition 31/12/2005
CLAIRIS TECHNOLOGIES	107 297	67 150	0	174 447
OKTAL	1 032 363	38 646	69 897	1 140 906
THARSYS	136 215	1 524		137 739
HIGH-END ENGINEERING	982 024	0	0	982 024
TOTAL	2 257 899	107 320	69 897	2 435 116

2 - Immobilisations incorporelles

La rubrique s'analyse comme suit :

Valeurs brutes (en €)	A l'ouverture de l'exercice normes IFRS	Augmentation	Diminution	Variation de périmètre	A la clôture de l'exercice
Frais d'établissement	84 964	17	-	-	84 981
Frais de développement	10 676 513	2 660 291	-	-	13 336 804
Concession, brevets	2 615 715	990 635	72 676	163 307	3 696 981
Autres	17 897	-	17 897	-	-
TOTAL	13 395 089	3 650 943	90 573	163 307	17 118 766

Amortissements (en €)	A l'ouverture de l'exercice normes IFRS	Dotations	Reprises	Variation de périmètre	A la clôture de l'exercice
Frais d'établissement	84 964	17	-	-	84 981
Frais de développement	3 358 992	1 377 556	-	-	4 736 548
Concession, brevets	2 273 254	483 799	72 677	127 376	2 811 752
Autres	-	-	-	-	-
TOTAL	5 717 210	1 861 372	72 677	127 376	7 633 281

Les variations de périmètre concernent Sogemasa Ingenieria.

Détail des dépenses de recherche et développement immobilisées (en valeur nette) :

(net)	2005 IFRS	2004 IFRS	2004 normes nationales
Flight trainers	931 656	1 439 832	1 307 198
Planchers A380	7 249 676	5 584 706	-
JAR21&145	14 163	21 243	20 424
Modeleur de terrain	278 163	271 741	256 474
Moteurs de simulation	126 597	0	0
TOTAL	8 600 255	7 317 522	1 584 096

Les données 2004 sont retraitées des frais financiers activés au titre de la norme IAS 23, ainsi que du reclassement d'en cours en frais de développement du contrat afférent aux planchers A380.

3. États Financiers

3 - Immobilisations corporelles

La rubrique s'analyse comme suit :

Valeurs brutes (en €)	A l'ouverture de l'exercice - normes IFRS	Augmentation	Diminution	Variation de périmètre	A la clôture de l'exercice
Installations techniques	182 418	-	-	-	182 418
Autres immobilisations corporelles	6 156 379	1 307 860	1 847 347	77 126	5 694 018
Immobilisations en cours	46 672	127 521	-	-	174 193
TOTAL	6 385 469	1 435 381	1 847 347	77 126	6 050 629

Amortissements (en €)	A l'ouverture de l'exercice - normes IFRS	Dotations	Reprises	Variation de périmètre	A la clôture de l'exercice
Installations techniques	92 368	21 943	-	-	114 311
Autres immobilisations corporelles	4 436 998	914 977	1 746 962	36 353	3 641 366
Immobilisations en cours	-	-	-	-	-
TOTAL	4 529 366	936 920	1 746 962	36 353	3 755 677

Les variations de périmètre concernent Sogemasa Ingenieria.

Informations complémentaires concernant les contrats de location financement :

Valeur nette comptable des contrats de location financement en cours au 31 décembre 2005 :

(montant en €)	Valeur brute	Amortissement	Valeur nette comptable
Immobilisations incorporelles	527 268	145 114	382 154
Immobilisations corporelles	1 802 379	876 425	925 954
TOTAL	2 329 647	1 021 539	1 308 108

Echéance des paiements restant dus :

	Total	<1 an	>1 an et moins de 5 ans
Paievements restant dus	1 353 727	686 869	666 858

Impôt différé lié au retraitement des contrats de location financement :

Au bilan, impôt différé actif : 23 k€

Au compte de résultat : produit de 20 k€

4 - Immobilisations financières

La rubrique s'analyse comme suit :

Valeurs brutes (en €)	A l'ouverture de l'exercice - normes IFRS	Augmentation	Diminution	Variation de périmètre	A la clôture de l'exercice
Titres de participations	114 822	-	46 387	-	68 435
Prêts	336 979	36 241	-	-	373 220
Autres immobilisations financières	140 172	76 514	14 408	4 162	206 440
TOTAL	591 973	112 755	60 795	4 162	648 095

Amortissements (en €)	A l'ouverture de l'exercice - normes IFRS	Dotations	Reprises	Variation de périmètre	A la clôture de l'exercice
Titres de participations	98 451	-	42 967	-	55 484
Prêts	-	-	-	-	-
Autres immobilisations financières	-24 089	-	-	-	- 24 089
TOTAL	74 362	-	42 967	-	31 395

L'augmentation des prêts et autres immobilisations financières est liée, d'une part à la participation croissante à l'effort construction des sociétés Clairis Technologies et E.D.T., d'autre part à des cautionnements versés, notamment pour l'ouverture de locaux en Angleterre.

Tharsys a également cédé les parts qu'il détenait dans C.T.S. pour 3.420 €. Cette société n'est pas consolidée au niveau du groupe.

Les variations de périmètre concernent Sogemasa Ingenieria.



ACTIFS COURANTS

Conformément à la norme IAS 1 (présentation des états financiers), un actif est classé en courant si on s'attend à le réaliser ou à le vendre dans le cadre du cycle d'exploitation normal, ou à le réaliser dans les douze mois suivant la date de clôture, ou enfin s'il s'agit d'un actif de trésorerie.

Les actifs suivants sont donc classés en courant :

- les stocks ;
- les avances et acomptes ;
- les créances clients et comptes rattachés ;
- les actifs d'impôt différé ;
- la trésorerie et équivalents de trésorerie ;
- les charges constatées d'avance ;
- les autres créances.

CAPITAUX PROPRES

5 - Capitaux propres part du groupe

Le capital social est composé de 725 000 titres. La valeur nominale des titres est de 4 €, soit un capital social au 31 décembre 2005 de 2 900 000 € .

Il est à rappeler que conformément à l'avis 2002-D du comité d'urgence du CNC du 18 décembre 2002 et selon délibération du conseil d'administration de Sogclair du 23 décembre 2002 , les titres en auto-contrôle viennent en diminution des capitaux propres consolidés.

Au 31 décembre 2005, ce retraitement conduit à une réduction de 1 119 268 € des capitaux propres consolidés, comparé à 1 266 828 € au 31 décembre 2004, consécutivement à la cession de 7000 titres en auto-contrôle au cours de l'exercice.

7 - Provisions à long terme

Elles ont évolué comme suit :

Valeurs brutes (en €)	A l'ouverture de l'exercice - IFRS	Augmentation	Diminution	Variation de périmètre	A la clôture de l'exercice - IFRS
Provisions pour indemnités de fin de carrière	237 622	57 471	0	0	295 093
Autres provisions pour charges	137 211	12 365	99 361		50 215
Provisions pour risques	294 263	60 604	91 295	46 750	310 322
TOTAL	669 096	130 440	190 656	46 750	655 630

Les variations de périmètre concernent Sogemasa Ingenieria.

Le traitement comptable des engagements relatifs aux indemnités de fin de carrière a pris en considération les dispositions de la loi n°2003-725 du 21 août 2003 portant réforme des retraites (loi Fillon, départ à 65 ans sans charges sociales).

Les provisions pour risques correspondent principalement à des pertes à terminaison estimées sur les affaires en cours.

Il n'y a pas d'événement postérieur au 31 décembre 2005 susceptible de remettre en cause la continuité de l'exploitation, ni de risque et perte non mesurables.

6 - Intérêts minoritaires

Les intérêts minoritaires s'analysent comme suit au 31 décembre 2005 :

Intérêts minoritaires au 31/12/2004	1 428 490
impact sur les réserves	-257 017
impact sur le résultat	983 362
Intérêts minoritaires au 31/12/2005	2 154 835

L'impact sur les réserves est dû principalement aux distributions de dividendes versés aux minoritaires pour un montant de 385 k€, ainsi qu'aux variations de périmètre sur les sociétés Oktal S.A., Oktal S.E. et Sogemasa Ingenieria.

PASSIFS NON COURANTS ET COURANTS

Un passif est classé comme courant s'il doit être soldé dans le cadre de son cycle d'exploitation normal, ou s'il doit être réglé dans les douze mois suivant la date de clôture.

Les passifs exigibles suivants sont donc classés en courant :

- la part des dettes financières et avances conditionnées remboursables à moins d'un an à la date de clôture ;
- les dettes fournisseurs et comptes rattachés ;
- les dettes fiscales et sociales ;
- les provisions à court terme ;
- les impôts différés passifs ;
- les autres dettes.

Les autres passifs exigibles sont classés en non courant.

3. États Financiers

8- Dettes financières courantes et non courantes

L'état des échéances des dettes se présente comme suit :

(montants en €)	Montant	A un an au plus	+ d'un an à cinq ans	A + de cinq ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
- à un an maximum à l'origine	3 944 762	3 944 762	/	/
- à plus d'un an à l'origine	6 207 057	1 538 553	4 667 824	680
Emprunts et dettes financières divers	286 631	130 467	156 164	/
TOTAL	10 438 450	5 613 782	4 823 988	680

Emprunts bancaires moyen/long terme souscrits en cours d'exercice (hors crédit-baux) **951 098 €**

Emprunts bancaires moyen/long terme remboursés en cours d'exercice (hors crédit-baux) **860 794 €**

Les avances à remboursement conditionnel qui étaient enregistrées au 31 décembre 2004 en fonds propres et en autres dettes pour un montant de 1 893 k€, ont été regroupées sous la rubrique "avances conditionnées", la part due à moins d'un an en dettes courantes, à plus d'un an en dettes non courantes.

Les comptes consolidés 2004 pro-forma IFRS tiennent compte de ce reclassement.

COMPTE DE RÉSULTAT

9 – Chiffre d'affaires

L'analyse de la répartition du chiffre d'affaires par secteur d'activité est présentée à la section "Informations sectorielles" (cf. ci-dessous).

10 – Autres produits d'exploitation

Les autres produits d'exploitation se détaillent comme suit :

(montants en €)	2005 (12 mois)	2004 retraité IFRS (12 mois)
Production stockée et immobilisée	2 535 006	1 254 004
Subventions d'exploitation	427 626	829 869
Rep. de provisions, transferts de charges	390 013	620 216
Autres produits	161 639	77 722
TOTAL	3 514 284	2 781 811

11 – Autres produits et charges opérationnels

Les autres produits et charges opérationnels correspondent au résultat des opérations non courantes de la période.

Au 31 décembre 2005, ils s'élèvent en net à 36 k€ et comprennent principalement :

- une plus-value sur cession des parts Oktal S.E. pour 108 k€ : Le groupe a, en effet, cédé 31,26% de sa participation dans le capital de la société Oktal S.E. au cours de l'exercice. Un fonds de commerce de 786 k€ est constaté à l'actif des comptes sociaux de la filiale Oktal S.E., sa valeur fait l'objet d'un retraitement en consolidation depuis 2001 qui vise à son annulation. Par conséquent, dans le respect de la permanence des méthodes, ce retraitement a été maintenu et impacte la détermination de

la plus-value réalisée lors de la cession de la participation du groupe du capital de la filiale Oktal S.E. et la plus value constatée dans les comptes consolidés s'élève par conséquent à 108 k€ (236 k€ prix de cession – 128 k€ quote-part de capital cédée retraitée du fonds de commerce) ;

- une charge non courante liée à un litige fiscal dans la filiale allemande High-End Engineering pour 84 k€.

12 – Coût de l'endettement financier net

Autres charges et produits financiers

Le coût de l'endettement financier net comprend :

- les produits de trésorerie et d'équivalent de trésorerie, à savoir :
 - les produits d'intérêt générés par la trésorerie et équivalents de trésorerie,
 - le résultat de cession d'équivalents de trésorerie ;
- le coût de l'endettement financier brut, qui correspond principalement aux charges d'intérêt sur opérations de financement.

Les autres produits et charges financiers comprennent les produits et charges liés aux autres actifs financiers (c'est-à-dire hors trésorerie et équivalents de trésorerie) et incluent en particulier les charges financières liées aux dépenses de développement immobilisées et transférées à l'actif en application de l'IAS23.

13- Impôts sur les bénéfices

La société Sogclair a opté pour le régime d'intégration fiscale. Le périmètre de cette intégration comprend les sociétés suivantes : Sogclair, Clairis Technologies et E.D.T. Au 31 décembre 2005, cette option génère une économie d'impôt de 34 194 €.



Preuve de l'impôt au 31 décembre 2005 :

	en k€
Résultat théorique taxable	2 790
Taux d'impôt en consolidation	34.33%
Charge d'impôt théorique	958
Charge d'impôt réelle	708
Ecart impôt théorique / impôt réel	250
Justification des écarts :	
Impact des différences de taux	168
Impact des déficits fiscaux et amortissements différés	74
Autres	8

14 – Effectif moyen de l'exercice

Les effectifs se répartissent comme suit :

(équivalents temps-plein)	2005 (12 mois)	2004 (12 mois)	2003 (12 mois)
Ingénieurs, Cadres et Techniciens supérieurs	696	606	526
Techniciens et autres non-cadres	52	45	68
Total	748	651	594

15 - Engagements financiers

Avals, cautions et garanties données	3 500 000 €
Cautions de contre garanties sur marché	376 697 €
Créances cédées non échues	2 201 553 €
Nantissements	816 620 €

Engagements reçus :

Au-delà des engagements courants, Sogclair a reçu des engagements sur ses contrats à long-terme conditionnés sur les ventes de ses clients représentant environ 12 M€ sur la base des commandes fermes reçues par ces clients.

A-V-V - Autres informations INFORMATIONS SECTORIELLES

L'activité du groupe se répartit sur deux secteurs d'activité :

- le pôle Ingénierie, correspondant aux activités des sociétés Clairis Technologies, High-End Engineering, Sogemasa Ingenieria, E.D.T. et Tharsys ;
- le pôle Simulation correspondant aux activités des sociétés Oktal S.A. et Oktal S.E..

Chiffre d'affaires :

Le chiffre d'affaire consolidé du groupe se répartit comme suit :

- 84 % pour le pôle Ingénierie ;
- 16 % pour le pôle Simulation.

Au 31 décembre 2005, le résultat opérationnel se répartit par secteur d'activité comme suit :

(en €)	INGENIERIE	SIMULATION	HOLDING + ELIM	TOTAL
Chiffres d'affaires	58 176 987	11 126 430	-251 452	69 051 965
Autres produits de l'activité	2 669 202	841 063	4 019	3 514 284
Achats consommés	-27 859 628	-3 446 867	1 526 487	-29 780 008
Charges de personnel	-26 591 355	-7 245 218	-1 136 926	-34 973 499
Impôts et taxes	-1 147 977	-268 862	-61 557	-1 478 396
Dotations aux amortissements et provisions	-2 677 440	-390 969	-88 087	-3 156 496
Autres charges	-100 910	-6 666	-28 700	-136 276
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT	2 468 879	608 911	-36 216	3 041 574
Autres produits et charges opérationnelles	-66 407	97 066	5 589	36 248
RESULTAT OPERATIONNEL	2 402 472	705 977	-30 627	3 077 822

Immobilisations :

(hors écarts d'acquisition)	INGENIERIE	SIMULATION	HOLDING + ELIM	TOTAL
Immobilisations incorporelles	8 992 859	479 796	12 828	9 485 483
Immobilisations corporelles	1 989 456	216 120	89 376	2 294 952
Immobilisations financières	510 593	65 943	40 161	616 697
TOTAL	11 492 908	761 859	142 365	12 397 132

Pour l'exercice 2005, les investissements par secteur sont les suivants :

- Pôle Ingénierie : 2 290 k€ (dont 1 260 k€ de contrats en location financière) ;
- Pôle Simulation : 136 k€.

3. États Financiers

Passifs exigibles :

(en €)	INGENIERIE	SIMULATION	HOLDING + ELIM	TOTAL
PASSIFS NON COURANTS				
Provisions à long terme	514 281	140 078	1 272	655 631
Avances Conditionnées et Autres passifs non courants	1 647 756	434 000	0	2 081 756
Emprunts et dettes financières à long terme	4 012 863	18 006	1 460 658	5 491 527
TOTAL PASSIFS NON COURANTS	6 174 900	592 084	1 461 930	8 228 914
PASSIFS COURANTS				
Partie courante des Avances Conditionnées et Autres Passifs	0	51 000	0	51 000
Partie courante des emprunts et dettes financières à long terme	1 468 137	170 776	716 976	2 355 889
Emprunts et dettes financières à court terme	2 764 673	503 895	676 194	3 944 762
Fournisseurs et comptes rattachés	8 211 070	1 314 124	-618 459	8 906 735
Dettes fiscales et sociales	11 822 802	2 534 955	448 973	14 806 730
Provisions à court terme	0	0	0	0
Impôt différé passif	86 352	5 084	31 445	122 881
Autres passifs courants	1 787 015	1 389 164	3 801	3 179 980
TOTAL PASSIFS COURANTS	26 140 049	5 968 998	1 258 930	33 367 977

PARTIES LIEES

Non applicable.



3.2. Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société SOGECLAIR, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2005, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par votre conseil d'administration dans sa séance du 17 mars 2006. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Ces comptes ont été préparés pour la première fois conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne. Ils comprennent à titre comparatif les données relatives à l'exercice 2004 retraitées selon les mêmes règles.

I – OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDES

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points :

- relatif au référentiel comptable exposé dans la note A-V-I de l'annexe,
- relatif aux changements de méthode comptable et principaux reclassements exposés dans la note A-V-III de l'annexe.

II – JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants exposés dans l'annexe aux comptes consolidés :

Dans le cadre de nos travaux, nous avons été conduits à examiner la régularité :

- du changement de méthode comptable décrit dans la note A-V-I de l'annexe portant sur le référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne.
- des méthodes et règles d'évaluation portant sur les écarts d'acquisition et assimilés décrites dans la note A-V-I de l'annexe.
- du changement de modalité de comptabilisation de certains contrats en frais de développement et selon la méthode à l'avancement tel qu'exposé dans la note A-V-III de l'annexe portant sur la comparabilité des comptes.

Nous avons, par ailleurs, examiné la présentation qui en a été faite afin de rétablir la comparabilité des comptes ainsi que le caractère raisonnable des hypothèses retenues et des évaluations qui en résultent.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III – VERIFICATION SPECIFIQUE

Par ailleurs, nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à TOULOUSE, le 08 Avril 2006

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES,

Robert MOREREAU

EXCO FIDUCIAIRE DU SUD OUEST
représentée par Jean-Marie FERRANDO

3. États Financiers

3.3. Comptes sociaux (SOGELAIR SA) au 31 décembre 2005

Les comptes individuels de l'exercice clos au 31 décembre 2005 ont été établis conformément aux normes comptables françaises.

I - Bilan au 31 décembre 2005 (normes françaises, en euros)

ACTIF (en €)	31/12/2005	31/12/2004	31/12/2003
Immobilisations incorporelles	12 830	54 173	134 338
Immobilisations corporelles	72 190	83 206	50 985
Immobilisations financières	9 327 127	7 489 452	5 870 558
ACTIF IMMOBILISE	9 412 147	7 626 833	6 055 881
Créances clients et comptes rattachés	828 553	1 900 670	1 367 124
Autres créances	3 390 385	3 769 042	932 702
Disponibilités et VMP	278 221	261 006	1 434 325
Charges constatées d'avance	29 136	26 420	28 805
ACTIF CIRCULANT	4 526 156	5 957 139	3 762 956
TOTAL ACTIF	13 938 305	13 583 973	9 818 837

PASSIF (en €)	31/12/2005	31/12/2004	31/12/2003
Capital social	2 900 000	2 900 000	2 657 200
Prime d'émission	2 629 849	2 629 849	1 591 982
Autres réserves	570 100	545 816	545 816
Report à nouveau	1 584 163	1 133 678	1 061 107
Résultat de l'exercice	1 162 452	619 766	338 292
CAPITAUX PROPRES	8 846 564	7 829 111	6 194 397
PROVISIONS	18 272	471 142	13 453
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	2 835 537	2 813 007	2 073 843
Emprunts et dettes financières diverses	778 582	875 649	50 494
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	326 757	492 206	229 236
Dettes fiscales et sociales	548 162	509 734	822 954
Dettes sur immobilisations	0	0	48 060
Autres dettes	403 431	5 623	0
Produits constatés d'avance	181 000	587 500	386 400
DETTES	5 073 469	5 283 719	3 610 987
TOTAL PASSIF	13 938 305	13 583 973	9 818 837



II - Compte de résultat (normes françaises, en €)

	31/12/2005 (12 mois)	31/12/2004 (12 mois)	31/12/2003 (12 mois)
CHIFFRE D'AFFAIRES	2 574 345	2 946 229	2 704 402
Subventions d'exploitation	0	0	
Rep. sur provisions, transferts de charges	462 203	494	408
PRODUITS D'EXPLOITATION	3 036 548	2 946 724	2 704 810
Achats et charges externes	1 261 963	1 248 057	964 243
Impôts, taxes et versements assimilés	112 812	82 464	33 699
Charges de personnel	1 136 924	850 147	818 528
Dotations aux amortissements	67 396	97 231	86 780
Dotations aux provisions pour risques et charges	5 314	458 185	5 611
Autres charges d'exploitation	28 704	27 000	25 900
RESULTAT D'EXPLOITATION	423 435	183 638	770 049
Produits financiers	768 156	425 713	438 281
Charges financières	146 119	237 506	527 369
RESULTAT FINANCIER	622 037	188 206	-89 088
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	1 045 472	371 844	680 961
PRODUITS EXCEPTIONNELS	279 522	122 501	1 117 460
CHARGES EXCEPTIONNELLES	156 560	148 685	1 124 747
RESULTAT EXCEPTIONNEL	122 962	-26 184	-7 287
Impôt sur les bénéfices	5 982	-274 106	335 382
RESULTAT NET	1 162 452	619 766	338 292

III - Affectation des résultats

Origine

Report à nouveau antérieur	1 584 163 €
Résultat de l'exercice	1 162 452 €

2 746 615 €

Affectation

Aux actionnaires à titre de dividendes	290 000 €
Réserve légale	0 €
Au report à nouveau	2 456 615 €

2 746 615 €

IV - Annexe aux comptes sociaux

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2005 dont le total est de 13 938 305 € et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le total est de 4 084 227 €, et dégageant un bénéfice de 1 162 452 €.

L'exercice a une durée de 12 mois recouvrant la période du 1er janvier 2005 au 31 décembre 2005.

Les notes ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 17 mars 2006 par le conseil d'administration.

3. États Financiers

NOTE N° 1 RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Méthodes d'évaluation

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect du principe de prudence et d'indépendance des exercices et en présupposant la continuité de l'exploitation.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/1983 ainsi que du règlement du CRC 99.03 du 29/11/1999 relatif à la réécriture du plan comptable général.

Permanence des méthodes

Changement de réglementation

Conformément à la législation en vigueur, la société applique à compter du 1er janvier 2005 les règlements du CRC 2002-10, CRC 2003-07 et 2004-06 relatifs à la définition et à la comptabilisation des actifs, traités selon les dispositions de l'article 314-1 du PCG. Ce changement de réglementation n'a pas eu d'impact sur les comptes de la société au 31 décembre 2005.

Principales méthodes comptables utilisées

Immobilisations incorporelles

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion de frais engagés pour leur acquisition. Ces éléments sont amortis sur la durée de leur utilisation pour l'entreprise (soit entre 1 et 3 ans).

Immobilisations corporelles

La société applique les règlements CRC 2002-10, CRC 2003-07 et 2004-06. La méthode de reconstitution du coût historique amorti a été appliquée sur toutes les immobilisations de la société.

Méthode d'amortissements

La société applique le règlement CRC 2002-10. Les plans d'amortissement pratiqués dans les comptes individuels sont maintenus en consolidation. Les durées d'amortissement qui ont été déterminées par le groupe sont les suivantes :

CATEGORIE	MODE	DUREE D'UTILITE
Logiciels	Linéaire	1 à 3 ans
Agencements et Aménagements	Linéaire	6 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	3 à 5 ans
Matériel informatique	Linéaire	3 à 5 ans
Mobilier de bureau	Linéaire	5 à 10 ans

Titres immobilisés

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Un test de dépréciation, effectué annuellement, consiste à vérifier que la juste valeur des capitaux propres de la filiale est supérieure à sa valeur comptable.

La juste valeur des capitaux propres de la filiale est estimée de la même façon que pour les comptes consolidés (cf. Annexe aux comptes consolidés, section I "méthodes et règles d'évaluation"). Au 31 décembre 2005, les valorisations ainsi calculées excèdent pour chaque filiale les valeurs comptables, même après choc sensible et se comparent aux multiples observables pour le type d'entreprises. En conséquence, les tests pratiqués se révèlent concluants pour toutes les filiales.

Actions propres

Conformément à l'avis 2002-D du comité d'urgence du CNC du 18 décembre 2002, les actions propres détenues par la société ont été classées en autres titres immobilisés. Au 31 décembre 2005, Sogclair détenait 53 097 actions propres pour une valeur de 1 119 269 €. Il a été procédé à la cession de 7 000 actions propres au cours de l'exercice 2005. Compte tenu des derniers cours du titre (37,40 € au 31 décembre 2005), aucune dépréciation n'a été constituée.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées à leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Evaluation des valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur coût d'acquisition à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition. En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur des titres a été estimée selon la méthode "first-in first-out".

Dépréciation des valeurs mobilières

Les valeurs mobilières de placement ont pu être, le cas échéant, dépréciées par voie de provision pour tenir compte :

- pour les titres cotés, du cours moyen du dernier mois de l'exercice ;
- pour les titres non cotés, de leur valeur probable de négociation à la clôture de l'exercice.

Méthode de comptabilisation de l'intégration fiscale

La société Sogclair a opté pour le régime d'intégration fiscale. Le périmètre de cette intégration comprend les sociétés suivantes : Sogclair, Clairis Technologies et E.D.T.

La charge d'impôt est enregistrée dans les filiales comme en l'absence de convention d'intégration fiscale. La société mère enregistre le solde par rapport au résultat d'ensemble.



NOTE N° 2 ETAT DE L'ACTIF IMMOBILISÉ

Les mouvements de l'exercice sont les suivants :

Valeurs brutes	A l'ouverture de l'exercice	Augmentation	Diminution	A la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles	697 906 €	2 480 €	-	700 386 €
Immobilisations corporelles	269 274 €	12 556 €	-	281 830 €
Immobilisations financières	7 519 942 €	1 985 234 €	147 560 €	9 357 616 €
TOTAL	8 487 122 €	2 000 270 €	147 560 €	10 339 832 €

Amortissements et provisions	A l'ouverture de l'exercice	Augmentation	Diminution	A la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles	643 732 €	43 823 €	-	687 555 €
Immobilisations corporelles	186 068 €	23 572 €	-	209 640 €
Immobilisations financières	30 489 €	-	-	30 489 €
TOTAL	860 289 €	67 395 €	-	927 684 €

ANNEXE NOTE N° 3 ÉTAT DES PROVISIONS

Nature des provisions	A l'ouverture de l'exercice	Dotations	Reprise de l'exercice ⁽¹⁾	A la clôture de l'exercice
Provisions pour pensions et obligations similaires ⁽²⁾	12 957 €	5 315 €	-	18 272 €
Provisions pour charges	458 185 €	-	458 185 €	-
Autres	-	-	-	-
TOTAL	471 142 €	5 315 €	458 185 €	18 272 €

(1) dont provisions utilisées : néant

(2) Le traitement comptable des engagements relatifs aux indemnités de fin de carrière a pris en considération les dispositions de la loi n° 2003-725 du 21 août 2003 portant réforme des retraites.

NOTE N° 4 - ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES

Créances	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		A moins d'un an	A plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé			
Prêts	2 351 €	-	2 351 €
Autres	1 207 569 €	-	1 207 569 €
Créances de l'actif circulant			
Créances clients et comptes rattachés	828 553 €	828 553 €	-
Autres	3 390 385 €	3 390 385 €	-
Charges constatées d'avance	29 135 €	29 135 €	-
TOTAL	5 457 993 €	4 248 073 €	1 209 920 €

Dettes	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		A un an au +	A + d'un an	A + de cinq ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
A un an au maximum à l'origine	676 195 €	676 195 €	-	-
A plus d'un an à l'origine	2 157 469 €	703 278 €	1 454 191 €	-
Emprunts et dettes financières Divers	778 582 €	728 090 €	50 492 €	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	326 757 €	326 757 €	-	-
Dettes fiscales et sociales	548 162 €	548 162 €	-	-
Dettes sur immobilisations	-	-	-	-
Autres dettes	403 428 €	403 428 €	-	-
Produits constatés d'avance	181 000 €	181 000 €	-	-
TOTAL	5 071 593 €	3 566 910 €	1 504 683 €	

3. États Financiers

Créances et dettes vis-à-vis des entreprises liées (hors comptes courants) :

	Créances	Dettes
Clairis Technologies	-	400 248 €
E.D.T.	636 802 €	175 000 €
Tharsys	57 123 €	59 820 €
High-End Engineering	134 628 €	-
Sogemasa Ingenieria	-	147 €
TOTAL	828 553 €	635 215 €

NOTE N° 5 - CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

	Charges	Produits
Charges ou produits d'exploitation	29 136 €	181 000 €
Charges ou produits financiers	-	-
Charges ou produits exceptionnels	-	-
TOTAL	29 136 €	181 000 €

NOTE N° 6 - COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

	Nombre	Valeur nominale
Actions - parts sociales composant le capital au début de l'exercice	725 000	4 €
Actions - parts sociales émises pendant l'exercice	-	-
Actions - parts sociales composant le capital en fin d'exercice	725 000	4 €

NOTE N° 7 - CHARGES ET PRODUITS FINANCIERS VIS-A-VIS DES ENTREPRISES LIÉES

	Charges	Produits
Clairis Technologies	-	103 935 €
E.D.T.	18 960 €	220 545 €
Tharsys	1 011 €	8 099 €
Oktal S.A.	-	560 €
High-end Engineering	-	392 190 €
Sogemasa Ingenieria	-	25 110 €
TOTAL	19 971 €	750 439 €

NOTE N° 8 - RESULTAT EXCEPTIONNEL

Plus-value de cession de titres détenus en autocontrôle	100 940 €
Autres	22 022 €
TOTAL	122 962 €

NOTE N° 9 - VENTILATION DE L'IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES

	Avant Impôt	Impôt correspondant	Après Impôt
Résultat courant	1 045 472 €	/	1 045 472 €
Résultat exceptionnel	122 962 €	40 176 €	82 786 €
Produit d'impôt lié			
à l'intégration fiscale	/	-34 194 €	34 194 €
TOTAL	1 168 434 €	5 982 €	1 162 452 €

Pour l'exercice 2005 une économie d'impôt a été constatée pour 34 194 €.

L'impôt effectivement dû s'élève à 5 982 €.

NOTE N° 10 - ENGAGEMENTS FINANCIERS

Engagements donnés	Montant
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	3 500 000 €
Nantissements	816 620 €
Autres engagements donnés	
- Redevances de crédit bail mobilier restant à payer	18 289 €
- Redevances de crédit bail immobilier restant à payer	/
- Droit individuel à la formation	176 Heures



NOTE N° 11 - ACCROISSEMENT ET ALLÈGEMENT DE LA DETTE FUTURE D'IMPÔT

Variation des impôts différés ou latents	Début d'exercice		Variation		Fin d'exercice	
	Actif	Passif	Actif	Passif	Actif	Passif
I - CHARGES NON DEDUCTIBLES TEMPORAIREMENT						
• A déduire l'année suivante Organic	1 072 €		754 €		1 826 €	
• A déduire ultérieurement Provision pour retraite	4 449 €		1 732 €		6 181 €	
Total	5 521 €		2 486 €		8 007 €	

NOTE N° 12 - REMUNERATION DES DIRIGEANTS

Elle comprend la rémunération du président directeur général et des administrateurs (rémunération fixe et variable, jetons de présence et avantages en nature), pour un montant global de 255 708 €.

NOTE N° 13 - EFFECTIF MOYEN

Cadres et Techniciens Supérieurs	9
Techniciens et autres Non-Cadres	2
TOTAL	11

NOTE N° 14 - TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS CONSOLIDÉES

Informations financières	Capital	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats	Quote-part du capital détenu	Valeurs comptables des titres détenus		Prêts et avances consentis non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par SOGECLAIR	C.A. HT du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés en 2004	Observations
				Brut	Net						
Filiales et participations											
A Renseignements détaillés concernant les filiales et participations											
1 Filiales											
- Clairis Technologies	2 012 517 €	73 799 €	99,91 %	4 159 916 €	4 159 916 €	3 232 189 €		30 052 012 €	- 41 463 €		
- E.D.T.	68 000 €	98 691 €	99,80 %	9 227 €	9 227 €			5 294 865 €	268 946 €	220 545 €	
- Oktal S.A.	1 000 000 €	564 369 €	78,55 %	2 022 591 €	2 022 591 €			9 331 677 €	133 433 €		
- Tharsys	150 000 €	- 122 739 €	100%	166 214 €	166 214 €			2 355 132 €	107 452 €		
- HEE	76 709 €	1 157 458 €	51,00 %	1 387 500 €	1 387 500 €			20 685 901 €	1 347 958 €	392 190 €	
2 Participations					371 748 €						
- SOGEMASA	300 000 €	431 256 €	74,50 %	371 748 €				2 662 204 €	130 467 €	25 110 €	
B Renseignements globaux concernant les autres filiales et participations											

3. États Financiers

3.4. Rapport général des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31.12.2005, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société SOGECLAIR, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration dans sa séance du 17.03.2006. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II - JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance l'élément suivant exposé dans l'annexe aux comptes annuels :

- Les modalités d'appréciation des titres de participation sont identiques pour l'arrêté des comptes annuels et pour celui des comptes consolidés de votre société. Elles font l'objet de tests dont la finalité est de vérifier que la juste valeur des capitaux propres de la filiale est supérieure à la valeur comptable des titres de participation .

Nous avons, par ailleurs examiné le caractère raisonnable des hypothèses retenues pour l'arrêté des comptes et des évaluations qui en résultent. Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion, exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - VÉRIFICATIONS ET INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à TOULOUSE, le 08 Avril 2006

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES,

Robert MOREREAU

EXCO FIDUCIAIRE DU SUD OUEST
représentée par Jean-Marie FERRANDO



3.5. Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 Décembre 2005

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de la S.A. SOGECLAIR, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

CONVENTIONS AUTORISEES AU COURS DE L'EXERCICE

En application de l'article L. 225-40 du Code de Commerce, nous avons été avisés des conventions qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'Administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé.

Il vous appartient, selon les termes de l'article 92 du décret du 23 mars 1967, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

1. Avec la S.A. "CLAIRIS TECHNOLOGIES", au capital de 2 012 517 € et ayant son siège social à BLAGNAC -31700- 7, Avenue Albert Durand.

1. Administrateurs concernés :

Jean-Louis ROBARDEY

Huguette ROBARDEY

Philippe ROBARDEY

Michel BOURDET

Alain RIBET

également Administrateurs de CLAIRIS TECHNOLOGIES

Nature des conventions :

- Abandon de créance consenti à cette société à hauteur H.T. de 550 000 €

Autorisation :

- Conseil d'Administration procédant à l'arrêté des comptes le 17 mars 2006.

CONVENTIONS APPROUVEES AU COURS D'EXERCICES ANTERIEURS DONT L'EXECUTION S'EST POURSUIVIE DURANT L'EXERCICE

Par ailleurs, en application du décret du 23 mars 1967, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

1. Avec la SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE SOLAIR, au capital de 1 524,49 € et ayant son siège social à BLAGNAC -31700- Avenue Albert Durand.

Nature de la convention :

- Bail commercial

• **Montant pris en charge : 426 014 €**

- Loyer 326 846 €

- Taxes foncières 62 486 €

- Charges locatives 36 682 €

• **Assurances 4 088 €**

2. Avec Jean-Louis ROBARDEY, pris en sa qualité de personne physique.

Nature de la convention :

- Rente viagère :

Au terme d'un acte sous seing privé en date à TOULOUSE du 27 décembre 1985, Jean-louis ROBARDEY a cédé à la S.A. "ECLAIR-INTERIM", devenue depuis "E.D.T.", un fonds de commerce d'activité de travail temporaire exploité 39, Rue de Metz à TOULOUSE moyennant une somme de 304 998 € quittancée pour 45 734 €, le solde de 259 204 € ayant été converti en rente annuelle et viagère de 18 294 € à son profit toute sa vie durant et réversible après son décès sur la tête de son épouse, Huguette ROBARDEY, pendant le restant de sa vie.

Cette rente a été indexée sur le coût de la vie pendant tout le temps où elle sera due.

En 1994, suite à la mise en sommeil de "ECLAIR INTERIM" votre société a poursuivi les engagements contractés par sa filiale.

Réestimation probabilisée au 01 janvier 2005 de l'engagement donné **271 987 €**

La somme réévaluée versée au titre de l'exercice à Jean-Louis ROBARDEY est de **26 926 €**

Fait à TOULOUSE, le 08 Avril 2006

Les commissaires aux comptes

Robert MOREREAU

EXCO FIDUCIAIRE DU SUD OUEST

Représentée

par Jean-Marie FERRANDO

4. Assemblée Générale Mixte du 17 mai 2006

4.1. Rapport du Président pour l'assemblée générale mixte du 17 mai 2006

Chers actionnaires,

J'ai l'honneur de vous rendre compte des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration au cours de l'exercice écoulé ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la société.

1. Préparation et organisation des travaux du conseil d'administration

Le conseil, nous vous le rappelons, est composé de six membres :

- Monsieur Philippe ROBARDEY, président du conseil d'administration, né le 14 octobre 1959, renouvelé en 2001 pour six années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale tenue en 2007 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.
- Monsieur Jean-Louis ROBARDEY, administrateur, né le 22 juillet 1931, renouvelé en 2001 pour six années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale tenue en 2007 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.
- Monsieur Michel GRINDES, administrateur, né le 28 mars 1937, nommé en 2002 pour six années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale tenue en 2008 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.
- Monsieur Jacques RIBA, administrateur, né le 21 août 1944, renouvelé en 2005 pour six années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale tenue en 2011 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.
- Monsieur Alain RIBET, administrateur, né le 16 janvier 1944, coopté en 2004 pour remplacer Monsieur Paul ROBARDEY, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale tenue en 2007 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.
- Monsieur Bernard ZIEGLER, administrateur, né le 12 mars 1933, nommé en 2002 pour six années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale tenue en 2008 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Monsieur Philippe ROBARDEY, Président du conseil d'administration, exerce la direction générale de la société.

Le nombre et la nature des autres mandats et fonctions exercés par les administrateurs figurent dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

La société applique certaines des recommandations du rapport consolidé AFEP-MEDEF sur le gouvernement d'entreprise adaptées à sa taille et à la structure de son actionnariat.

Compte tenu d'un certain nombre de facteurs, à savoir notamment la taille de l'entreprise, le nombre d'administrateurs et l'absence de stock-options, aucun comité formel spécifique n'a été mis en place à ce jour.

Le conseil d'administration comprend trois administrateurs indépendants : Monsieur Michel GRINDES, Monsieur Jacques RIBA et Monsieur Bernard ZIEGLER.

Le conseil d'administration retient la définition du rapport consolidé AFEP-MEDEF, à savoir :

- Ne pas être salarié ou mandataire social de la société, salarié ou administrateur de sa société mère ou d'une société qu'elle consolide et ne pas l'avoir été au cours des cinq années précédentes.
- Ne pas être mandataire social d'une société dans laquelle la société détient directement ou indirectement un mandat d'administrateur ou dans laquelle un salarié désigné en tant que tel ou un mandataire social de la société (actuel ou l'ayant été depuis moins de cinq ans) détient un mandat d'administrateur.
- Ne pas être client, fournisseur, banquier d'affaire, banquier de financement :
 - significatif de la société ou de son groupe,
 - ou pour lequel la société ou son groupe représente une part significative des revenus,
- Ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social.
- Ne pas avoir été auditeur de l'entreprise au cours des cinq années précédentes.
- Ne pas être administrateur de l'entreprise depuis plus de douze ans.

Les convocations du conseil d'administration sont faites par le PDG, 10 jours au moins à l'avance, sauf exception.

Les réunions se tiennent au siège social.

Le conseil d'administration s'est réuni quatre fois au cours de l'exercice 2005. Le taux de présence des membres a été de 92%. Aucune réunion du conseil d'administration ne s'est tenue hors la présence du Président Directeur Général.

Aucune réunion n'a été provoquée à l'initiative d'administrateurs.

Il n'a pas été établi de règlement intérieur du conseil d'administration compte tenu de la structure de l'Entreprise.

Au cours de chaque réunion du conseil d'administration, le Président présente, sous forme de documents remis aux administrateurs, les éléments clés et les différents thèmes abordés. Chaque séance permet de suivre ainsi l'activité de l'Entreprise filiale par filiale.

Deux fois par an, pour les comptes semestriels et annuels, le Président présente au conseil d'administration les projets de documents pour des réunions SFAP de présentation des résultats.

Le conseil d'administration examine et/ou oriente puis autorise les négociations en matière de variation de périmètre et de croissance externe.

Dans le cadre du renforcement du rôle du conseil d'administration, depuis fin 2004, il commente les budgets et plans de chaque filiale avant approbation par le Président Directeur Général.

Enfin, le conseil d'administration examine et autorise les engagements de la société sur des projets nécessitant des financements significatifs, ou les garanties, cautions ou avenants qui pourraient y être associés.



2. Limitation des pouvoirs du directeur général

Aucune limitation n'a été apportée par le conseil d'administration aux pouvoirs du Président Directeur Général.

3. Procédures de contrôle interne

RESPONSABILITES ASSIGNEES

Le Président Directeur Général définit les objectifs en matière de contrôle interne et répartit les responsabilités pour assurer l'évaluation régulière des activités de l'entreprise.

Dans le cadre du contrôle interne, les responsabilités suivantes ont été fixées aux différents organes de direction :

- Direction Générale groupe

La Direction Générale est responsable de la mise en place des systèmes de reporting comptables et opérationnels, de leurs structures, du choix d'indicateurs homogènes et de la fixation de délais raisonnables pour la remontée de l'information.

Elle fixe les objectifs de la Direction Stratégie et Finances et facilite la mission des auditeurs.

Elle est également responsable du retour d'informations vers les filiales au niveau consolidé lors de réunions trimestrielles.

- Direction Stratégie et Finances groupe

Cette direction est responsable de la collecte des données comptables et opérationnelles des filiales, de leur consolidation en données groupe, de l'interface avec les auditeurs des filiales et du groupe, de l'audit interne et du respect des procédures groupe, et du système de reporting interne et de son évolution.

Elle détecte et analyse les dérives, en informe la Direction Générale groupe et valide avec les filiales les plans d'actions tant correctifs que préventifs.

Elle dispose de l'autorité et des compétences et outils nécessaires pour mener à bien ces missions de contrôle.

- Directions Générales des filiales

Elles sont responsables de la collecte de l'information des unités opérationnelles, fournissent à la Direction Stratégie et Finances leurs indicateurs de reporting.

Elles établissent des plans d'actions en cas de risque avéré ou probable de dérive, en informent leur conseil d'administration ainsi que la Direction Générale groupe et mettent en œuvre les mesures validées.

Elles assurent, enfin, une information régulière vers leurs unités opérationnelles sur l'évolution des procédures de contrôle groupe, les dérives détectées et les mesures prises.

- Directions opérationnelles des filiales

Elles sont responsables de la fiabilité des données comptables et opérationnelles relatives à leur activité et de l'application au plus bas niveau des procédures de contrôle groupe.

A ce titre, elles sont responsables de sélectionner et mettre en œuvre les règles les plus appropriées pour prévenir les erreurs et/ou malveillances, déceler au plus tôt les écarts, limiter leur effet et rendre compte sans délai à leur Direction Générale.

OBJECTIFS POURSUIVIS

Les objectifs fixés au contrôle interne sont de mettre en place des outils et des organisations permettant de garantir la fiabilité des informations financières communiquées, d'identifier les risques et d'en prévenir l'occurrence, de détecter des dysfonctionnements et de sécuriser la valeur des actifs de l'entreprise.

Les principaux risques identifiés sont des risques financiers et commerciaux et sont liés à des problèmes:

- d'estimation initiale et d'exécution des contrats,
- de financement des projets,
- de dépendance commerciale ou technique,
- de sensibilité aux facteurs économiques : taux, change, croissance des marchés.

Face à ces risques, un accent particulier est mis sur les instruments suivants rendus applicables à l'ensemble des filiales.

- Arrêtés comptables trimestriels

Les situations comptables trimestrielles sont arrêtées sous la responsabilité de chaque filiale et comptabilisées suivant des procédures et un plan harmonisés avec le groupe de façon à respecter les obligations légales nationales et faciliter leur présentation au format IFRS.

Ces données font l'objet, pour les sociétés anonymes du groupe, d'un examen par les commissaires aux comptes (limité pour le semestre, complet pour l'année), et pour toutes les sociétés d'un contrôle de vraisemblance par la Direction Stratégie et Finances groupe (à la réception des situations et à tour de rôle suivant les filiales par un examen sur place).

Elles sont remontées au groupe pour consolidation à J + 30 pour les trimestres impairs (1er et 3ème trimestre) et à J + 45 pour les semestres.

- Tableau de Bord de Reporting opérationnel

Un système de reporting opérationnel et financier visant à disposer d'une vision fréquente et prospective de la performance des diverses unités opérationnelles et filiales du groupe en France et à l'étranger, a été lancé en 2004.

Ce système a été amélioré en 2005 pour aboutir à un Tableau de Bord de Reporting mensuel, déployé sous un format unifié et permettant de disposer à J + 15 j des :

- indicateurs de performance (commerciale, financière, utilisation des ressources),
- projection de l'activité et des résultats à fin d'année,
- commentaires sur les dérives au plan opérationnel et les mesures prises,
- suivi des affaires en terme du respect des coûts à terminaison corrélé à l'avancement de leur exécution.

A noter qu'il est prévu en 2006 d'étudier l'automatisation plus poussée du système de façon à :

- réduire les cycles de production et les risques d'erreurs,
- accroître la visibilité du groupe sur les données des filiales et procurer des capacités d'analyse multi-dimensionnelles (filiales, produits, marchés),
- offrir aux dirigeants des indicateurs personnalisés mieux adaptés à leurs besoins de pilotage.

4. Assemblée Générale Mixte du 17 mai 2006

• Contrôle des Affaires

Les risques pris par les filiales sur leurs affaires sont suivis depuis 2005, à la fois avant engagement et pendant leur exécution.

- Avant engagement, un outil standardisé d'analyse de la rentabilité, incluant un scénario « dégradé » et comprenant des seuils minimum à respecter, a été inclus au processus de Revue d'Offre et rendu applicable pour toutes les affaires dont l'exécution est susceptible d'affecter significativement le résultat de la filiale.
- De même, avant engagement et pour ces mêmes affaires, un examen détaillé des clauses contractuelles a été rendu obligatoire, incluant la définition des points sur lesquels la filiale n'a pas autorité à négocier.
- En cours d'exécution, toutes les dépenses et les facturations relatives à chaque affaire sont comptabilisées sans délai grâce à un outil informatisé éprouvé depuis plusieurs années et offrant une visibilité en temps réel sur la production, les coûts engagés, le reste à faire et les écarts versus le budget initial.
- Les données issues de cet outil sont directement utilisées pour établir le suivi mensuel des affaires critiques inclus au Tableau de Bord de Reporting.

LIMITES COURANTES

Le contrôle interne ne peut éliminer toutes les erreurs, anomalies ou fraudes, notamment celles résultant de collusions ou de dysfonctionnements non identifiés.

Le contrôle interne repose également sur la fiabilité et la pertinence des indicateurs choisis, sur la performance des outils et des méthodes d'élaboration et de consolidation des données et sur les règles d'organisation mises en place à tous les niveaux pour garantir son indépendance.

Il n'a pas encore été à ce jour formalisé au travers d'un manuel de procédures, pas plus que les instruments de contrôle décrits précédemment ne font l'objet d'un audit interne formalisé systématique, préalable à l'intervention de nos commissaires.

Une telle formalisation de procédures et des actions menées fait partie des objectifs assignés à la Direction Stratégie et Finances groupe.

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

4.2. Rapport des Commissaires aux Comptes établi en application de l'article L.225-235 du Code du Commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'Administration de la société Sogclair pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société SOGCLAIR et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2005.

Sous la responsabilité du conseil d'administration, il revient à la direction de définir et de mettre en œuvre des procédures de contrôle interne adéquates et efficaces. Il appartient au Président de rendre compte, dans son rapport, notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration et des procédures de contrôle interne mises en place au sein de la société.

Il nous appartient de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations données dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Nous avons effectué nos travaux selon la doctrine professionnelle applicable en France. Celle-ci requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations données dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des objectifs et de l'organisation générale du contrôle interne, ainsi que des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, présentés dans le rapport du Président ;
- prendre connaissance des travaux sous-tendant les informations ainsi données dans le rapport.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler les informations données concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, contenues dans le rapport du président du conseil d'administration, établi en application des dispositions du dernier alinéa de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Fait à TOULOUSE, le 08 avril 2006

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES,

Robert MOREREAU EXCO FIDUCIAIRE DU SUD OUEST
représentée par
Jean-Marie FERRANDO



4.3. Ordre du jour et projets de résolution proposés à l'assemblée générale mixte du 17 mai 2006

Ordre du jour

À CARACTÈRE ORDINAIRE

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration sur l'exercice clos le 31 décembre 2005 incluant le rapport de gestion du groupe, Rapport du président du Conseil d'Administration,
- Approbation des comptes annuels, des comptes consolidés et des conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de Commerce,
- Affectation du résultat,
- Autorisation à donner au Conseil d'Administration à l'effet de faire racheter par la société ses propres actions dans le cadre du dispositif de l'article L. 225-209 du Code de Commerce,
- Nomination d'un nouvel administrateur.

À CARACTÈRE EXTRAORDINAIRE

- Mise en harmonie des statuts avec la loi n° 2005-842 du 26 juillet 2005 pour la confiance et la modernisation de l'économie,
- Pouvoirs pour formalités.

PROJETS DE RÉSOLUTIONS

À caractère ordinaire

PREMIÈRE RÉSOLUTION - Approbation des comptes sociaux

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance des rapports du conseil d'administration, du Président du Conseil et des commissaires aux comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2005 approuve, tels qu'ils ont été présentés, les comptes annuels arrêtés à cette date se soldant par un bénéfice de 1 162 452 euros.

L'assemblée générale approuve spécialement le montant global, s'élevant à 1 684 euros, des dépenses et charges visées au 4 de l'article 39 du Code Général des Impôts, ainsi que l'impôt correspondant.

DEUXIÈME RÉSOLUTION - Approbation des comptes consolidés

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance des rapports du conseil d'administration, et des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2005 approuve ces comptes tels qu'ils ont été présentés se soldant par un bénéfice net (part du groupe) de 1 098 735 euros.

TROISIÈME RÉSOLUTION - Conventions des articles L. 225-38 et suivants du Code de Commerce

Statuant sur le rapport spécial qui lui a été présenté sur les conventions des articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce, l'assemblée générale approuve les conventions qui y sont mentionnées.

QUATRIÈME RÉSOLUTION - Affectation du résultat

L'assemblée générale, sur proposition du conseil d'administration, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice, s'élevant à 1 162 452 euros, de la manière suivante :

• aux actionnaires à titre de dividende	290 000 €
• à la réserve ordinaire	872 452 €

Le dividende global revenant à chaque action est fixé à 0,40 euros. L'intégralité du montant ainsi distribué est éligible à la réfaction de 40 % mentionnée à l'article 158-3-2° du CGI.

Le paiement des dividendes sera effectué à compter du 15 juin 2006.

Il est précisé qu'au cas où, lors de la mise en paiement de ces dividendes, la société détiendrait certaines de ses propres actions, les sommes correspondant aux dividendes non versés à raison de ces actions seraient affectées au report à nouveau.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'assemblée constate qu'il lui a été rappelé qu'au titre des trois derniers exercices les distributions de dividendes ont été les suivantes :

AU TITRE DE L'EXERCICE	DIVIDENDE UNITAIRE DISTRIBUÉ	AVOIR FISCAL	REVENU REEL
2002	0,25 €	0,125 €	0,375 €
2003	0,40 €	0,20 €	0,60 €

AU TITRE DE L'EXERCICE	REVENUS ELIGIBLES A LA REFACTION		REVENUS NON ELIGIBLES A LA REFACTION
	DIVIDENDE GLOBAL	AUTRES REVENUS DISTRIBUES	
2004	145 000 € soit 0,20 € par action	-	-

4. Assemblée Générale Mixte du 17 mai 2006

CINQUIÈME RÉOLUTION - Programme de rachat d'actions

L'assemblée générale, connaissance prise du rapport du conseil d'administration, autorise ce dernier, pour une période de dix huit mois, conformément aux articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, à procéder à l'achat, en une ou plusieurs fois aux époques qu'il déterminera, d'actions de la société dans la limite de 2 % du nombre d'actions composant le capital social soit sur la base du capital actuel, 14 500 actions.

Cette autorisation met fin à l'autorisation donnée au conseil d'administration par l'assemblée générale ordinaire du 10 juin 2005.

Les acquisitions pourront être effectuées en vue de :

- assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action SOGECLAIR par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI admise par l'AMF,
- conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5 % du capital de la société,
- assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment au titre de la participation aux résultats de l'entreprise, au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou par attribution gratuite d'actions,
- assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur.

Ces achats d'actions pourront être opérés par tous moyens, y compris par voie d'acquisition de blocs de titres, et aux époques que le conseil d'administration appréciera, y compris en période d'offre publique dans la limite de la réglementation boursière. Toutefois, la société n'entend pas recourir à des produits dérivés. Le prix maximum d'achat est fixé à 70 euros par action. En cas d'opération sur le capital notamment de division ou de regroupement des actions ou d'attribution gratuite d'actions, le montant sus-indiqué sera ajusté dans les mêmes proportions (coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre d'actions composant le capital avant l'opération et le nombre d'actions après l'opération).

Le montant maximal de l'opération est ainsi fixé à 1 015 000 euros. L'assemblée générale confère tous pouvoirs au conseil d'administration à l'effet de procéder à ces opérations, d'en arrêter les conditions et les modalités, de conclure tous accords et d'effectuer toutes formalités.

SIXIÈME RÉOLUTION - Nomination d'un nouvel administrateur

L'assemblée générale nomme Monsieur Alberto FERNANDEZ, né le 01/04/1949 à MADRID (Espagne), demeurant : c/Soto Hidalgo 6 - 4A ; 28042 MADRID (Espagne) en qualité d'administrateur pour une durée de six années qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue dans l'année 2012 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

À CARACTÈRE EXTRAORDINAIRE

SEPTIÈME RÉOLUTION - Mise en harmonie des statuts avec la loi n° 2005-842 du 26 juillet 2005 pour la confiance et la modernisation de l'économie

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration décide :

- de mettre en conformité les statuts de la société avec les dispositions de la loi n° 2005-842 du 26 juillet 2005 pour la confiance et la modernisation de l'économie;
- de modifier en conséquence et comme suit l'article 13 des statuts ;

ARTICLE 13 – CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'alinéa 6 est désormais rédigé comme suit, le reste de l'article demeurant inchangé :

Le conseil ne délibère valablement que si la moitié au moins de ses membres est présente. Le règlement intérieur peut prévoir que sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les administrateurs qui participent à la réunion par des moyens de visioconférence ou de télécommunication dans les limites et sous les conditions fixées par la législation et la réglementation en vigueur.

HUITIÈME RÉOLUTION (ordinaire) – Formalités

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un exemplaire, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités de dépôt et de publicité requises par la Loi.



5. Tableau de bord concernant l'actionnaire

5.1. Renseignements de caractère général concernant l'émetteur et son capital

5.1.1. Informations générales

Dénomination sociale

SOGCLAIR

Siège social

7, avenue Albert Durand - BP 69
31703 BLAGNAC CEDEX (France)

Date de création

1er février 1986

Forme juridique

Société Anonyme à Conseil d'Administration, régie par la loi sur les sociétés commerciales.

Durée de vie

60 ans à compter de la date d'immatriculation au Registre du Commerce, soit jusqu'en 2046.

Registre du Commerce et des sociétés

335 218 269 RCS Toulouse

Code APE

741 J.

Objet social

La société a pour objet, directement ou indirectement :

- la constitution d'un groupe par la prise de participation dans toutes entreprises dont l'activité principale relève de l'ingénierie technique et de tous produits ou services annexes ou connexes,
- la prise de participation dans toutes sociétés, l'acquisition de toutes valeurs mobilières et toutes opérations se rattachant à la gestion du portefeuille et l'exercice de tous les droits découlant de la propriété des titres,
- l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations,
- la fourniture de toutes prestations, la location de matériels, principalement au profit des sociétés du groupe et notamment l'accomplissement de fonctions d'animation, de direction, de gestion et de contrôle.
- enfin, la participation directe ou indirecte de la société à toutes opérations civiles ou commerciales, sous quelque forme que ce soit, dès lors que ces opérations peuvent se rattacher directement ou indirectement à la gestion du patrimoine et de la trésorerie ou à l'objet social ou à tous objets similaires connexes ou complémentaires.

Elle peut réaliser toutes les opérations qui sont compatibles avec cet objet, s'y rapportent et contribuent à sa réalisation.

Exercice social

Du 1^{er} janvier au 31 décembre.

Lieu de consultation des documents mis à disposition des actionnaires

Les statuts, procès-verbaux des assemblées générales et autres documents sociaux peuvent être consultés au siège social de la Société.

5.1.2. Inscription en compte

Les actions sont, au gré des propriétaires, inscrites en compte nominatif pur, en compte nominatif administré ou au porteur identifiable chez un intermédiaire agréé.

CM CIC Securities assure le service des titres et la gestion des comptes nominatifs purs.

Tout renseignement peut être demandé au Siège Social.

5.2. Principales dispositions légales et statutaires

5.2.1. Assemblée d'actionnaires

(Article 15 des statuts)

Les assemblées d'actionnaires sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par la loi et les règlements. Elles sont réunies au siège social ou en tout autre lieu du même département.

Tout actionnaire a le droit de participer aux assemblées générales ou de s'y faire représenter, quel que soit le nombre de ses actions, dès lors que ses titres sont libérés des versements exigibles et inscrits à son nom depuis cinq jours au moins avant la date de la réunion. Le conseil d'administration peut réduire ce délai par voie de mesure générale bénéficiant à tous les actionnaires. Tout actionnaire propriétaire d'actions d'une catégorie déterminée peut participer aux assemblées spéciales des actionnaires de cette catégorie, dans les conditions visées ci-dessus.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les actionnaires qui participent à l'assemblée par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification et dont la nature et les conditions d'application sont déterminées par la réglementation en vigueur.

Les votes s'expriment soit à main levée soit par appel nominal. Il ne peut être procédé à un scrutin secret dont l'assemblée fixera alors les modalités qu'à la demande de membres représentant, par eux-mêmes ou comme mandataires, la majorité requise pour le vote de la résolution en cause.

Chaque membre de l'assemblée a droit à autant de voix qu'il possède ou représente d'actions, sans limitation, sous réserve des dispositions légales ou statutaires pouvant restreindre l'exercice de ce droit.



5.2.2. Limitation des droits de vote et droits de vote multiples

(Article 15 des statuts)

Un droit de vote double est toutefois accordé aux titulaires d'actions nominatives, entièrement libérées, lorsque ces actions sont inscrites depuis deux ans au moins au nom d'un même actionnaire. Il est également conféré, dès leur émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire, à raison d'actions anciennes pour lesquelles ce dernier bénéficiait déjà de ce droit. Le droit de vote double cesse de plein droit pour toute action ayant fait l'objet d'une conversion au porteur ou d'un transfert de propriété sous réserve des exceptions prévues par la loi.

5.2.3. Franchissements de seuils

Il n'existe aucune disposition statutaire concernant les franchissements de seuils. En conséquence, les dispositions légales s'appliquent.

5.2.4. Titres au porteur identifiables conformément à l'article L.228-2 du Code du Commerce

La société est autorisée à demander à tout moment auprès de l'organisme chargé de la compensation des valeurs mobilières, les renseignements prévus par la loi, relatif à l'identification des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme, le droit de vote aux assemblées d'actionnaires. (dès cotation). SOGECLAIR a demandé à EUROCLEAR, en janvier 2006, la liste nominative des détenteurs inscrits en compte porteur. Le nombre d'actionnaires identifiés s'est élevé à 1654.

5.2.5. Affectation et répartition des bénéfices

(Article 18 des statuts)

La différence entre les produits et les charges de l'exercice, après déduction des amortissements et des provisions, constitue le bénéfice ou la perte de l'exercice.

Sur le bénéfice diminué, le cas échéant, des pertes antérieures, il est prélevé cinq pour cent pour constituer le fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve a atteint une somme égale au dixième du capital social. Il reprend son cours lorsque, pour une cause quelconque, la réserve est descendue au-dessous de ce dixième.

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice diminué des pertes antérieures et du prélèvement prévu ci-dessus et augmenté des reports bénéficiaires.

Ce bénéfice est à la disposition de l'assemblée générale qui, sur proposition du conseil d'administration, peut, en tout ou en partie, le reporter à nouveau, l'affecter à des fonds de réserve généraux ou spéciaux, ou le distribuer aux actionnaires à titre de dividende.

En outre, l'assemblée peut décider la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition ; en ce cas, la décision indique expressément les postes de réserves sur lesquels les prélèvements sont effectués. Toutefois, le dividende est prélevé par priorité sur le bénéfice distribuable de l'exercice.

L'assemblée générale, statuant sur les comptes de l'exercice, a la faculté d'accorder à chaque actionnaire, pour tout ou partie du dividende mis en distribution ou des acomptes, une option, entre le paiement du dividende ou des acomptes sur dividendes, en numéraire ou en actions.

5. Tableau de bord concernant l'actionnaire

5.3. Capital social

Au 31 décembre 2005, le capital de SOGECLAIR s'élève à 2 900 000 €, divisés en 725 000 actions de nominal de 4 € chacune.

5.3.1. Evolution du capital social de SOGECLAIR depuis sa création

Dates	Nature de l'opération	Augmentation de capital	Prime d'émission ou apport	Nombre d'actions créées	Nombre total d'actions	Capital après opération
01/02/1986	Création Société Anonyme	250 000 F	0	2 500	2 500	250 000 F
A.G.E. du 01/12/1988	Incorporation de réserves et création de 12 500 actions nouvelles	1 250 000 F	0	12 500	15 000	1 500 000 F
A.G.E. du 11/12/1989	Apport en nature	675 000 F	2 025 000 F	6 750	21 750	2 175 000 F
A.G.E. du 28/12/1989	Incorporation de la prime d'apport	2 025 000 F	0	20 250	42 000	4 200 000 F
28/03/1997	Apport en numéraire de la société SOFICLAIR	1 200 000 F	0	12 000	54 000	5 400 000 F
A.G.E. du 30/04/1998	Augmentation de capital par émission de 5 400 actions nouvelles	540 000 F	5 459 400 F	5 400	59 400	5 940 000 F
A.G.E. du 30/04/1998	Augmentation de capital par incorporation d'une partie de la prime d'émission et élévation du nominal de l'action de 100 à 190 F	5 346 000 F	-	-	59 400	11 286 000 F
A.G.E. du 30/04/1998	Diminution du montant nominal de l'action de 190 à 20 F au moyen de l'échange de 2 actions anciennes de 190 F contre 19 actions nouvelles de 20 F	-	-	504 900	564 300	11 286 000 F
Conseil d'Administration du 08/09/1998 sur délégation de l'AGE du 22/06/1998	Emission en numéraire d'actions proposées au public	2 000 000 F	11 137 296 F	100 000	664 300	13 286 000 F
Assemblée Générale Mixte du 09/04/2001	Augmentation du capital par incorporation de la prime d'émission et écarts de réévaluation et conversion en euros.	4 144 089,40 F	807 978 F + écarts de réévaluation 3 336 111,40 F	-	664 300	17 430 089 F soit 2 657 200 €
Assemblée Générale Mixte du 07/06/2004	Augmentation du capital par émission d'actions nouvelles à la suite de la fusion par voie d'absorption de LPPI	1 641 808 €	-	410 452	1 074 752	4 299 008 €
Dates	Nature de l'opération	Diminution de capital	Prime d'émission ou apport	Nombre d'actions annulées	Nombre total d'actions	Capital après opération
Assemblée Générale Mixte du 07/06/2004	Réduction du capital par annulation de 349 752 actions	1 399 008 €	-	349 752	725 000	2 900 000 €



5.3.2. Capital autorisé

cf. ci-dessus Annexe 2 du rapport au conseil d'administration de SOGECLAIR

5.3.3. Programme de rachat d'actions

Cf. section 4.4 du rapport au conseil d'administration de SOGECLAIR

N° de Visa : 00-362 du 21 mars 2000.

L'autorisation de procéder à un programme de rachat d'actions propres a été donnée par l'Assemblée Générale du 12 avril 2000 et renouvelée par les assemblées générales des 9 avril 2001, 19 avril 2002, 23 mai 2003, 7 juin 2004 et 10 juin 2005. La note d'information est disponible sur simple demande au Siège Social de la société.

5.3.4. Répartition du capital et des droits de vote depuis 3 ans

Actionnariat	Situation au 31/12/2005			Situation au 31/12/2004			Situation au 31/12/2003		
	Nombre d'actions	% du Capital	% droits de vote	Nombre d'actions	% du Capital	% droits de vote	Nombre d'actions	% du Capital	% droits de vote
LPMI							409 849	61,70	70,73
Famille ROBARDEY	488 692	67,41	75,88	493 173	68,03	77,40	82 721	12,45	14,36
Divers	789	0,11	0,14	36	0,005	0,005	36	0,005	0,005
Public	179 822	24,80	23,98	168 224	23,20	22,60	171 694 ⁽¹⁾	25,84	14,91
Autocontrôle	55 697	7,68	-	63 567	8,77				
TOTAL	725 000	100,00	100,00	725 000	100,00	100,00	664 300	100,00	100,00

(1) Dont autocontrôle

5.3.5. Répartition du capital et droits de vote au 31/12/2005

Actionnaires	En capital	En droit de vote
Détenant plus de 5%		
	Anne ROBARDEY	Anne ROBARDEY
	Huguette ROBARDEY	Huguette ROBARDEY
	Jean-Louis ROBARDEY	Jean-Louis ROBARDEY
	Philippe ROBARDEY	Philippe ROBARDEY
Détenant plus de 10%	Philippe ROBARDEY	Anne ROBARDEY Jean-Louis ROBARDEY Philippe ROBARDEY
Détenant plus de 15%	Philippe ROBARDEY	Anne ROBARDEY Philippe ROBARDEY
Détenant plus de 20%	Philippe ROBARDEY	Philippe ROBARDEY
Détenant plus de 25%	Philippe ROBARDEY	Philippe ROBARDEY
Détenant plus du tiers	Philippe ROBARDEY	Philippe ROBARDEY
Détenant plus de 50%	Néant	Néant
Détenant plus des 2/3	Néant	Néant
Détenant plus de 95%	Néant	Néant

A la connaissance de la société, il n'existe pas d'autres actionnaires détenant directement, indirectement ou de concert 5% ou plus du capital ou des droits de vote.

5. Tableau de bord concernant l'actionnaire

5.3.6. Titres donnant accès au capital

Néant.

5.4. Pacte d'actionnaires et conventions

Il n'existe pas de pacte d'actionnaires. Toutefois, un engagement collectif a été souscrit fin 2004. Il concerne la famille ROBARDEY et Marc DAROLLES et porte sur 150 040 actions et droits de vote.

5.5. Nantissements, garanties et sûretés

La Société Générale a accordé, en date du 6 juin 2002, un prêt de 1 500 000 € à la société SOGECLAIR SA. Ce contrat de prêt stipule un nantissement de parts sociales que SOGECLAIR détient dans la société HIGH END ENGINEERING GmbH (HEE) pour garantir le remboursement des 84 échéances mensuelles du prêt, d'un montant de 21 270 €.

Type de nantissement	Date de départ du nantissement	Date d'échéance du nantissement	Montant d'actif nanti	Total du poste du bilan	% correspondant
Nantissement de 51% de parts sociales de HEE	11/07/2002	11/06/2009	1 387 500 (*)	26 238 483	3,83%

(*) parts HEE

5.6. Dividendes

5.6.1. Distribution des dividendes au titre des 3 derniers exercices

	2005	2004	2003
Dividende global / action (hors avoir fiscal)	0,40 €	0,20 €	0,40 €

Montant total des dividendes versés au titre des 3 derniers exercices

	2005	2004	2003
Montant total	290 000 €	145 000 €	265 720 €
Pourcentage du résultat net global consolidé	13,92%	34,78%	22,91%

5.6.2. Délai de prescription des dividendes

Le délai de prescription des dividendes est de 5 ans à compter de leur mise en paiement. Passé ce délai, les dividendes non réclamés sont reversés à l'Etat.

5.6.3. Politique future de dividendes

L'entreprise entend poursuivre sa politique de distribution de dividendes.

5.7. Titres non représentatifs du capital

Néant.

5.8. Contrôle de la société

La société n'appartient pas à un groupe.



5.9. Principales données boursières

5.9.1. Evolution du cours de bourse et des volumes de transactions depuis le 1^{er} janvier 2004

(sources Euronext).

	Cours le plus haut en €	Cours le plus bas en €	Transactions en titres	Transactions en milliers d'€
Janvier 2004	34,00	28,51	19 831	617,06
Février 2004	36,70	32,82	11 521	401,81
Mars 2004	33,60	28,82	11 743	364,89
Avril 2004	32,59	30,25	14 025	446,12
Mai 2004	33,90	29,50	3 472	110,82
Juin 2004	31,00	25,06	4 893	134,95
Juillet 2004	28,45	23,20	10 939	271,56
Août 2004	28,85	27,00	6 322	174,45
Septembre 2004	30,00	25,41	10 277	293,27
Octobre 2004	29,00	27,51	8 334	236,34
Novembre 2004	29,84	22,75	29 817	797,83
Décembre 2004	29,50	27,05	9 945	281,31

Au 31/12/2004, la capitalisation boursière est de 21,39 M€. La moyenne d'échanges sur l'année 2004 est de 11 760 titres par mois

	Cours le plus haut en €	Cours le plus bas en €	Transactions en titres	Transactions en milliers d'€
Janvier 2005	33,30	28,00	19 523	587,87
Février 2005	35,55	30,90	43 371	1 479,08
Mars 2005	33,99	30,50	17 850	567,43
Avril 2005	32,19	30,01	5 896	183,07
Mai 2005	31,50	29,50	11 623	356,12
Juin 2005	31,50	28,78	13 870	410,50
Juillet 2005	31,14	29,00	6 811	204,85
Août 2005	31,94	29,29	8 125	248,02
Septembre 2005	38,35	29,10	40 145	1 368,16
Octobre 2005	38,35	33,60	18 929	698,24
Novembre 2005	34,99	33,20	6 488	220,06
Décembre 2005	37,40	32,82	14 173	501,36

Au 31 décembre 2005, la capitalisation boursière est de 27,11 M€ ; la moyenne d'échanges sur l'année 2005 est de 17 234 titres par mois

	Cours le plus haut en €	Cours le plus bas en €	Transactions en titres	Transactions en milliers d'€
Janvier 2006	38,39	36,05	10 267	384,48
Février 2006	48,20	37,35	25 279	1 029,09
Mars 2006	54,30	43,01	41 914	2 063,87

5. Tableau de bord concernant l'actionnaire

Fiche signalétique

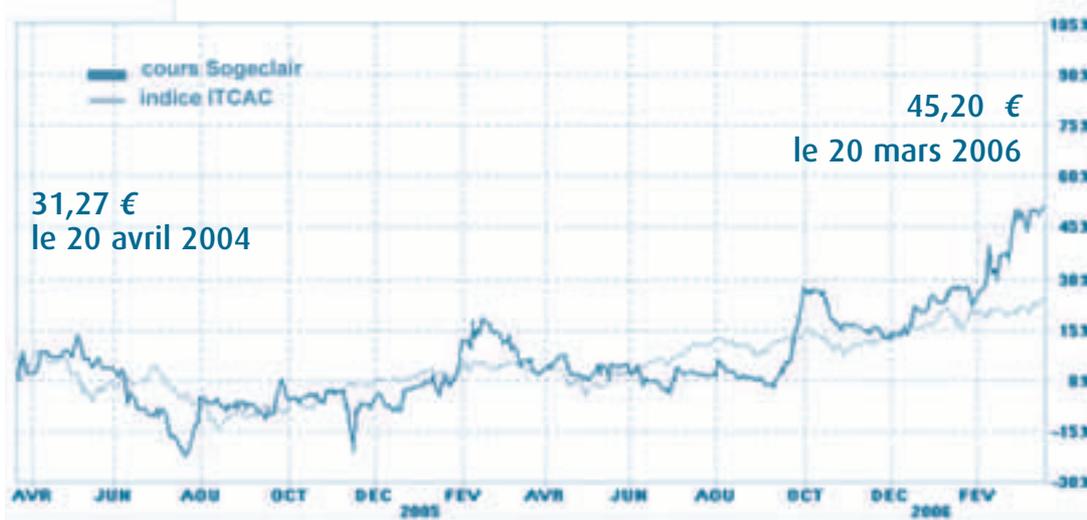
Eurolist-C- ISIN FR0000065864

Code Reuters SCLR.PA

Code Bloomberg SOG.FP

5.9.2. Courbe de Bourse

L'action SOGECLAIR et l'indice ITCAC sur 2 ans (indice base 100 le 20 avril 2004)



5.10. Information des actionnaires et analystes

SOGECLAIR maintient depuis son introduction en Bourse, un programme régulier de communication avec pour objectif d'informer l'ensemble de ses actionnaires ainsi que la communauté financière.

En 2005, ces actions de communication se sont traduites par :

- Un rapport annuel – document de référence pour l'exercice 2004
- Des communiqués et avis financiers
- Deux réunions d'information SFAF : le 21 mars 2005 pour les résultats annuels 2004 et le 21 septembre 2005 pour les résultats semestriels 2005.
- D'autres réunions d'informations avec les analystes, les journalistes et les investisseurs

Agenda prévisionnel 2006 - 2007

Chiffre d'affaires consolidé 2005	6 février 2006
Conseil d'Administration	17 mars 2006
Résultats annuels 2005	22 mars 2006
Chiffre d'affaires consolidé 1er trimestre 2006	Semaine 18
Assemblée Générale	17 mai 2006
Chiffre d'affaires consolidé 2ème trimestre 2006	Semaine 32
Résultats consolidés du 1er semestre 2006	Semaine 37
Chiffre d'affaires consolidé 3ème trimestre 2006	Semaine 43
Chiffre d'affaires consolidé 4ème trimestre 2006	Semaine 06



Informations publiées ou rendues publiques au cours des 12 derniers mois

Date	Nature des informations et références des publications
29 avril 2005	Publication au BALO des documents comptables pour l'exercice du 01/01/2004 au 31/12/2004
9 mai 2005	Communiqué du chiffre d'affaires consolidé du 1er trimestre 2005 Disponible sur le site internet www.sogeclair.fr
9 mai 2005	Publication au BALO d'avis de réunion valant avis de convocation à assemblée générale du 10 juin 2005
13 mai 2005	Publication au BALO du chiffre d'affaires consolidé du 1er trimestre 2005
27 mai 2005	Publication de l'avis de convocation à l'assemblée générale du 10 juin 2005. Journal publicateur : Ô TOULOUSE
23 mai 2005	Nomination d'un nouvel administrateur – dépôt au greffe du tribunal de commerce de Toulouse Journal publicateur : l'Opinion indépendante
31 mai 2005	Document de référence 2004 - dépôt auprès de l'AMF. Disponible sur le site internet www.sogeclair.fr
27 juin 2005	Publication au BALO des droits de vote à l'assemblée générale du 10 juin 2005
1er juillet 2005	Publication au BALO de l'approbation des comptes annuels et des rapports des commissaires aux comptes
20 juillet 2005	Dépôt au greffe du tribunal de commerce de Toulouse des Comptes de l'exercice clos le 31/12/2004
22 juillet 2005	Communiqué du programme de rachat d'actions mis en ligne sur le site internet de l'AMF Disponible sur le site internet www.sogeclair.fr
27 juillet 2005	Communiqué du chiffre d'affaires consolidé du 2ème trimestre 2005. Disponible sur le site internet www.sogeclair.fr
1er août 2005	Publication au BALO du chiffre d'affaires consolidé du 2ème trimestre 2005
21 septembre 2005	Communiqué des résultats semestriels au 30 juin 2005 et diaporama de la réunion d'information semestrielle Disponibles sur le site internet www.sogeclair.fr
22 septembre 2005	Publication des résultats semestriels au 30 juin 2005 - avis financier dans La Tribune
24 septembre 2005	Publication des résultats semestriels au 30 juin 2005 - avis financier dans Investir et Le journal des Finances
5 octobre 2005	Communiqué de déclaration d'opérations sur titres effectuées par les mandataires sociaux - Disponible sur le site internet de l'AMF
26 octobre 2005	Communiqué du chiffre d'affaires consolidé du 3ème trimestre 2005. Disponible sur le site internet www.sogeclair.fr
26 octobre 2005	Publication au BALO des comptes consolidés semestriels au 30 juin 2005
4 novembre 2005	Publication au BALO du chiffre d'affaires consolidé du 3ème trimestre 2005
6 février 2006	Communiqué du chiffre d'affaires consolidé du 4ème trimestre 2005 Disponible sur le site internet www.sogeclair.fr
10 février 2006	Publication au BALO du chiffre d'affaires consolidé 4ème trimestre 2005
22 mars 2006	Communiqué des résultats annuels 2005 et diaporama de présentation des résultats Disponibles sur le site internet www.sogeclair.fr
22 mars 2006	Publication des résultats annuels 2005 - avis financier dans La Tribune
24 mars 2006	Publication des résultats annuels 2005 - avis financiers dans Le Journal des Finances et Investir

6. Le gouvernement d'entreprise

6.1. Composition du Conseil d'Administration au 31 décembre 2005

Nom et prénom	Date de nomination ou première nomination	Expiration du mandat avec l'assemblée statuant sur les comptes de l'exercice clos le :	Fonction principale exercée dans la société	Fonction principale exercée en dehors de la société	Autres mandats et fonctions exercés dans toute société
Philippe ROBARDEY	Nommé comme premier administrateur par les statuts de la société signés le 1 ^{er} février 1986	31 décembre 2006	Président Directeur Général et administrateur de SOGECLAIR Administrateur des filiales suivantes : CLAIRIS TECHNOLOGIES SA EDT OKTAL SA SOGEMASA Ingenieria Gérant de THARSYS Président de CLAIRIS TECHNOLOGIES Limited		
Jean Louis ROBARDEY	Conseil d'Administration du 20 février 1986	31 décembre 2006	Administrateur de SOGECLAIR Président Directeur Général et administrateur de EDT Administrateur de CLAIRIS TECHNOLOGIES SA		Gérant de la SCI SOLAIRE
Jacques RIBA	Assemblée Générale du 28 avril 1999	31 décembre 2010	Administrateur de SOGECLAIR		Administrateur de Courtois SA Gérant de PAGESTRI
Michel GRINDES	Assemblée Générale du 19 avril 2002	31 décembre 2007	Administrateur de SOGECLAIR		Gérant de MBZ Consultants
Bernard ZIEGLER	Assemblée Générale du 19 avril 2002	31 décembre 2007	Administrateur de SOGECLAIR Administrateur de SOGEMASA Ingenieria		
Alain RIBET	Conseil d'Administration du 15 novembre 2004	31 décembre 2006	Administrateur de SOGECLAIR Administrateur de CLAIRIS TECHNOLOGIES SA Administrateur de EDT.		

6.2. Expertise et expérience des membres du directoire et du conseil de surveillance en matière de gestion

Philippe ROBARDEY

Formation de gestion. Directeur général de SOGECLAIR pendant 9 ans avant d'en prendre la Présidence en 2003. A conduit l'introduction en bourse de SOGECLAIR et son développement à l'international.

Jean-Louis ROBARDEY

Entrepreneur. Président fondateur de SOGECLAIR. Au total, plus de 40 ans d'expérience de Direction d'entreprise.

Alain RIBET

Plus de 40 ans d'expérience dans le secteur aéronautique. Dans le cadre de ses activités au sein du bureau d'études d'Airbus France, a assuré le management et la gestion budgétaire associée de tronçons d'avions.

Bernard ZIEGLER

X – SUPAERO. Ancien pilote d'essai et Vice Président / directeur technique d'Airbus. Référence mondiale des technologies de l'aéronautique depuis plus de 30 ans.



Michel GRINDES

Ancien Président d'Airbus North America. A assuré des fonctions de direction de contrôle de gestion, de directeur financier adjoint et de direction des achats.

Jacques RIBA

Entrepreneur. Fondateur de la société Chipie Junior puis Président de Chipie. A exercé des fonctions d'administrateur au sein de plusieurs sociétés cotées.

6.3. Informations particulières relatives aux mandataires sociaux

Monsieur Jean-Louis ROBARDEY est le père de Monsieur Philippe ROBARDEY.

La société compte 3 administrateurs indépendants, tous nommés compte tenu, notamment, de leurs compétences et de la maîtrise qu'ils ont des enjeux stratégiques des marchés sur lesquels intervient la société. Les critères qui ont été retenus sont ceux préconisés par le rapport AFEP-MEDEF. Le Conseil d'Administration ne comporte pas d'administrateurs élus par les salariés. Aucun censeur n'a été nommé.

Le nombre d'actions que chaque administrateur doit détenir est fixé à 1 action.

Pour les besoins de leurs mandats sociaux, les membres du Conseil d'Administration sont domiciliés au siège social de la société.

A la connaissance de la société et au jour d'établissement du présent document, aucun des membres du conseil d'administration, au cours des 5 dernières années :

- N'a été condamné pour fraude,
- N'a été associé à une faillite, mise sous séquestre,
- N'a fait l'objet d'une incrimination ou sanction publique officielle prononcée par une autorité statutaire ou réglementaire,
- N'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou d'intervenir dans la gestion ou la conduire des affaires d'un émetteur.

6.4. Conflits d'intérêt au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance de la direction générale

A la connaissance de la société et au jour de l'établissement du présent document, aucun conflit d'intérêts n'est identifié entre les devoirs de chacun des membres du conseil d'administration

à l'égard de la société en leur qualité de mandataire social et leurs intérêts privés ou autres devoirs.

A la connaissance de la société et au jour de l'établissement du présent document, il n'existe pas d'arrangement ou d'accord conclu avec les principaux actionnaires, des clients ou des fournisseurs aux termes desquels l'un des membres du conseil d'administration a été sélectionné en cette qualité.

A la connaissance de la société et au jour de l'établissement du présent document, il n'existe aucune restriction acceptée par les membres du conseil d'administration concernant la cession de leur participation dans le capital de la société.

6.5. Rôle et fonctionnement du Conseil d'Administration

6.5.1. Règlement intérieur

Compte tenu de la structure de l'entreprise, il n'a pas été établi de règlement intérieur du Conseil d'Administration.

6.5.2. Evaluation du Conseil d'Administration

La démarche d'évaluation du Conseil d'Administration est en cours. Durant l'année 2005, le Conseil d'Administration a tenu 4 réunions. Le taux de présence des membres a été de 92%.

6.5.3. Travaux et mode de fonctionnement du Conseil d'Administration et/ou des Comités

Compte tenu d'un certain nombre de facteurs, à savoir notamment la taille de l'entreprise, le nombre d'administrateurs et l'absence de stock-options, aucun comité formel spécifique n'a été mis en place à ce jour.

Il n'existe pas de comité de rémunérations à proprement parler. Toutefois, la méthode suivante a été mise en place pour fixer les rémunérations et leurs évolutions pour chacun des membres du Comité de Direction.

Personne concernée	Proposition du PDG	Administrateurs consultés	Fréquence
Président			
Directeur Général	NON	Tous sauf le PDG	1 fois par an
Autres membres du Comité de Direction	OUI	Tous	1 fois par an

6. Le gouvernement d'entreprise

6.6. Rémunérations et avantages de toute nature, directs et indirects, versés à chaque mandataire social pour 2005

Règle de répartition des jetons de présence

Le calcul et le mode de répartition des jetons de présence a été fixé par le conseil d'administration du 5 mars 1998 selon les modalités suivantes : "Les jetons de présence alloués au titre d'un exercice aux membres du conseil d'administration sont fixés par application des règles en matière de déductibilité fiscale et représentent tous les ans globalement 5% de la rémunération moyenne attribuée aux 5 salariés les mieux rémunérés de l'entreprise multipliés par le nombre de membres du conseil arrondis au millier de francs le plus proche. Pour les exercices à venir, l'attribution des jetons au sein du conseil d'administration sera déterminée ainsi : part double pour le Président et pour le ou les Directeurs Généraux administrateurs, part simple pour les autres administrateurs".

Les jetons de présence seront maintenus pour les exercices à venir, et ce jusqu'à décision contraire.

Nom et prénom	Expiration du mandat avec l'assemblée statuant sur les comptes de l'exercice clos le :	Jetons de présence (cumul groupe)	Convention
Philippe ROBARDEY	31 décembre 2006	12 000 €	Néant
Huguette ROBARDEY	31 décembre 2006 (démission le 12/03/2005)	7 600 €	Néant
Jean Louis ROBARDEY	31 décembre 2006	11 300 €	Néant
Michel BOURDET	31 décembre 2006 (démission le 21/01/2005)	2 200 €	Néant
Jacques RIBA	31 décembre 2010	4 100 €	Néant
Alain RIBET	31 décembre 2006	10 600 €	Néant
Michel GRINDES	31 décembre 2007	4 100 €	Convention (cf. § 6.6.1)
Bernard ZIEGLER	31 décembre 2007	4 100 €	

Monsieur Philippe ROBARDEY et Monsieur Alain RIBET sont les seuls administrateurs percevant une rémunération autre que les jetons de présence alloués aux membres du Conseil d'Administration. Ces rémunérations ont évolué comme suit :

Pour Monsieur Philippe ROBARDEY

Année	Rémunération brute	Avantages en nature	Variable (1)	Jetons de présence
2003 (2)	128 671 €	1 829,40 €	12 191 €	13 680 €
2004	136 171 €	1 829,40 €	45 820 €	14 000 €
2005	136 171 €	1 829,40 €	13 125 €	12 000 €

(1) la part variable de l'exercice représente 2% du RCAI des comptes consolidés

(2) Directeur Général jusqu'au 22 mai 2003 ; Président Directeur Général depuis le 23 mai 2003

Pour Monsieur Alain RIBET

Année	Rémunération brute	Avantages en nature	Variable (1)	Jetons de présence
2004	12 000 €	Néant	Néant	Néant
2005	48 000 €	Néant	Néant	10 600 €

(1) la part variable de l'exercice représente 2% du RCAI des comptes consolidés

Depuis le 03/12/1999, il existe pour Monsieur Philippe ROBARDEY, une indemnité de rupture égale à 18 mois de rémunération (fixe et proportionnelle) calculée sur la dernière période annuelle précédant la rupture du mandat de Monsieur Philippe ROBARDEY. Il n'a pas été mis en place de régime complémentaire de retraite spécifique pour les mandataires sociaux.



6.6.1. Intérêts des dirigeants dans le capital de l'émetteur, dans celui d'une société qui en détient le contrôle, dans celui d'une filiale de l'émetteur ou chez un client ou un fournisseur de l'émetteur

Monsieur Michel GRINDES et Monsieur Bernard ZIEGLER pour MBZ Consultants ont eu une convention avec une filiale de SOGECLAIR (facturation : 30 000 € en 2005).

6.6.2. Prêts et garanties accordés ou constitués en faveur des membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance

Néant.

6.6.3. Actifs appartenant directement ou indirectement aux dirigeants ou aux membres de la famille

Rente viagère constituée au profit de Monsieur et Madame Jean-Louis ROBARDEY en règlement d'un fonds de commerce (E.D.T.) totalement amorti.

6.6.4. Stocks-options

Néant.

6.7. Composition du Comité de direction au 31/12/2005

Président et Directeur Général de SOGECLAIR : Philippe ROBARDEY

Directeur Général Adjoint de SOGECLAIR : Marc DAROLLES

Directeur Stratégie et Finances : Alain COUPIER

Directeur de SOGEMASA INGENIERIA : Didier LANGLOIS

Directeur de HIGH END ENGINEERING : Yves SAGOT

Président Directeur Général d'OKTAL SA : Christian TORRELL

Président Directeur Général d'OKTAL SE : Jean LATGER

Au titre de l'année 2005, les rémunérations annuelles brutes versées aux sept membres du Comité de Direction représentent un montant total de 751 064 €, avantages en nature compris.

6.8. Contrôle interne

Responsabilités assignées

Le Président Directeur Général définit les objectifs en matière de contrôle interne et répartit les responsabilités pour assurer l'évaluation régulière des activités de l'entreprise.

Dans le cadre du contrôle interne, les responsabilités suivantes ont été fixées aux différents organes de direction :

• Direction Générale groupe

La Direction Générale est responsable de la mise en place des systèmes de reporting comptables et opérationnels, de leurs structures, du choix d'indicateurs homogènes et de la fixation de délais raisonnables pour la remontée de l'information.

Elle fixe les objectifs de la Direction Stratégie et Finances et facilite la mission des auditeurs.

Elle est également responsable du retour d'informations vers les filiales au niveau consolidé lors de réunions trimestrielles.

• Direction Stratégie et Finances groupe

Cette direction est responsable de la collecte des données comptables et opérationnelles des filiales, de leur consolidation en données groupe, de l'interface avec les auditeurs des filiales et du groupe, de l'audit interne et du respect des procédures groupe, et du système de reporting interne et de son évolution.

Elle détecte et analyse les dérives, en informe la Direction Générale groupe et valide avec les filiales les plans d'actions tant correctifs que préventifs. Elle dispose de l'autorité et des compétences et outils nécessaires pour mener à bien ces missions de contrôle.

• Directions Générales des filiales

Elles sont responsables de la collecte de l'information des unités opérationnelles, fournissent à la Direction Stratégie et Finances leurs indicateurs de reporting.

Elles établissent des plans d'actions en cas de risque avéré ou probable de dérive, en informent leur conseil d'administration ainsi que la Direction Générale groupe et mettent en œuvre les mesures validées. Elles assurent, enfin, une information régulière vers leurs unités opérationnelles sur l'évolution des procédures de contrôle groupe, les dérives détectées et les mesures prises.

• Directions opérationnelles des filiales

Elles sont responsables de la fiabilité des données comptables et opérationnelles relatives à leur activité et de l'application au plus bas niveau des procédures de contrôle groupe.

A ce titre, elles sont responsables de sélectionner et mettre en œuvre les règles les plus appropriées pour prévenir les erreurs et/ou malveillances, déceler au plus tôt les écarts, limiter leur effet et rendre compte sans délai à leur Direction Générale.

6. Le gouvernement d'entreprise

Objectifs poursuivis

Les objectifs fixés au contrôle interne sont de mettre en place des outils et des organisations permettant de garantir la fiabilité des informations financières communiquées, d'identifier les risques et d'en prévenir l'occurrence, de détecter des dysfonctionnements et de sécuriser la valeur des actifs de l'entreprise.

Les principaux risques identifiés sont des risques financiers et commerciaux et sont liés à des problèmes :

- d'estimation initiale et d'exécution des contrats,
- de financement des projets,
- de dépendance commerciale ou technique,
- de sensibilité aux facteurs économiques : taux, change, croissance des marchés.

Face à ces risques, un accent particulier est mis sur les instruments suivants rendus applicables à l'ensemble des filiales:

• Arrêtés comptables trimestriels

Les situations comptables trimestrielles sont arrêtées sous la responsabilité de chaque filiale et comptabilisées suivant des procédures et un plan harmonisés avec le groupe de façon à respecter les obligations légales nationales et faciliter leur présentation au format IFRS.

Ces données font l'objet, pour les sociétés anonymes du groupe, d'un examen par les commissaires aux comptes (limité pour le semestre, complet pour l'année), et pour toutes les sociétés d'un contrôle de vraisemblance par la Direction Stratégie et Finances groupe (à la réception des situations et à tour de rôle suivant les filiales par un examen sur place).

Elles sont remontées au groupe pour consolidation à J + 30 pour les trimestres impairs (1^{er} et 3^{ème} trimestre) et à J + 45 pour les semestres.

• Tableau de Bord de Reporting opérationnel

Un système de reporting opérationnel et financier visant à disposer d'une vision fréquente et prospective de la performance des diverses unités opérationnelles et filiales du groupe en France et à l'étranger, a été lancé en 2004.

Ce système a été amélioré en 2005 pour aboutir à un Tableau de Bord de Reporting mensuel, déployé sous un format unifié et permettant de disposer à J + 15 j des :

- indicateurs de performance (commerciale, financière, utilisation des ressources),
- projection de l'activité et des résultats à fin d'année,
- commentaires sur les dérives au plan opérationnel et les mesures prises,
- suivi des affaires en terme du respect des coûts à terminaison corrélé à l'avancement de leur exécution.

A noter qu'il est prévu en 2006 d'étudier l'automatisation plus poussée du système de façon à :

- réduire les cycles de production et les risques d'erreurs,
- accroître la visibilité du groupe sur les données des filiales et procurer des capacités d'analyse multi-dimensionnelles (filiales, produits, marchés),
- offrir aux dirigeants des indicateurs personnalisés mieux adaptés à leurs besoins de pilotage.

• Contrôle des Affaires

Les risques pris par les filiales sur leurs affaires sont suivis depuis 2005, à la fois avant engagement et pendant leur exécution.

- Avant engagement, un outil standardisé d'analyse de la rentabilité, incluant un scénario « dégradé » et comprenant des seuils minimum à respecter, a été inclus au processus de Revue d'Offre et rendu applicable pour toutes les affaires dont l'exécution est susceptible d'affecter significativement le résultat de la filiale.
- De même, avant engagement et pour ces mêmes affaires, un examen détaillé des clauses contractuelles a été rendu obligatoire, incluant la définition des points sur lesquels la filiale n'a pas autorisé à négocier.
- En cours d'exécution, toutes les dépenses et les facturations relatives à chaque affaire sont comptabilisées sans délai grâce à un outil informatisé éprouvé depuis plusieurs années et offrant une visibilité en temps réel sur la production, les coûts engagés, le reste à faire et les écarts versus le budget initial.
- Les données issues de cet outil sont directement utilisées pour établir le suivi mensuel des affaires critiques inclus au Tableau de Bord de Reporting.

• Limites courantes

Le contrôle interne ne peut éliminer toutes les erreurs, anomalies ou fraudes, notamment celles résultant de collusions ou de dysfonctionnements non identifiés.

Le contrôle interne repose également sur la fiabilité et la pertinence des indicateurs choisis, sur la performance des outils et des méthodes d'élaboration et de consolidation des données et sur les règles d'organisation mises en place à tous les niveaux pour garantir son indépendance.

Il n'a pas encore été à ce jour formalisé au travers d'un manuel de procédures, pas plus que les instruments de contrôle décrits précédemment ne font l'objet d'un audit interne formalisé systématique, préalable à l'intervention de nos commissaires.

Une telle formalisation de procédures et des actions menées fait partie des objectifs assignés à la Direction Stratégie et Finances groupe.



7. Responsables du document de référence et du contrôle des comptes

7.1. Responsable du document de référence

Monsieur Philippe ROBARDEY,
Président et Directeur Général

7.2. Attestation du responsable du document de référence

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes, M. Robert MOREREAU et EXCO FIDUCIAIRE SUD OUEST, une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent document de référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document de référence.

Les informations financières historiques présentées dans le document de référence ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux figurant en page 43 du document qui contiennent des observations relatives au référentiel comptable et aux changements de méthode comptable et principaux reclassements.

Les informations financières historiques 2004 et 2003 incorporées par référence ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux figurant respectivement en page 36 du document de référence déposé auprès de l'AMF le 31 mai 2005 sous le numéro D.05-806 et en page 35 du document de référence déposé auprès de l'AMF le 19 avril 2004 sous le numéro D.04-510 qui contiennent des observations relatives aux frais de recherche et développement et aux en cours.

Fait à Blagnac, le 5 mai 2006



Philippe ROBARDEY
Président et Directeur Général

7.3. Responsables du contrôle des comptes

Co-Commissaire aux Comptes Titulaire
Monsieur Robert MOREREAU
10 rue Reyer
31200 TOULOUSE

Nommé par l'Assemblée Générale ordinaire réunie extraordinairement du 13 mai 1997 en remplacement de son prédécesseur, démissionnaire, pour la durée restant à courir du mandat de celui-ci, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire devant approuver les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1997 avec mission, en accord avec le Commissaire aux Comptes démissionnaire, d'établir les rapports au titre de l'exercice 1996.

Mandat renouvelé lors de l'assemblée générale extraordinaire du 26 mai 1998 pour une période de 6 exercices ; expiration pour l'exercice clos le 31 décembre 2003.

Mandat renouvelé lors de l'assemblée générale ordinaire du 7 juin 2004 pour une période 5 exercices, expiration pour l'exercice clos le 31 décembre 2008.

Co-Commissaire aux comptes titulaire
EXCO FIDUCIAIRE SUD OUEST représentée
par Monsieur Jean-Marie FERRANDO
2 rue des Feuillants
31000 TOULOUSE

Désigné par l'assemblée générale ordinaire du 7 juin 2004, en remplacement de Monsieur Dominique LEDOUBLE pour une durée de 6 exercices, soit jusqu'à l'assemblée qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos en 2009.

Co-Commissaire aux Comptes suppléant
Monsieur Régis MOREREAU
10 rue Reyer
31200 TOULOUSE

Désigné par l'assemblée générale extraordinaire du 22 juin 1998, pour une durée de six exercices expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui statuera sur les comptes de l'exercice 2003 et tenue dans l'année 2004.

Mandat renouvelé lors de l'assemblée générale ordinaire du 7 juin 2004 pour une période 5 exercices, expiration pour l'exercice clos le 31 décembre 2008.

Co-Commissaire aux Comptes suppléant
Monsieur Christian DUBOSC
2 rue des Feuillants
31000 TOULOUSE

Désigné par l'assemblée générale ordinaire du 7 juin 2004, en remplacement de Monsieur Olivier VILLEMEUR pour une durée de 6 exercices, soit jusqu'à l'assemblée qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos en 2009.



7.4. Tableau des honoraires des Commissaires aux Comptes et des membres de leurs réseaux pris en charge par le groupe

	2005		2004		2003	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Commissariat aux comptes, certification des comptes individuels et consolidés						
Robert MOREREAU	72 030 €	72,0	65 076 €	77,12	58 864 €	60,88
Exco Fiduciaire Sud Ouest	28 035 €	28,0	19 310 €	22,88	/	
Dominique LEDOUBLE	/		/		13 500 €	13,96
Olivier VILLEMEUR	/		/		11 897 €	12,31
REVIREX	/		/		12 420 €	12,85
Total	100 065 €		84 386 €		96 681 €	
Dont missions accessoires						
Dominique LEDOUBLE	/		/		5 000 €	
Olivier VILLEMEUR	/		/		897 €	
Exco Fiduciaire Sud Ouest	/		3 500 €		/	

7.5. Responsables du contrôle des comptes ayant procédé à la vérification des comptes annuels présentés dans le document de référence

Nom et prénom	Date de renouvellement ou de première nomination	Expiration du mandat avec l'assemblée statuant sur les comptes de l'exercice clos le :
Co-Commissaire aux Comptes Titulaire Robert MOREREAU 10 rue Reyer – 31200 TOULOUSE	Assemblée Générale du 7 juin 2004	31 décembre 2008
Co-Commissaire aux Comptes Titulaire EXCO FIDUCIAIRE SUD OUEST représentée par Jean-Marie FERRANDO 2 rue des Feuillants – 31000 TOULOUSE	Assemblée Générale du 7 juin 2004	31 décembre 2009

7.6. Responsables de l'information financière

Monsieur Philippe ROBARDEY, Président et Directeur Général
Monsieur Marc DAROLLES, Directeur Général Adjoint
Monsieur Alain COUPIER, Directeur Stratégie & Finances

7, avenue Albert Durand – 31700 BLAGNAC CEDEX
Téléphone 33 (0)5 61 71 71 71 – fax : 33 (0)5 61 71 71 00
Site internet : www.sogeclair.fr

Notes



A series of horizontal dotted lines for writing notes, filling the majority of the page.



Notes



A series of horizontal dotted lines for writing notes, filling the majority of the page.



A series of horizontal dotted lines spanning the width of the page, providing a guide for writing or drawing.

Notes



A large area for taking notes, consisting of multiple horizontal dotted lines on a white background.



A series of horizontal dotted lines for writing, spanning the width of the page.



A series of horizontal dotted lines for writing, spanning the width of the page.

